

BIBLIOTHÈQUE  
GRAND SEMINAIRE  
— BAYONNE —

# TRAITÉ DU BAPTÊME

SOURCES CHRÉTIENNES

Collection dirigée par H. de Lubac, S. J., et J. Daniélou, S. J.

Secrétariat de direction : C. Mondésert, S. J.

TERTULLIEN

# TRAITÉ DU BAPTÊME

TEXTE, INTRODUCTION ET NOTES DE

R. F. REFOULÉ, O. P.

TRADUCTION EN COLLABORATION AVEC

M. DROUZY, O. P.

NIHIL OBSTAT :

Ad Salices, die 30<sup>a</sup> mart. 1952  
fr. Th. CAMELOT, o. p.  
fr. F. SAGNARD, o. p.

IMPRIMI POTEST :

Parisiis, die 2<sup>a</sup> apr. 1952  
fr. V. DUCATILLON, o. p.  
vic. prov.

IMPRIMATUR :

Parisiis, die 11<sup>a</sup> apr. 1952  
PETRUS BROU  
ep. aux.

---

Ce volume est publié avec le concours  
du Centre National de la Recherche Scientifique

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

## INTRODUCTION

### I

#### *L'auteur*

La première communauté chrétienne apparaît en Afrique vers la fin du deuxième siècle<sup>1</sup>. A cette époque, elle est déjà si bien organisée et si étendue qu'elle a sûrement un long passé. Mais nous ignorons tout de ses origines<sup>2</sup>. Elle fait preuve alors d'une vitalité remarquable ; rien ne semble ralentir sa croissance<sup>3</sup>, ni les persécutions qui à partir de 180 vont périodiquement la toucher, ni les apostasies, nombreuses en ce siècle d'hérésies gnostiques. Les difficultés intérieures ne lui manquent pas non plus. Comme en toute jeune communauté, la vie quotidienne fait surgir des pro-

1. Cf. P. MONCEAUX, *Histoire Littéraire de l'Afrique Chrétienne*, t. I, *Tertullien et les Origines*, Paris, 1901, ch. I, L'Eglise d'Afrique à la fin du Deuxième Siècle, pp. 3-28 ; CH. MOHRMANN, *Tertullianus, Apologeticum en andere Geschriften vit Tertullianus*, Utrecht, 1951, pp. XIII-XXXII ; G. G. LAPEYRE-A. PELLEGRIN, *Carthage latine et chrétienne*, Paris, 1950, pp. 197-214.

2. On a cependant quelques indices qui laissent supposer qu'elle a été fondée par des missionnaires orientaux. Cf. G. G. LAPEYRE, *op. cit.*, p. 198 ; J. FERRON et G. G. LAPEYRE, art. *Carthage* dans *Dict. Hist. et Géo. Eccl.*, t. XI, col. 1179-1182.

3. Nous n'avons guère de précisions sur l'importance de la population chrétienne au temps de Tertullien ; mais vers 220, Agrippinus, évêque de Carthage, rassembla un concile auquel auraient participé 70 évêques ; cf. A. AUDOLLENT, art. *Agrippinus* dans *Dict. Hist. et Géo. Eccl.*, t. I, col. 1039-1043. A. HARNACK évalue de 300 à 350 le nombre des évêchés africains au temps de S. Cyprien ; cf. A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, 4 éd., Leipzig, 1924, pp. 887-919.

blèmes que, faute de précédents, elle ne sait comment résoudre<sup>1</sup>. A leur occasion, nous devinons les chrétiens partagés : les rigoristes refusant toute concession au siècle, les libéraux cherchant les points de contact, entre ces deux extrêmes les chrétiens sans opinion, les tièdes aussi, soucieux de leur tranquillité<sup>2</sup>.

C'est dans le cadre de cette communauté, vers l'année 197, qu'apparaît Tertullien, « Quintus Septimus Florens Tertullianus<sup>3</sup> ». Fils d'un officier romain de Carthage, il est né dans cette ville vers 160 environ. Dès le lendemain de sa conversion, datée des années 190-195, il va mettre au service de l'Église tout son talent et une culture si étendue qu'elle fera encore l'admiration de saint Jérôme<sup>4</sup>. Il déploie alors une intense activité littéraire, polémique, catéchétique. Il n'est sans doute pas de débats auxquels il ne prenne part, dans lesquels il n'intervienne avec une passion et une fougue ennemies des demi-mesures... Pour les années 197 à 206, il nous reste encore de lui plus de vingt traités apologétiques et théologiques.

Malheureusement, son intransigeance et son rigorisme devaient l'amener à se détacher peu à peu de cette Église qu'il jugeait trop modérée. Ses écrits nous permettent encore aujourd'hui de suivre son évolution vers le montanisme, secte phrygienne récemment introduite en Afrique<sup>5</sup>. Il finira par s'y rallier vers 213, à la suite de démêlés dont nous ignorons les détails. Suivant saint Jérôme, ce serait « la haine et les affronts des clercs de l'Église romaine qui

1. Par exemple, l'attitude à prendre à l'égard des pouvoirs publics, des jeux de la cité, des bains, etc...

2. Voir par exemple, le tableau des diverses tendances de la communauté de Carthage, tracé par P. DE LABRIOLLE dans *La Crise Montaniste*, Paris, 1913, pp. 308-309.

3. Sur les attestations des divers éléments de ce nom, cf. P. DE LABRIOLLE, *Histoire de la Littérature Latine Chrétienne*, t. I, Paris, 1947, p. 95, note 2.

4. « Quid Tertulliano eruditius, quid acutius ? ... », *Epist.* LXX, 5 (CSEL, LIV, 707, 4-5).

5. Cf. P. DE LABRIOLLE, *La Crise Montaniste*, pp. 293-465 ; résumé dans *Histoire de la Littérature Chrétienne*, pp. 103-108 ; autre rapide esquisse : P. GUILLOUX, *L'Évolution religieuse de Tertullien*, *Rev. Hist. Eccles.*, XIX, (1923) pp. 4-24, 141-156.

l'auraient jeté dans le Montanisme<sup>1</sup>. Mais ces circonstances ne furent sans doute qu'une occasion. « Qu'une simple blessure d'amour-propre ait suffi à le jeter hors de sa voie, remarque à juste titre M. de Labriolle, c'est ce que nul n'admettra<sup>2</sup> ! » Sa défection est l'aboutissement d'une lente évolution dans ses convictions religieuses.

Il tourna alors contre cette Église qu'il avait tant servie tout son génie et son agressivité. Il n'hésitera pas à la railler et même à l'injurier grossièrement : ses derniers écrits font preuve d'une amertume et d'une violence qui aujourd'hui encore nous attristent<sup>3</sup>. Saint Augustin nous apprend qu'il ne tarda pas à se brouiller avec la secte montaniste et qu'il finit par grouper autour de lui une petite communauté qui porta son nom<sup>4</sup>. Les derniers « Tertullianistes » se réconcilièrent avec l'Église à la suite d'un colloque tenu entre eux et saint Augustin. L'activité littéraire de Tertullien cesse vers 220 ou 225. C'est peut-être la date de sa mort<sup>5</sup>...

1. « Hic cum usque ad mediam ætatem presbyter Ecclesie permansisset invidia postea et contumeliis clericorum Romana Ecclesie, ad Montani dogma delapsus... » *De Viris Illustribus*, c. LIII (P. L., 23, col. 663). Tertullien était-il prêtre ? Malgré cette information de saint Jérôme, la question reste controversée ; cf. G. F. DIERKS, *Tertullianus, De Oratore*, Bussum, 1947, pp. 207 ss, (ne croit pas au sacerdoce de Tertullien). — CH. MOHRMANN, *op. cit.*, pp. xxxvi-xxxviii (retrace l'histoire de la question et répond affirmativement).

2. « *La crise Montaniste* », p. 355.

3. Pensons au *de Fuga in persecutione*, au *de Monogamia* et surtout au *de Pudicitia*.

4. « Tertullianista a Tertulliano, cujus multa leguntur opuscula eloquentissime scripta, usque ad nostrum tempus paulatim deficientes, in extremis reliquiis durare potuerunt in urbe Carthaginiensi : me autem ibi posito ante aliquot annos, quod etiam te meminisse arbitror, omni ex parte consumpti sunt. Paucissimi enim qui remanserant, in Catholicam transierunt, suamque basilicam, que nunc etiam notissima est, Catholicæ tradiderunt », *de Hæresibus*, c. I.XXXVI (P. L. 42, col. 46).

5. Saint Jérôme assure qu'il vécut très vieux : « Ferturque vixisse usque ad decrepitam ætatem, et multa quæ non exstant opuscula condidisse », *de Viris illustribus*, c. LIII (P. L. 23, col. 663).

## II

*Occasion du traité*

Dans le foisonnement des hérésies gnostiques du deuxième siècle<sup>1</sup>, les Caïnites (ou Caïniens) n'occupent qu'une place obscure. Sans grande influence, éclipsés par les puissantes sectes de Marcion, de Basilide et de Valentin, ils n'ont guère retenu l'attention des Pères et des historiens. Leur doctrine pourtant ne paraît pas dépourvue d'originalité. Ils eurent le mérite, si nous pouvons nous exprimer ainsi, d'avoir poussé jusqu'à ses extrêmes limites, jusqu'à l'absurde même, les principes fondamentaux du gnosticisme : l'opposition du dieu créateur et du dieu rédempteur, celle de l'âme et du corps. C'est ainsi qu'ils n'hésitèrent pas à réhabiliter les personnages les plus abominables de l'Ancien Testament, à commencer par Caïn (de là leur nom), y associant parfois Judas. Ils les présentèrent comme les authentiques dépositaires de la vérité révélée, injustement persécutés par le dieu créateur<sup>2</sup>. De plus, s'il faut en croire saint Irénée, Tertullien et saint Épiphane<sup>3</sup>, ils auraient argué du caractère essentiellement mauvais du corps pour justifier la libération des instincts les plus dépravés. Tertullien nous apprend aussi qu'ils rejetaient le baptême, et nous n'avons aucune raison de suspecter son témoignage. Car ce ne fut que par une étrange inconséquence, comme l'a relevé Tertullien lui-même, qu'un Marcion maintint dans son église le sacre-

1. Pour une vue d'ensemble, cf. G. QUISPET, *Gnosis als Welt-Religion*, Zürich, 1951 ; sur leur expansion, cf. A. HARNACK, *op. cit.* pp. 928-929. Les sectes gnostiques sont pratiquement aussi répandues que l'église catholique.

2. Cf. outre les notices des dictionnaires, E. DE FAYE, *Gnostiques et Gnosticisme*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1925, pp. 371-373.

3. IRÉNÉE, *Adversus Hæc.* I, XXXI, 1-4 (*P. G.*, 7, col. 704-706, spécialement col. 705 A) ; EPIPHANE, *Hæc.* XXXVIII, I (*P. G.*, 41, col. 653-666) ; TERTULLIEN, *de Praesc.* XXXIII, 10 (*éd. Hemmer*, p. 73) : « il y a maintenant d'autres Nicolaïtes, c'est l'hérésie dite des Caïnites ».

ment du baptême<sup>1</sup>. Le dualisme absolu qu'il professait et sa doctrine de la justification par la foi seule<sup>2</sup> auraient dû logiquement lui faire rejeter toute médiation d'ordre charnel. Les Caïnites poussèrent jusque là les conséquences de ses principes. S'ils n'exercèrent pas une influence plus grande, c'est peut-être d'abord parce que la vie se concilie mal avec un système purement logique. Mais c'est aussi parce qu'ils manquèrent de véritables « docteurs », de penseurs vigoureux. Il est significatif qu'à Carthage, leur porte-parole fut une femme. Mais son prosélytisme devait causer des ravages auprès des chrétiens peu formés à tel point qu'ils inquiétèrent un « apôtre » comme Tertullien, et que celui-ci estima nécessaire de défendre la communauté chrétienne contre une telle propagande. C'est alors probablement qu'il adressa aux catéchumènes et aux néophytes de Carthage une série d'homélies ou d'instructions. Peut-être prit-il part aussi à des discussions avec les hérétiques. Toute cette prédication se condensa finalement dans un opuscule intitulé *De Baptismo*. Comme beaucoup d'autres traités de Tertullien, c'est donc un écrit de circonstance. Visiblement, celui-ci garde les traces de son origine, aussi bien dans son plan assez imprécis que par son style, fougueux et parfois négligé.

Tout le début du traité s'en prend à la doctrine des hérétiques. Mais à partir du chapitre 10, Tertullien abandonne le terrain de la controverse pour envisager une série de questions théologiques et disciplinaires concernant le baptême. Volontiers nous verrions dans cette seconde partie d'allure assez différente le résumé de l'ouvrage en grec, aujourd'hui perdu, que Tertullien écrivit sur le même sujet. Mais d'autres hypothèses sont possibles. En tous cas ces derniers chapitres nous sont précieux pour connaître les problèmes concrets qui se posaient alors à une communauté chrétienne.

1. « ... signat igitur hominem numquam apud se resignatum, lavat hominem numquam apud se coinquinatum et in hoc totum salutis sacramentum carnem mergit exortem salutis... », *adv. Marc.* I, 28 (III, 330, 9-14).

2. Cf. *de Baptismo*, c. 13 ; *de Paen.* V, 10 (*Hemmer*, p. 23) : « mais, disent quelques-uns, il suffit à Dieu qu'on l'honore avec le cœur et l'esprit même indépendamment des actes... »

Il est difficile de préciser à quelle date le traité fut publié. Il est certain qu'il remonte à la période catholique de Tertullien. On s'accorde en général pour le dater des années 200-206<sup>1</sup>. Nous aurions là le plus ancien document traitant systématiquement du baptême. Il servira de point de départ à toute la réflexion ultérieure<sup>2</sup>, et tiendra par là une grande place dans la tradition chrétienne.

## III

*La doctrine baptismale*

Les Pères des premiers siècles se faisaient de la situation concrète de l'humanité une idée si sombre qu'elle risque de nous étonner aujourd'hui. Tertullien par son tempérament excessif et passionné, était porté encore à en exagérer les traits. Mais en définitive, sa façon de voir est à peine plus pessimiste que le reste de la tradition patristique, voire que l'Écriture elle-même<sup>3</sup>.

Pour Tertullien, l'homme depuis la faute d'Adam est avant

1. Cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, pp. 193-209 ; A. D'ALÈS, *La Théologie de Tertullien*, Paris, 1905, pp. VII-XV ; A. HARNACK, *Die Chronologie der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, 2, Leipzig, 1904, pp. 256-296 ; V. MOREL, *De Ontwikkeling van de Christelijke Overlevering*, Bruges, 1946, pp. 22-23.

2. Saint Cyprien, encore qu'il ne le cite jamais littéralement, s'en inspire souvent de très près. De même Optat de Milève. Saint Jérôme reprendra certains de ses développements. A la fin de l'Age Patristique, saint Isidore en transcrit certains passages dans les « *Etymologies* ». Enfin, cas unique dans l'histoire des doctrines, un Père Grec, Didyme l'Aveugle, en a transcrit également quelques passages. Nous donnerons les références les plus significatives à l'intérieur des chapitres.

3. Pour la tradition patristique avant saint Augustin, cf. A. SERRZ, *Die Heilsnotwendigkeit der Kirche nach der altchristlichen Litteratur*, Freiburg i. Breisgau, 1903 ; L. CAPÉLAN, *Le Problème du Salut des infidèles*, Toulouse, 1934, pp. 2-132. Pour la période apostolique, cf. L. BOUYER, *La Vie de saint Antoine*, saint Wandrille, 1950, appendice A, *Cosmologie et démonologie dans le Christianisme antique*, pp. 181-220 ; du même auteur, *Le Problème du Mal dans le Christianisme antique*, Dieu vivant, n. 6, pp. 17-42 ; B. NOACK, *Satanas und Soteria. Untersuchungen zur neustamentlichen Dæmonologie*, Copenhague, 1948.

tout un pécheur chez qui le mal est devenu comme une seconde nature<sup>1</sup>. Tertullien est le premier à enseigner expressément la doctrine du péché originel, bien qu'il n'en perçoive pas encore toutes les conséquences. « Nulla anima sine crimine, quia nulla sine boni semine, »<sup>2</sup> dira-t-il en une de ces formules oratoires qui caractérisent son style. Par cette faute, Adam a perdu le principe interne de son salut et il est devenu incapable de réaliser seul sa destinée éternelle<sup>3</sup>. Il est tombé au pouvoir du diable<sup>4</sup> et avec lui le monde entier. « Ce péché a ouvert la porte au diable<sup>5</sup> » qui en a profité pour réduire l'humanité en esclavage. Le monde apparaît aux yeux de Tertullien comme hanté par le Malin, nous dirions même « possédé ». Il est devenu « l'église du diable<sup>6</sup> », le camp où flotte son étendard<sup>7</sup>. « Le diable et ses anges ont tout envahi », constate-t-il<sup>8</sup>.

Tertullien va même jusqu'à se représenter l'enfant qui va naître comme attendu, guetté par le Mauvais<sup>9</sup>. Il hésite à dire que l'homme soit pécheur de naissance. Mais si l'enfant est encore « neutre » pour ainsi dire et innocent, dès qu'il péchera, il deviendra l'esclave du démon qui s'installera en lui. Déjà il

1. « Malum igitur animæ... ex originis vitio antecedit, naturale quodammodo », *de Anima*, 41, 1 (I, 368, 14-16).

2. *de Anima*, 41, 3 (I, 369, 2-3). Cf. commentaire de J. H. WASZINK, *De Anima*, Amsterdam, 1947, p. 448. Sa conception du péché originel se trouve en dépendance de la doctrine du « traducianisme » dont il est l'un des plus ardents défenseurs. Cf. spécialement *de Anima*, 27 ; commentaire de J. H. WASZINK, *op. cit.*, pp. 342-347.

3. *de Bapt.*, 5, 7.

4. S'adressant à Eve, Tertullien s'écrie : « Tu es diaboli janua... 1 », *de Cultu Fem.* I, 1 (II, 59, 16). Le diable est le maître de ce « siècle » : « *dæmonia magistratus sunt sæculi hujus* », *de Idol.* 18 (I, 52, 2) ; il en est même le « dieu » : « ... hujus ævi deum diabolum interpretari », *adv. Marc.* V, 11 (III, 613, 18-19), etc. Sur la démonologie de Tertullien, cf. A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, 4<sup>e</sup> éd., Leipzig, pp. 151-169 ; J. LORRZ, *Tertullian als Apologet*, Münster (Westf.) t. 2, 1928, ch. IX, pp. 30 ss.

5. « *diabolo tamen captante naturam, quam et ipse jam (in)fecit delicti semine inlato* », *adv. Marc.* V, 17 (III, 635, 21-22). Il serait aisé de multiplier les références : ce thème est fréquent chez Tertullien.

6. « *in diaboli ecclesiam* », *de Spect.* 25 (I, 25, 15).

7. *de Idol.* 19 (I, 53, 15-16).

8. *de Spect.* 8 (I, 10, 14-16) ; *adv. Marc.* V, 17 (III, 635, 4-5) : « *ita enim totum sæculum mendacio divinitatis implevit* ».

9. *de Anima*, 39 (I, 366, 14-21).

est voué à son emprise par les rites superstitieux qui entourent sa naissance<sup>1</sup>.

Mais ce n'est pas tout ! L'homme sous l'inspiration du démon va encore s'enfoncer dans le mal et davantage chaque jour. C'est là un effet du péché originel : l'homme est devenu un aveugle incapable désormais de se conduire droitement, car le diable enténébre le cœur de ceux qu'il possède<sup>2</sup>. Par cet obscurcissement, le pécheur perd aussi la faculté de connaître et de goûter les choses divines et même de comprendre les Écritures<sup>3</sup>. « C'est normal, ceux qui ignorent Dieu ignorent aussi les choses de Dieu, car aucun trésor n'est jamais ouvert aux étrangers. Aussi naviguant à travers la vie sans le gouvernail de la raison, ils ne sauront éviter l'orage suspendu au dessus du monde<sup>4</sup>... »

Cet « orage suspendu » est une autre conséquence du péché d'origine ? C'est le jugement de Dieu, la colère de Dieu<sup>5</sup> prête à s'abattre sur l'humanité. Si le créateur a accordé à sa créature ingrate un délai<sup>6</sup> dont elle peut profiter pour revenir à lui, prenons garde, nous prévient Tertullien, de l'interpréter comme une indifférence de Dieu à l'égard des péchés des hommes<sup>7</sup>. Les calamités présentes ont justement pour but de nous avertir que la patience de Dieu est à bout, de nous rappeler que tous nous sommes menacés par le jugement de

1. « si neque dei neque diaboli spiritus ex nativitate conseritur animæ... », *de Anima*, 11, 6 (I, 316, 12-13). Il n'y a donc pas à proprement parler « possession de l'âme de l'enfant ». Cf. F. DÖLGER, *Der Exorzismus im altchristlichen Taufritual*, Paderborn, 1909, pp. 19-37, 42-43.

2. Cf. *de Bapt.*, 1, 1, p. 64, n. 2 ; *de Anima*, 41 (I, 368-369) ; *Apol.* 22, 6 (61, 26-29).

3. *De Bapt.* 5, 1 ; 10, 1 ; « non intelligentes quia nec credentes... », formule qui revient constamment sous la plume de Tertullien. Cf. encore *Apol.* 21, 16 (56, 80-85), etc.

4. *de Paen.* 1, 3 (éd. Hemmer, p. 2-3).

5. Dans l'*Adversus Marcionem*, Tertullien justifiera cette colère de Dieu ; loin d'être la preuve de sa méchanceté, elle témoigne de sa justice et même de sa bonté. Dieu ne serait pas parfaitement bon s'il n'était parfaitement juste. Cf. *adv. Marc.* I, 25-28 ; II, 5-29, etc. ; « unde ira... nisi de iudicio », *de Test. an.* 2 (I, 137, 6-7) ; cette formule résume parfaitement sa pensée.

6. « certamini enim dedit spatium, ut et homo eadem arbitrii libertate elideret inimicum... », *adv. Marc.* II, 10 (III, 350, 3 ss.) ; *Apol.* XLI, 3 (99, 10-16) : « non precipitat discretionem » ; *adv. Marc.* II, 25 (III, 371, 2 ss.), etc.

7. *de Pat.* 2 (III, 3, 4-6).

Dieu,<sup>1</sup> par ce « baptême de feu » qu'annonçait déjà Jean-Baptiste<sup>2</sup>.

Tous ces effets du péché, Tertullien les résume en un mot : la mort. La mort est la conséquence immédiate, le fruit amer du péché. « S'il n'avait pas péché, l'homme ne serait pas mort<sup>3</sup>. » Mais en se livrant au péché, Adam s'est livré à la mort<sup>4</sup> : celle-ci s'est emparée de lui et avec lui de toute l'humanité. Pour Tertullien, la mort a un visage. A l'exemple de l'Écriture, il la personnifie, il en parle comme d'une puissance tyrannique, extérieure à l'homme. Derrière elle, il découvre le visage de Satan. Pour lui comme pour les Pères des premiers siècles<sup>5</sup>, mort, péché, Satan sont synonymes. « In mortem datus<sup>6</sup> », cette expression résume toute la condition de l'humanité : « donné » au péché, l'homme est devenu esclave du diable, et celui-ci, après cette première mort qui déjà n'est pas naturelle, l'entraînera dans cette seconde mort plus redoutable encore où nul espoir n'est plus permis<sup>7</sup>.

De tous ces maux, le Christ est venu délivrer l'homme. En nous apportant la lumière et la paix de Dieu, il nous arrache à l'esclavage et à la mort. Le baptême qui nous marque du sceau du Christ est le sacrement de cette délivrance. Ses effets sont multiples comme sont multiples les bienfaits de la rédemption<sup>8</sup>. Deux aspects reviennent chez Tertullien avec une particulière insistance : l'aspect de « régénération » du baptême, et celui de « libération ».

1. *Apol.* XL, 11-13 ; XLI, 1-5 ; XLVIII, 15, etc.

2. *Apol.* XLVIII, 13 ; XXXII, 1 : « ... qui vim maximam universo orbi imminentem ipsamque clausulam sæculi acerbitates horrendas... » (81, 3-5) ; *de Bapt.* 8, 5 ; 10, 7 ; *ad Nat.* 7 (I, 70, 18-22), etc.

3. *de Anima*, 52, 2 (I, 384, 12) ; *adv. Marc.* II, 8 (III, 345, 2 ss). Dieu n'est pas responsable de la mort.

4. Cf. K. RAHNER, *Sünde als Gnadenverlust in der frühkirchlichen Literatur*, *Zeitsch. f. Kath. Theol.* 60 (1936) pp. 495-498.

5. Cf. G. AULÉN, *Christus Victor*, Paris, 1950, pp. 44 ss. ; L. BOUYER, *Le Mystère Pascal*, Paris, 1945, pp. 154-166.

6. *de Test. an.* 3 (I, 138, 5) ; *Scorp.* 5 (I, 155, 20) ; *de Pat.* 5 (III, 8, 6-13), etc.

7. Cf. J. C. PLUMPE, *Mors Secunda*, dans *Mélanges de Ghellinck*, t. I, Gembloux, 1951, pp. 387-403 ; voir *de Bapt.* 10, 7.

8. Cf. *adv. Marc.* I, 28 (III, 329, 29 - 330, 8). Tertullien y énumère successivement : « remissio delictorum », « absolutio mortis », « regeneratio », « consecutio spiritus sancti ». Notre traité propose encore d'autres aspects : la « paix », l'« illumination », etc. Cf. E. DE BACKER, *Sacramentum*, Louvain, 1911, pp. 135-138.

Le premier aspect, fondamental pour les premiers chrétiens comme il l'a été pour saint Jean, est particulièrement en évidence dans le *De Baptismo*. Ce n'est pas par hasard qu'il apparaît dès le début du traité, et que Tertullien dans l'exhortation finale nous laissera sur l'évocation du même thème. Dans les deux cas pourtant le point de vue est différent. Dans le premier chapitre, le baptême apparaît comme l'antidote de la mort et le Christ comme Sauveur : « Nous autres, petits poissons, nous naissons dans l'eau selon notre  $\chi\theta\upsilon\varsigma$  Jésus-Christ ». En jouant ainsi sur les mots et en mettant en relation *pisciculi*, les baptisés, avec  $\chi\theta\upsilon\varsigma$  qui désigne le Christ Sauveur, Tertullien veut nous signifier que le baptême reçoit son efficacité du Christ lui-même, et par là que le baptisé se trouve configuré au Christ. En dehors du Christ et du baptême nul ne peut parvenir à la vie. Le baptême est aussi nécessaire au chrétien que l'eau au poisson<sup>1</sup>... Dans l'invocation finale, Tertullien nous montre plutôt le rayonnement du baptême. Le néophyte, au sortir de la piscine baptismale trouve une nouvelle Mère, l'Église<sup>2</sup>, une multitude de frères<sup>3</sup>, tous ceux qui comme lui portent la marque du Christ. Mais surtout il devient l'enfant de Dieu et ses premières paroles seront pour appeler Dieu « notre Père ».

Cette « nouvelle naissance » qui nous configure au Christ et nous fait fils de Dieu et de l'Église, Tertullien, à la suite

1. Cf. F. J. DÖLGER, *Das Fisch-Symbol in frühchristlicher Zeit*, Münster (Westf.), 1928, pp. 159-177 «  $\chi\theta\upsilon\varsigma$  ζῴωντων ». Voir encore p. 65, n. 2.

2. L'idée de « Mater Ecclesia » apparaît vers la fin du deuxième siècle ; comme le thème de l' $\chi\theta\upsilon\varsigma$ , son origine semble devoir être cherchée en Asie Mineure. Tertullien s'en fait, semble-t-il, une conception moins mystique qu'Origène ou Clément d'Alexandrie. C'est la *Mater Ecclesia super terram*. Dans le passage auquel nous renvoyons, Tertullien écrit : *apud Matrem*, ce qu'on pourrait traduire « dans la maison de votre Mère ». Déjà chez Tertullien, *ecclesia* désigne à la fois le lieu de réunion et l'Église Mystique. Il semble envisager un double rapport entre l'Église et le baptême. Le baptême lui donne ses fils, et par là elle devient Mère ; mais également, c'est elle qui enfante ses fils par le baptême. Il nous paraît difficile de justifier autrement le titre que Tertullien lui décerne, de « Mère des Vivants », *de Anima*, 43, 10 (I, 372, 5). Mais à vrai dire, il n'éprouve pas le besoin de « distinguer » entre ces deux aspects. Cf. J. C. PLUMPE, *Mater Ecclesia*, Washington, 1943, spécialement pp. 45-62.

3. Les chrétiens s'appelaient entre eux par ce nom, cf. *Apol.* XXXIX, 8-9 (93, 35-42).

de saint Jean, la nomme encore « seconde naissance<sup>1</sup> ». C'est qu'elle succède chronologiquement à cette naissance charnelle par laquelle nous sommes marqués à l'image d'Adam (le « *choicus*<sup>2</sup> »). A cette naissance de l'homme « matériel » elle s'oppose comme une naissance « spirituelle » qui imprime en nous l'image du Christ<sup>3</sup>. Elle est dite « seconde » aussi car elle est une reprise de l'œuvre de la création abîmée par le péché : elle rend à l'âme sa virginité<sup>4</sup> et son innocence premières<sup>5</sup>. L'âme créée en Adam se trouve au baptême recrée dans le Christ<sup>6</sup>. Et si cette naissance est spirituelle, c'est parce que l'Esprit y est donné à nouveau, lui qui avait été perdu par le péché<sup>7</sup>. Par le baptême, l'homme entre en participation de la vie même de l'Esprit. Et Tertullien va jusqu'à comparer cette union à des noces mystiques : l'Esprit est l'époux, l'âme est l'épouse : « *O beatum conubium*<sup>8</sup> ».

Le second aspect du baptême est celui de « libération ». « Si le Fils de Dieu est apparu, c'est pour détruire les œuvres du diable. Il les a détruites, en effet, en délivrant l'homme par le baptême et en révoquant la signature de mort<sup>9</sup> ». Le Christ par sa mort a brisé « les portes de fer de

1. « nova nativitas » de *Car. Chr.* 17, (II, 232, 15) ; de *Bapt.* 1, 3 ; 20, 5 ; « reformata per secundam nativitatem » de *Anima*, 41, 4 (I, 369, 4) ; de *Ech. cast.* 5 (II, 136, 24).

2. Cf. de *Car. Res.* 49 (III, 102) ; de *Anima*, passim ; etc.

3. Ibid ; encore : « De uno matrimonio censemur utrobique, et carnaliter in Adam, et spiritaliter in Christo », de *Ech. cast.* 5 (II, 136, 23). Tertullien dit souvent qu'au baptême, le chrétien revêt le Christ ; cf. par ex. de *Bapt.* 12, 2 ; *adv. Marc.* III, 12 (III, 395, 26) ; de *Car. Res.* 56 (III, 116, 3). Le Christ est appelé encore le « Nouvel Adam », cf. de *Car. Res.* 51, (III, 105, 5) ; 53 (III, 6 ss.) ; « primus Adam in animam, novissimus Adam in spiritum », *ibid.* (112, 9-10).

4. « prima species est virginitas a nativitate ; secunda, virginitas a secunda nativitate, id est a lavacro », *Ech. cast.* 1 (II, 126, 17-18).

5. « vestem pristinam recipit, statum scilicet eum quem Adam transgressus amiserat », de *Pud.* IX, 16 (I, 238, 3-4). D'où le nom d'*infans* pour désigner les néophytes. Cf. *Adv. Marc.* I, 14 (III, 308, 21).

6. « Ita omnis anima eo usque in Adam censetur, donec in Christo recensetur, tamiu immunda, quamdiu recensetur... », de *Anima*, 40, 1 (I, 367, 12-13).

7. de *Bapt.* 5, 7.

8. de *Anima*, 41, 4 (I, 369, 9) ; de *Car. Res.* 63 (III, 124, 5-11) ; voir le commentaire de J. H. WASZINK, *op. cit.* pp. 456-457.

9. de *Pud.* XIX, 19-20 (I, 264, 28-30).

la mort, les serrures d'airain des enfers<sup>1</sup> ». La Croix « a racheté l'homme de la puissance des anges jusqu'alors maîtres du monde ; elle l'a arraché aux esprits mauvais, aux ténébres du siècle, au jugement éternel, à la mort sans fin<sup>2</sup> ». C'est au baptême que l'homme recueille pour lui les fruits de cette victoire du Christ. C'est pourquoi la renonciation au démon est inséparable du baptême. Dans l'eau, l'homme délaisse le diable son ancien tyran, englouti et noyé<sup>3</sup>. Bien plus, ce n'est pas seulement d'une renonciation qu'il s'agit, c'est d'une victoire. Le baptême va opérer une sorte de retournement de la situation. D'esclave du démon qu'il était, l'homme devient esclave de Dieu<sup>4</sup> et par suite, il acquiert sur les anges mauvais une véritable puissance : il peut les chasser<sup>5</sup>, au dernier jour il les jugera<sup>6</sup>. Dans la piscine baptismale, le démon est déjà vaincu. Notre traité, dans un passage un peu obscur, fait allusion à cette puissance de l'eau sainte<sup>7</sup>.

Pressentant sa défaite, Satan va multiplier ses assauts auprès du catéchumène, dans l'espoir de le détourner du baptême. Le dernier chapitre du *De Baptismo* semble faire allusion à cette croyance, commune alors. Les tentations resteront violentes par la suite, mais c'est au moment du baptême qu'elles ont pour ainsi dire leur maximum d'intensité, avant que ne se livre dans l'eau ce combat décisif entre Dieu et Satan dont l'issue n'est pas douteuse<sup>8</sup>.

Si le baptême est tout cela, à la fois nouvelle naissance et libération, on voit alors de quel prix il est pour l'homme. Il est l'unique voie d'accès au salut, la « planche de salut » tendue au noyé<sup>9</sup>. « Seul celui qui renaîtra de l'eau et de

1. de Car. Res. 44 (III, 90, 27).

2. de Fuga, 12 (P. L., 2, col. 115 A).

3. de Bapt. 9, 1.

4. de Idol. 18 (I, 52, 11-12) ; de Cor. 13 (II, 182, 30-38), etc.

5. Apol. XXIII, 15-17 (67, 78-90) ; XXVII, 7 (76, 27-34) ; XXXVII, 9 (89, 39-43) ; de Test. an. 3 (I, 137, 21), etc. Cf. A. RODEWYK, *Die Beurteilung der Besessenheit*, *Zeitsch. f. Kath. Theol.*, 72 (1950) pp. 460-480.

6. de Paen. VII, 8 (éd. Hemmer, 35).

7. ch. 5, 2.

8. Comparer avec de Paen. VII, 7-10 ; S. CYPRIEN, *Epist. LXIX, XV* (CSEL 3, 764, 3).

9. de Paen. IV, 2 (éd. Hemmer, p. 17).

l'Esprit entrera dans le Royaume des cieux.<sup>1</sup> » Et dès lors, on comprend toute l'indignation de Tertullien contre les détracteurs du baptême. Ce n'est pas là un procédé rhétorique. De même que ce n'est pas avec une émotion feinte qu'il s'adresse aux futurs baptisés : « Vous donc les bénis, vous que la grâce de Dieu attend, vous qui allez remonter du bain très saint de la naissance nouvelle... vous avez cherché et vous avez trouvé, vous avez frappé et on vous a ouvert<sup>2</sup> ».

## IV

*Typologie baptismale*<sup>3</sup>

Pour représenter, illustrer et justifier cette doctrine du baptême, Tertullien va faire appel contre les Caïnites au symbolisme de l'eau, dans son double enracinement, naturel et biblique. C'est peut-être la partie la plus actuelle du traité, celle aussi où Tertullien nous apparaît le plus original. Originalité relative d'ailleurs, car nous avons tout lieu de croire qu'il n'est pas totalement novateur et qu'il rassemble ici des figures déjà traditionnelles dans la catéchèse primitive<sup>4</sup>. Ainsi nous le voyons repousser une certaine interprétation du récit de la tempête apaisée au nom, semble-t-il, d'une certaine tradition typologique<sup>5</sup>.

Une telle argumentation fondée sur le symbole devait présenter à ses yeux un double avantage. D'abord apporter

1. de Bapt. 13, 3.

2. de Bapt. 20, 5.

3. De nombreuses études ont paru sur ce sujet depuis quelques années. Parmi les plus importantes, nous signalerons : J. DANIELOU, *Sacramentum Futuri*, Paris, 1950 ; du même, *Bible et Liturgie*, Paris, 1951. PER LUNDBERG, *La typologie baptismale dans l'Ancienne Eglise*, Uppsala, 1942 ; II. RAHNER, *Griechische Mythen in christlicher Deutung*, Zürich, 1945 ; F. J. DÖLGER, *Der Durchzug durch das Rote Meer als Sinnbild der christlichen Taufe*, A. C. II (1930) pp. 63-69 ; du même, *Der Durchzug durch den Jordan als Sinnbild der christlichen Taufe*, A. C. II (1930) pp. 70-79.

4. J. DANIELOU, *Sacramentum Futuri*, p. 80. Voir aussi R. REITZENSTEIN, *Die Vorgeschichte der christlichen Taufe*, Leipzig, 1929, p. 40.

5. de Bapt. 12, 6-7.

autre chose qu'une démonstration rigoureuse, de type logique. Tertullien a trop le sens de la gratuité du don divin pour faire du baptême une sorte de nécessité absolue et pour le réduire à n'être que la conclusion d'un syllogisme<sup>1</sup>. Et pourtant contre les hérétiques il était nécessaire d'apporter des justifications, des arguments de convenance. C'est pourquoi il dégagera ce qu'il appelle les « *rationes baptismi* », nous dirions aujourd'hui les « harmonies » du baptême. Car si les œuvres de Dieu demeurent imprévisibles et infiniment transcendantes, elles n'en sont pas moins éminemment sages, et l'esprit humain éclairé par la foi n'est pas totalement impuissant à discerner leur accord et leur lien. Par ailleurs, et c'est le second bénéfice de cette argumentation, le procédé par symboles réfutait indirectement mais avec beaucoup de force la doctrine des hérétiques. Ceux-ci dissociaient le dieu bon et le dieu mauvais, la chair et l'esprit, la création et la rédemption, l'Ancien Testament et le Nouveau. Tertullien ramène tout à l'unité d'un plan unique : unité entre le monde matériel et le monde spirituel, entre la vie naturelle et la vie céleste, entre l'ordre de la création et celui de la rédemption. En montrant à travers toute l'histoire la réalisation d'un même dessein de salut<sup>2</sup>, il réfutait sans même avoir à la discuter l'erreur initiale des thèses gnostiques.

Cette symbolique baptismale va donc s'organiser sur un double registre : l'un naturel, l'autre proprement biblique, celui-ci prolongeant celui-là et assumant le symbole dans une typologie. Et, ce qui met en valeur les deux aspects du baptême que nous avons dégagés, nous trouvons, implicites chez Tertullien, les deux schémas suivants :

1. Cf. de *Bapt.* 2, p. 66, n. 2.

2. L'influence de saint Irénée est indéniable ; elle se révèle surtout à partir du livre III de l'*Adversus Marcionem* : Tertullien reprend les mêmes thèmes. Voici une belle formule de Tertullien qui résume sa vue de l'histoire du Salut : « O Christum et in novis veterem », *adv. Marc.* IV, 21 (III, 489, 6). Récapitulation et innovation sont intérieures l'une à l'autre.

Sur les Sources de l'*Adversus Marcionem*, cf. G. QUISPEL, *De Bronnen van Tertullianus « Adversus Marcionem »*, Leiden, 1943.

l'eau comme principe de fécondité - la création - le baptême comme régénération

l'eau comme principe de destruction - l'Exode - le baptême comme libération.

C'est d'ailleurs sur ce même symbolisme naturel que se fondent toutes les symbolisations religieuses, tant païennes que chrétiennes. C'est ce qui permet aujourd'hui d'expliquer et de fonder le parallélisme déjà relevé par Tertullien entre les rites d'initiation des religions à mystères et les sacrements de l'Église<sup>1</sup>.

Rapidement nous allons étudier les deux cycles du *De Baptismo*, le cycle de la Genèse et le cycle de l'Exode, sans trop forcer d'ailleurs la distinction car bien des traits sont communs aux deux.

### I. Cycle de la Genèse

Pour les Pères, le baptême n'a pas seulement pour effet la rémission des péchés, mais plus profondément, il est une refonte totale de l'homme, « *re-formatio*<sup>2</sup> ». Tertullien le définit comme une nouvelle création de l'homme à la ressemblance de Dieu. Le baptisé, nouvel Adam, retrouve cette « similitude » divine que le premier Adam avait reçu du souffle créateur, et qu'il avait perdue par son péché, redevenant par là une simple « image » de Dieu<sup>3</sup>. De même qu'au commencement l'eau sur laquelle reposait l'Esprit était l'élément primordial et le milieu vivifiant d'où furent tirées les créatures, de même aujourd'hui c'est encore l'eau vivifiée par l'Esprit Saint, qui restitue l'homme à la « ressemblance » de Dieu. Les deux créations se répondent donc

1. Cf. L. BEIRNAERT, *Symbolisme Mythique de l'eau dans le Baptême, La Maison-Dieu*, n. 22, pp. 94-120 ; MIRCÉA ELIADE, *Traité d'Histoire des Religions*, Paris, 1949, ch. 5, pp. 168-191. En faisant appel à des catégories théologiques plus modernes on pourrait dire que ce symbolisme naturel constitue la véritable « matière » du sacrement. C'est lui qui, surélevé par l'intermédiaire du « verbum fidei » (« forme » du sacrement), devient le symbole sacramentel spécifiquement chrétien. La « matière » du sacrement ne serait donc ni le geste ni l'« élément » en eux-mêmes, mais ce geste ou cet élément en tant que « symbole naturel ».

2. de *Bapt.* 3, 1.

3. de *Bapt.* 5, 7 et p. 74, n. 2.

l'une à l'autre et la seconde l'emporte sur la première de toute la distance qui sépare la vie de la terre de celle du ciel.

Cette typologie, remarquons-le, était particulièrement apte à mettre en lumière contre les Caïnites l'union étroite de l'eau et de l'Esprit dans l'œuvre du salut. Pour eux, seul l'Esprit était capable de renouveler l'homme, la régénération étant son œuvre exclusive. Tertullien montre que l'eau y a aussi son rôle puisque Dieu l'a choisie comme médiatrice et qu'il a fait d'elle la dispensatrice de sa grâce. L'eau et l'Esprit sont tous deux nécessaires : l'Esprit est présent dans les eaux baptismales. « L'Esprit une fois invoqué, se repose sur les eaux du baptême comme s'il reconnaissait là son ancien trône<sup>1</sup>. » L'Esprit se mêle aux eaux<sup>2</sup> et le chrétien en s'immergeant dans l'eau est recouvert de l'Esprit.

Les divers traits de cette typologie sont manifestement inspirés du quatrième Évangile. C'est à lui aussi que Tertullien emprunte la figure de la piscine de Bethesda qui nous révèle le même lien profond entre l'eau et l'Esprit<sup>3</sup>. L'ange naguère venait agiter l'eau de la piscine et après sa venue le premier malade qui s'y baignait était guéri. De même aujourd'hui, l'Esprit descend dans la fontaine baptismale pour guérir l'homme du mal du péché. Et ici encore Tertullien relève la même progression dans les dons divins : « L'eau et l'ange portaient remède aux maux du corps, maintenant ils guérissent l'âme. Ils opéraient le salut temporel, ils restaurent maintenant la vie éternelle<sup>4</sup>. » La première guérison était opérée par un ange, la seconde l'est par l'Esprit lui-même.

Mais l'Esprit n'est pas seul à intervenir dans la régénération baptismale. Le baptême est aussi sous la dépendance du Christ puisque le Christ possède l'Esprit en plénitude. Et nous rejoignons ici l'épisode du baptême dans le Jourdain où le Saint-Esprit descendit sous la forme d'une colombe pour signifier que le Christ désormais posséderait la plénitude des dons divins. En se plongeant dans

1. *de Bapt.* 8, 3.

2. *de Bapt.* 4, 1 et 4. Cf. p. 69, n. 3 ; p. 70, n. 4.

3. *de Bapt.* 5, 5.

4. *de Bapt.* 5, 6.

l'eau, le Christ sanctifia l'eau du Jourdain et par elle toutes les eaux<sup>1</sup>. C'est ainsi que la tradition patristique a compris le baptême de Jésus : à la fois comme l'institution du baptême chrétien et comme le prototype de tout baptême<sup>2</sup>.

Notre traité fait une seule allusion à cette phase d'inauguration du baptême<sup>3</sup>. Il insiste davantage sur celle de sa mise en œuvre et toujours dans la même perspective johannique. Il rattache donc le baptême directement à la Passion et à la mort du Christ « car notre mort ne pouvait être détruite sans la Passion du Seigneur ni notre vie rendue sans sa résurrection<sup>4</sup> ». C'est du haut de la Croix que le Christ nous envoie l'Esprit. De son côté transpercé jaillit alors le baptême<sup>5</sup>. Deux épisodes dans l'Exode préfiguraient ce mystère. A Mara, Moïse, figure du Christ, changea l'amertume des eaux par un bois qui annonçait celui que devait porter le Sauveur<sup>6</sup> : le bois du paradis apporta la mort, celui de la Passion restitue la vie<sup>7</sup>. Saint Paul nous

1. « *Baptizato enim Christo, id est sanctificante aquas in suo baptizate, omnis plenitudo spiritalium retro charismatum in Christo cessavit signante visiones* », *adv. Jud.* 8 (II, 283, 106-109) ; *de Pud.* VI, 16 (I, 230, 9) ; cf. F. J. DÖLGER, *Das Fisch-Symbol...*, pp. 43 ss. C'est un thème que l'on retrouve chez saint Justin, Irénée, Origène, Novatien, etc. ; cf. H. RAHNER, *Flumina de Ventre Christi, Biblica*, 1941, p. 396.

2. C'est la raison pour laquelle on a choisi de préférence la scène du baptême du Christ pour représenter le baptême tout court. Cf. L. DE BRUYNE *L'imposition des mains dans l'Art Chrétien Ancien, Rivista Di Archeologia Cristiana*, XX (1943) pp. 122, 133-135.

« Dans ce baptême, remarque H. RAHNER, s'accomplit en symbole ce qui s'accomplira réellement à la Croix et qui de la Croix, dans le mystère du baptême, parviendra aux hommes », (*Griechische Mythen...*, p. 113).

3. *de Bapt.* 10, 5.

4. *de Bapt.* 11, 4.

5. *de Bapt.* 9, 4 ; 16, 2.

6. *de Bapt.* 9, 2.

7. « *quod perierat olim per lignum in Adam, id restitueretur per lignum Christi* », *adv. Jud.* 13 (II, 320, 109-110) ; cf. *ibid.* (II, 318, 65). Cette idée a été reprise par la Préface de la Croix que nous chantons, aujourd'hui encore, au temps de la Passion. Également, lors de la Bénédiction des fonts baptismaux au cours de la Vigile Pascale : l'évêque divise d'abord l'eau en y traçant une croix, puis y plonge le cierge pascal, figure du Christ mort et ressuscité, enfin souffle sur les eaux en traçant la figure de la lettre grecque  $\psi$  qui précisément est le signe symbolique de l'arbre de vie, de la Croix. Autant de façons d'exprimer le lien essentiel entre le baptême et la Croix du Christ. Ainsi comprend-on la définition du baptême proposée par Rahner : *Die Taufe ist das « Mysterium vom Holz im Wasser »* ; cf. H. RAHNER, *Griechische Mythen...* pp. 112-118 ; PER LUNDBERG, *op. cit.* ch. X, pp. 167-200.

parle aussi du rocher qui abreuvait le peuple dans le désert, et ce rocher était le Christ. « Isaïe aussi l'avait prophétisé, nous dit Tertullien : *Je ferai jaillir des fleuves dans le désert*. Les eaux qu'il voyait par avance étaient celles du baptême<sup>1</sup>. » Le contexte littéraire nous autorise à admettre que Tertullien (se référant peut-être à une tradition johannique) identifie ici le rocher au Christ crucifié, comme il le fait par une allusion rapide du *De Baptismo*<sup>2</sup>. Saint Cyprien ne fera qu'explicitement la pensée de Tertullien quand il écrira : « La prophétie d'Isaïe s'accomplit dans l'Évangile quand le Christ qui est le rocher est transpercé par le coup de lance durant sa Passion<sup>3</sup> ».

Mais la Passion du Christ n'est pas seulement cause efficace du baptême. Elle configure encore le néophyte au Christ mort et ressuscité. Cette identification est souvent évoquée par Tertullien<sup>4</sup>, bien qu'ici il y insiste assez peu. Il y fait appel uniquement pour justifier la date de célébration du baptême « qui est par excellence le jour de Pâques, alors que s'est consommée la Passion du Seigneur en laquelle nous sommes baptisés<sup>5</sup> ».

C'est par la Passion que nous sommes configurés au Christ, c'est elle qui donne son efficacité au baptême. C'est à la Passion aussi que l'Église est née, tirée du côté du Sauveur. Nouvelle Eve tirée du nouvel Adam durant son sommeil sur la Croix<sup>6</sup>, comme une épouse<sup>7</sup> elle est intimement associée à l'œuvre du Christ et spécialement à l'œuvre du baptême. Tertullien désigne l'Église comme la Mère des baptisés<sup>8</sup> ; une multitude de frères accueilleront le néo-

1. *adv. Marc.* III, 5 (III, 382, 20-383, 1.).

2. Cf. H. RAHNER, *Flumina de Ventre Christi, Biblica*, XXII (1941), pp. 367-403 ; F.-M. BRAUN, *L'Eau et l'Esprit, Rev. Thom.*, XLIX (1949) pp. 5-30.

3. *Epist.* LXIII, VIII, 2 (CSEL, 3, 706, 16-20).

4. Cf. surtout de *Car. Res.* 47, 48, etc. où Tertullien commente, du reste avec une certaine liberté, les grands textes de saint Paul dans l'épître aux Romains.

5. *de Bapt.* 19, 1.

6. *de Anima*, 43, 10 (I, 372, 2-5) ; *de Jejun.* 3 (I, 277, 8-9).

7. *de Pud.* XVIII, 11 (I, 260, 16-22) ; *de Ech. cast.* 5 (II, 135, 16-18) ; *de Pud.* I, 8 (I, 220, 12) ; *adv. Marc.* IV, 11 (III, 451, 11) ; V, 12 (617, 16-18), etc.

8. *de Bapt.* 20, 5

phyte au sortir de l'eau sainte. Plus tard, reprenant la même image, les Pères présenteront la piscine baptismale comme le sein maternel où l'Église enfante les Fils de Dieu<sup>1</sup>. Le baptême n'est donc pas un simple rite de rénovation personnelle, il nous introduit dans la famille du Seigneur, il est une incorporation dans une communauté. Et cette communauté, milieu vivant pour le chrétien, le préservera de la colère de Dieu. Tertullien le premier compare l'Église à l'arche<sup>2</sup>, à cette arche qui sauva Noé et ses fils des flots du déluge. Par l'Église, l'homme se réconcilie avec Dieu<sup>3</sup>. Tertullien une fois encore infléchit son interprétation dans un sens johannique, car un nouveau trait ici est mis en évidence, celui de la colombe. Le mouvement même du chapitre nous prouve que Tertullien y met en parallèle le récit de la Genèse et le baptême du Christ.

Création du monde, Bethesda, baptême du Christ, Passion, Mara, arche de Noé<sup>4</sup>, toutes ces figures rapportées au baptême peuvent nous paraître assez disparates. Chacune en effet met en relief un aspect particulier du sacrement. Mais toutes sont unifiées par le même lien profond, par la même idée qui se fait jour : le baptême est le sacrement de la vie, ses eaux sont des « eaux vives », sources de sanctification pour les fidèles, il nous enfante à une nouvelle naissance « en nous délivrant pour la vie éternelle ».

## II. Cycle de l'Exode

Le second aspect du baptême, l'aspect de libération, est mis en valeur à partir de la figure de l'Exode et de la sortie d'Égypte. « Quelle figure plus éclairante du sacrement de

1. Cf. W. M. BEDARD, *The Symbolism of the Baptismal Font in Early Christian Thought*, Washington, 1951, spécialement p. 48.

2. *de Bapt.* 8, 4.

3. Comparer avec *I Petr.* 3, 19-22 ; cf. BO REICKE, *The disobedient Spirits and christian Baptism*, Lund, 1946, pp. 95 ss.

4. A ces figures, il faudrait encore ajouter celle de Naaman, que Tertullien développe de façon très originale : « ... quapropter septies, quasi per singulos titulos, in Jordane lavit, simul ut et totius hebdomadis caneret expiationem et quia unius lavacri vis et plenitudo Christo soli dicabatur... », *adv. Marc.* IV, 9 (III, 441, 22-442, 8). De plus, les sept bains de Naaman sont le symbole des sept péchés capitaux entraînant la mort de l'âme.

baptême<sup>1</sup> ! » Celle-ci ne fait que reprendre une tradition typologique très ancienne fondée sur l'autorité de saint Paul, mais ici encore Tertullien l'infléchit. Le texte de la Première Épître aux Corinthiens présentait le baptême comme un rite d'admission dans la communauté messianique et d'appartenance au Christ<sup>2</sup>. Tertullien voit de préférence dans l'Exode le symbole de la victoire du Christ sur les démons et de la délivrance du chrétien. Au fond des eaux la puissance de Satan se trouve écrasée, comme naguère le Pharaon englouti dans la Mer Rouge. Le baptême libère le chrétien, l'arrache à l'esclavage du diable comme le peuple hébreu le fut des Égyptiens<sup>3</sup>. Notre traité n'insiste guère sur cette figure. Il se borne à évoquer un thème qui, semble-t-il, était largement développé dès cette époque et par suite familier aux fidèles de Carthage.

C'était d'ailleurs tout le récit de l'Exode et non seulement la sortie d'Égypte que l'on interprétait déjà comme une figure de l'initiation chrétienne. Dans l'*Adversus Marcionem*, Tertullien rapproche l'immolation du Christ des deux figures prophétiques de l'agneau pascal et de la brebis d'Isaïe : « Entre tant de fêtes juives, nous dit-il, le Christ a choisi le jour de Pâques (pour mourir). Moïse avait prophétisé ce mystère quand il dit : *C'est la Pâque du Seigneur*. N'était-il pas encore celui qui, *ayant à être conduit comme une brebis à l'égorgement... désirait accomplir la figure de son sang salutaire*<sup>4</sup> ? » Ces derniers mots se réfèrent au sang qui marqua, lors de l'Exode, les linteaux des maisons juives et les préserva de l'ange exterminateur. De même au jour du jugement, seuls seront sauvés ceux qui porteront

1. *de Bapt.* 9, 1.

2. *I Cor.* X, 1-6 ; cf. L. CERFAUX, *Le Christ dans la Théologie de saint Paul*, Paris, 1951, pp. 252, 267-268.

3. L'Égypte est aux yeux des Pères, le symbole de l'idolâtrie, de la magie, etc., autrement dit le symbole de l'esclavage du diable. Par exemple : « *Hæc quidem prima per Moysen dicta sunt ad omnes utique pertinentia quoscumque dominus deus Israelis perinde de Ægypto superstitionisissimi sæculi et de domo humanæ servitutis eduxerit* », *Scorp.* 2 (I, 150, 9-12) ; *adv. Marc.* II, 14 (III, 354, 23 ss.) etc. ; F. J. DÖLGER, *Sol Salutis*, Münster (Westf.), 1925, pp. 220-221.

4. *adv. Marc.* IV, 40 (III, 559, 2-10) ; *ibidem*, V, 7 (593, 10-13). Explicité par S. CYPRIEN, *ad Demetrianum*, 22 (*CSEL*, 3, 367, 15-20.)

le sceau du Christ<sup>1</sup>. Nous rejoignons là le thème de la préservation de la colère divine.

Parmi les autres figures de l'Exode, le *De Baptismo* évoque encore les eaux de Mara, l'épisode du rocher dans le désert, la tentation des Hébreux. Saint Jérôme, dans un passage repris de Tertullien<sup>2</sup>, énumérera encore les soixante-dix palmiers et les sources d'Élim, Moïse et les filles de Madian etc... Peu à peu l'idée se fait jour que les diverses étapes de l'initiation baptismale reproduisent d'une certaine façon les divers moments de la vie du Christ, eux-mêmes prophétisés par toute l'histoire d'Israël. Au dernier chapitre du traité de Tertullien, la tentation du peuple hébreu est ainsi conçue comme l'antitype de la tentation du Christ à laquelle correspond à son tour celle du catéchumène.

Exode, création : à partir de ces deux figures majeures, Tertullien esquisse une série de thèmes qui seront repris et abondamment développés par la suite. Toute une typologie s'explique déjà qui va passer dans la catéchèse postérieure<sup>3</sup>. Nous trouvons simpliste parfois le principe qui a pu présider au discernement de ces figures. C'est celui que saint Cyprien bientôt énoncera en ces termes : « Sous le nom d'eau, c'est le baptême qui toujours a été signifié<sup>4</sup> ». Les Pères n'ont que rarement su faire le partage entre une typologie théologiquement fondée sur le sens littéral et une typologie illustrative<sup>5</sup>. Le chapitre 9 du *De Baptismo* peut à juste titre nous déconcerter, où l'eau pour les mains de Pilate est mise sur le même plan que l'eau jaillissant du Christ en croix. Mais ne soyons pas trop sévères. Presque toutes ces figures sont empruntées à saint Jean ou inter-

1. « *Qua clade nemo liberabitur, nisi qui passionem Christi... fuerit obsignatus* », *adv. Jud.* 11 (II, 309, 4-5).

2. *Epist.* LXIX, 6 (*CSEL*, LIV, 690).

3. Signalons encore chez Tertullien l'existence d'un dernier thème typologique, traditionnel lui aussi, celui du passage du Jourdain. Tertullien l'a reçu très élaboré et a assumé des données complexes. Cf. *adv. Marc.* III, 16 (III, 402, 25 ss.) ; *ibidem*, IV, 13 (457, 16 ss.). Le Baptême nous fait rentrer dans la Terre Promise et nous remet en possession des biens divins.

4. *Epist.* LXIII, 8 (*CSEL*, 3, 706, 3-4).

5. J. DANIELOU, *Bible et Liturgie*, p. 99.

prêtées à partir de lui. Or les exégètes contemporains<sup>1</sup> redécouvrent que le quatrième Évangile leur attribuait déjà une portée symbolique, peut-être même sacramentaire. Quant aux illustrations elles-mêmes, « elles prennent un sens là où elles sont des signes qui permettent de reconnaître les analogies théologiques<sup>2</sup> ». Depuis Tertullien et peut-être à cause de lui, toutes ces figures baptismales font désormais partie de notre héritage<sup>3</sup>, elles ont inspiré de très près notre liturgie<sup>4</sup>. Nous pouvons du moins reconnaître à Tertullien le mérite d'avoir le premier recueilli et condensé — et de quelle magistrale manière ! — toute cette imaginerie symbolique aussi vénérable que la Bible...

1. Cf. O. CULLMANN, *Les Sacrements dans l'Évangile Johannique*, Paris, 1951 ; H. RIESENFIELD, *La Signification Sacramentaire du Baptême Johannique*, *Dieu Vivant*, n. 13, pp. 31-37 ; F.-M. BRAUN, *Le Baptême d'après le Quatrième Évangile*, *Rev. Thom.* XLVIII (1948) pp. 347-393 ; du même, *L'Eau et l'Esprit*, *Rev. Thom.*, XLIX (1949) pp. 5-30 ; H. SAHLIN, *Zur Typologie des Johannes-Evangeliums*, Uppsala, 1950 ; E. BOISMARD, *L'Évangile aux quatre dimensions*, *Lumière et Vie*, 1 (1951), pp. 94-114 ; etc.

2. J. DANIELOU, *Bible et Liturgie*, p. 108.

3. Nous pouvons en découvrir un témoignage dans la décoration des baptistères ; cf. par exemple, L. DE BRUYNE, *La décoration des Baptistères paléo-chrétiens*, dans *Miscellanea Liturgica in honorem C. Mohlberg*, t. I, Roma, 1948, pp. 189-200, spécialement, pp. 191-195 ; A. G. MARTIMORT, *L'iconographie des catacombes et la catéchèse antique*, *Rivista di Archologica Cristiana*, XXV (1949) pp. 105-114. DOM WILPERR a signalé un rapprochement intéressant entre les figures du ch. 9 de notre traité et les peintures des Chambres des Sacrements de Callixte, dans *Die Malereien der Katakomben Roms*, Freiburg i. Brsg., 1903, p. 264-266 (voir t. 2, fig. 27 : le Rocher, le Poisson, le Baptême du Oint, le Paralytique ; cf. Catacombe de sainte Priscille, fig. 16 : l'Arche de Noé, comme figure du baptême).

4. Le simple rapprochement du chapitre 9 et de la liturgie pascale est significatif. L'évêque, au cours de la Bénédiction des fonts, chante la Préface suivante : « ... Je te bénis, créature d'eau, par ce Dieu qui te fit jaillir de la source du paradis et te prescrivit d'arroser toute la terre de quatre fleuves, qui mit en toi au désert quand tu étais amère, une douceur qui permit de te boire, et te tira du rocher pour son peuple altéré. Je te bénis encore par Jésus-Christ son Fils unique, Notre-Seigneur, qui, à Cana de Galilée, dans un signe admirable, te changea en vin par sa puissance, qui te foula de ses pieds, et qui, au Jourdain, fut baptisé en toi ; qui te fit jaillir avec le sang de son côté et ordonna à ses disciples de baptiser en toi les croyants ».

## V

*L'initiation chrétienne*<sup>1</sup>

Bien que le *De Baptismo* s'en tienne à un plan strictement doctrinal et disciplinaire, il n'est pas sans nous fournir de précieuses données sur l'initiation chrétienne et la liturgie baptismale au début du troisième siècle. Car c'est l'une des originalités de ce traité que de fonder son élaboration doctrinale sur la pratique liturgique, invoquée déjà comme une sorte de lieu théologique. C'est donc grâce au *De Baptismo* que pour une part nous sommes capables de reconstituer dans ses grandes lignes le rituel baptismal de l'église de Carthage à cette époque.

Cette liturgie, Tertullien la supposait connue de ses lecteurs. Il ne s'y réfère que par allusions et celles-ci risquent de nous échapper. Pour en retrouver le sens, nous ne pouvons que les élucider et les interpréter à la lumière soit d'autres passages de Tertullien, soit d'écrits un peu postérieurs, comme la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte ou les Lettres de saint Cyprien. C'est ce travail que nous essayons d'esquisser, envisageant successivement les deux parties de l'initiation chrétienne : le catéchuménat et le baptême.

**I. Le Catéchuménat** a) *But de l'institution.* Dès les premiers temps de l'Église, nous voyons les apôtres exiger de tout candidat au baptême une confession de foi<sup>2</sup> et parallèlement une ferme et véritable conversion des mœurs<sup>3</sup>. Ce qui suppose, au

1. Pour l'ensemble de ce chapitre, nous nous permettons de renvoyer une fois pour toutes à la seule étude récente sur le sujet : DOM E. DEKKERS, *Tertullianus en de Geschiedenis der Liturgie*, Bruges, 1947, pp. 163-216.

2. Cf. Actes, 8, 35 ; 16, 31 ; Eph. 1, 13. Cf. O. CULLMANN, *Les premières confessions de foi chrétienne*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1948, p. 14 ; H. CHIRAT, *L'Assemblée chrétienne à l'âge apostolique*, Paris, 1949, p. 136 ; J. DE GHELLINCK, *Patristique et Moyen-Âge*, T. I., *Les Recherches sur les Origines du Symbole des Apôtres*, Gembloux, 1946, pp. 187 ss.

3. « Regardez-vous comme morts au péché, dira Saint Paul aux baptisés, mais comme vivants pour Dieu dans le Christ-Jésus », Rom. 6, 11 ; et saint Jean : « Quiconque est né de Dieu ne commet pas le péché », 1 Jh., 3, 9.

moins dans les cas habituels, un certain temps de préparation morale et intellectuelle, et en conséquence une certaine distinction entre fidèles et catéchumènes. Si nous ne sommes pas encore en présence d'un catéchuménat institué, avec tous les traits qui plus tard le caractériseront, il tend déjà à le devenir. A partir de 170 environ, divers indices nous font entrevoir une évolution rapide dans ce sens<sup>1</sup>. Toute une suite d'événements dont Tertullien est l'écho, révélèrent l'insuffisance générale de la formation chrétienne, tant doctrinale que morale. Les communautés chrétiennes apparaissent en effet littéralement déchirées par les hérésies dont la propagande « diabolique » se montrait efficace auprès des catéchumènes et des fidèles peu instruits. Notre traité en est lui-même la preuve. D'autre part la croissance numérique des églises n'était pas allée de pair avec une croissance égale dans la ferveur<sup>2</sup>. Tertullien, nous le savons, se rangeait parmi les intransigeants et les rigoristes ; mais les abus qu'il signale, même s'il les grossit, ne sont pas imaginaires, et ils mettaient en cause jusqu'au clergé<sup>3</sup>. Or au même moment, le mouvement de conversion, lent jusqu'alors, commençait à s'amplifier et allait poser de nouveaux problèmes. Comment une communauté numériquement restreinte, en butte à des difficultés intérieures, parviendrait-elle à s'assimiler une masse de plus en plus considérable de convertis encore marqués par leurs habitudes païennes ?

Pour faire face à cette situation complexe et répondre à ces divers besoins, l'Église spontanément chercha à intensifier la formation religieuse et par suite à donner plus d'ampleur au catéchuménat, son « noviciat », *tirocinia audito-*

1. Cf. DOM CAPELLE, *L'Introduction du catéchuménat à Rome, Rech. Théol. Anc. et Méd.* V (1933) pp. 129-154 ; J. LEBRETON, *Le développement des institutions ecclésiastiques à la fin du second siècle, Rech. Scienc. Relig.* XXIV (1934) pp. 129-139. Il nous semble difficile d'admettre avec MAYER et le P. JUNGSMANN un catéchuménat institutionnel avant 170. L'*Apologétique* de SAINT JUSTIN ignore toute distinction de classes. Par ailleurs, les Marcionites, pour le reste si « traditionnels », ignoraient cette institution. Sans doute l'auraient-ils maintenu, s'ils l'avaient connu.

2. Cf. en particulier le *de Spec.* 1, 2, etc. ; de *Idol.* 12 et passim ; de *Paen.* 6 ; de *Cult. fem.* I, 9 ; II, 1 ss.

3. Cf. G. BARDY, *Le Sacerdoce chrétien d'après Tertullien, Suppl. Vie Spir.* 59 (1939) pp. 114-119.

*rum* comme l'appelle Tertullien<sup>1</sup>. Il semble aussi qu'elle se montra plus exigeante. Le *De Baptismo* intentionnellement insiste sur cette perfection dans la foi que requiert le baptême et qui est pour Tertullien une condition nécessaire à sa réception<sup>2</sup>. Plus encore, il se montre soucieux de la sainteté de vie des futurs néophytes. Dans le *De Pœnitentia*, il écrira même : « Nous ne sommes pas plongés dans l'eau pour mettre fin à nos péchés ; mais, parce que nous y avons mis fin, déjà nous sommes moralement lavés<sup>3</sup> ». « Citoyen de la Jérusalem céleste<sup>4</sup> », le chrétien désormais ne doit plus pécher. C'est ce principe qui est sous-jacent à toutes les règles pratiques posées dans le *De Baptismo*, à propos par exemple du baptême des enfants, des vierges et des veuves. Ces mesures se justifient encore par la sévérité de la discipline pénitentielle alors en vigueur. En cas de faute grave, d'adultère notamment, le fidèle n'avait la ressource que d'une unique pénitence, pénible et humiliante, considérée déjà comme une faveur<sup>5</sup>. Aux yeux de Tertullien, le baptisé qui revient à sa vie de pécheur ne peut habituellement échapper au feu de l'enfer<sup>6</sup>. On comprend combien, dans ces conditions, il était nécessaire d'éprouver la vertu des nouveaux convertis et de leur accorder un délai pour réfléchir. « Temps d'épreuve et de réflexion », c'est en ces termes que Tertullien caractérise le catéchuménat<sup>7</sup>.

Peut-être faudrait-il mentionner aussi, comme facteur de ce développement, l'influence des cultes à mystères. Notre traité lui-même suggère le rapprochement<sup>8</sup>. « Les chrétiens, note Dom Capelle, ont dû penser que l'accès aux vrais mystères méritait une préparation au moins aussi

1. *de Paen.* VI, 14 (éd. Hemmer, pp. 28-29).

2. *de Bapt.* 18.

3. *de Paen.* VI, 17 (éd. Hemmer, pp. 28-29).

4. *de Cor.* 13 (II, 182, 21).

5. Cf. *de Paen.* IX à XII (éd. Hemmer, pp. 38-51).

6. *de Bapt.* 8,5 ; 10, 7.

7. « ... hæc accedentibus ad fidem proponenda et ingredientibus in fidem inculcanda est, ut accedentes deliberent, observantes perseverent, non observantes renuntient sibi... », de *Idol.* 24 (I, 58, 1-4).

8. *de Bapt.* 5.

soignée que celle qu'exigeaient les cultes des démons<sup>1</sup>. » A diverses reprises, Tertullien répète qu'il ne convient pas « de jeter les choses saintes aux chiens et les perles aux pourceaux<sup>2</sup> ». Et c'est encore ce principe qu'il invoque pour justifier la séparation des classes dans les assemblées liturgiques<sup>3</sup>.

b) *Étapes du catéchuménat*<sup>4</sup>. Le nouveau converti, accompagné de ceux qui l'avaient conduit à la « vraie lumière », devait d'abord se présenter devant un prêtre ou un diacre désigné à cet office ; il était soumis à un premier et rapide examen. Tertullien ne fait pas explicitement mention de cette démarche initiale, mais elle est attestée par la *Tradition Apostolique*<sup>5</sup> et nous semble impliquée par les exigences de la vie chrétienne d'alors, qui considérait un certain nombre de professions comme incompatibles avec la foi. Bien qu'on n'eût pas encore dressé de listes officielles d'exclusion, Tertullien déjà avait posé en principe qu'un chrétien devait renoncer à toute situation présentant des attaches avec l'idolâtrie, et cela, au moins implicitement, était admis<sup>6</sup>. Il convenait donc d'en avertir les « postulants ». D'autre part, il était prudent, en temps de persécution, de s'enquérir de la pureté d'intention des convertis.

Dans les jours qui suivaient cette première démarche, on devait procéder à une rapide instruction, initiant aux grandes vérités chrétiennes et aux exigences fondamentales

1. DOM CAPELLE, *art. cit.*, pp. 150-152. « Morphologiquement, note M. Marrou, le christianisme est une religion-à-mystères », H. I. MARROU, *Histoire de l'Éducation dans l'Antiquité*, Paris, 1948, p. 417.

2. *de Bapt.* 18, 1 ; cf. *ad Uxor.* II, 5 (II, 118, 9 ss.).

3. *de Præsc.* XLI, 2 (II, 53, 6-7). Sur la discipline de l'arène, cf. E. DE BACKER, *op. cit.* pp. 366 ss. ; E. VACANDARD, *ap. Dict. Hist. et de Geo. Eccles.*, III, col. 1497-1513.

4. Cf. E. DICK, *Das Pateninstitut im altchristlichen Katechumenat*, *Zeitsch. f. Kath. Theol.* 63 (1939) pp. 17-25.

5. *Trad. Apost.* 16 (éd. BORTE, coll. Sources Chrétiennes, Paris, 1946, pp. 43-44). Cf. F. J. DÖLGER, *Das Garantiewerk der Bekehrung als Bedingung und Sicherung bei der Annahme zur Taufe*, *A. C.*, III (1932) pp. 260-277.

6. Cf. *de Idolotria*, passim. Sa position de principe se trouve confirmée par SAINT CYPRIEN, *Epist.* 2 (*CSEL* 3, 468) ; HIPPOLYTE, *Tradit. Apost.* 16 (pp. 43-46). Cf. G. BARDY, *Conversion au Christianisme durant les premiers siècles*, Paris, 1949, pp. 237-249 ; P. MONCEAUX, *op. cit.* pp. 253-290 ; A. D'ALÈS, *op. cit.* pp. 408-425.

de la morale. Après cette catéchèse sommaire, le postulant était reçu catéchumène. Au temps de saint Augustin<sup>1</sup>, le rituel d'admission avait pris une certaine ampleur. Le postulant était marqué au front du signe de la croix. Le diacre ou le prêtre soufflait sur son visage en récitant une prière d'exorcisme ; il lui imposait les mains et lui conférait le sacrement de sel bénit... Plusieurs éléments de ce rituel paraissent très anciens. Mais ils doivent remonter à une époque postérieure à Tertullien puisque celui-ci ne les mentionne nulle part. Par contre, c'est de son temps peut-être que s'introduisit ici une première renonciation aux démons dont il nous parle ailleurs<sup>2</sup>.

C'est alors que s'ouvrait pour le catéchumène cette période de formation à laquelle nous faisons allusion et dont les exercices se déroulaient en marge du culte des fidèles. Outre l'initiation aux Mystères de l'Écriture qui constituait l'élément habituel de cette catéchèse pré-baptismale<sup>3</sup>, celle-ci comportait également un enseignement plus systématique et rationnel. Nous pouvons nous en faire une idée à partir des formules des « Règles de foi<sup>4</sup> » que nous transmettent divers écrits de Tertullien. Les articles du symbole baptismal peu développés laissaient prise à des interprétations abusives et tendancieuses de la part des hérétiques<sup>5</sup> ; il était donc nécessaire, pour en préserver le sens, de les expliquer et de les expliciter. De là l'insistance sur les vérités chrétiennes mises en question : unité du Dieu tout-puissant,

1. Cf. B. BUSCH, *de Initiatione Christiana secundum doctrinam S. Augustini*, Rome, 1939, pp. 43-60. Comparer avec le rituel de l'Église Romaine vers la même époque : A. CHAVASSE, *Deux Rituels dans le Sacramentaire Gélusien*, dans *Études de Critique et d'Histoire religieuses*, Lyon, 1948, pp. 91-95.

2. *de Spect.* 13 (I, 15, 17) : « qui bis idolis renuntiamus ».

3. Telle était du moins la pratique de l'Église au IV<sup>e</sup> siècle, tant en Orient qu'en Occident.

4. Ces formules ne s'identifient pas avec celles du Symbole baptismal encore qu'elles ne soient pas sans rapport avec elles. Cf. p. 39, n. 4. Comme point de comparaison avec saint Irénée, cf. H. HOLSTEIN, *Les formules de Symbole dans l'œuvre de saint Irénée*, *Rech. Scienc. Relig.* XXXIV (1947), pp. 454-461.

5. « Les Valentinien, observe par exemple Tertullien, professent la foi commune dans les ambiguïtés d'une langue à double sens », *adv. Val.* 1 (II, 178, 6-7). Plus simplement, saint Irénée avait dit : « Ils parlent comme nous, mais leurs pensées sont autres », *adv. Haer.* I préf. (éd. HARVEY, I, 4, 5).

rôle du Verbe créateur et illuminateur, naissance virgine de Christ, réalisme de l'Incarnation, rédemption de la chair. C'est un résumé, un condensé de cet enseignement dogmatique que nous offrent les « Règles de foi ». En ce temps de confusion et d'hérésies, elles étaient devenues le critère de la foi orthodoxe et le symbole de la communion ecclésiastique<sup>1</sup>. Cette catéchèse comportait encore un enseignement moral. Le plus souvent, on enseignait le Décalogue<sup>2</sup>, et les événements de la vie quotidienne donnaient occasion d'insister sur tel point particulier. Certains traités de Tertullien sont peut-être l'écho de cette prédication très concrète<sup>3</sup>.

Le temps d'instruction pour le catéchumène avait une durée assez variable qui pouvait dépendre des dispositions du sujet, de son âge et des circonstances<sup>4</sup>. Plus tard seulement elle sera fixée à trois ans. Tertullien conseille, en cas d'hésitation et de doute, de différer le baptême, à cause des exigences de la discipline pénitentielle qui n'admettait, nous l'avons dit, qu'une unique pénitence. Ce n'était pas sans danger, car certains catéchumènes « sûrs du pardon indubitable, se donnaient licence de pécher<sup>5</sup> ». Cette mentalité persistera et, malgré les efforts des pasteurs, ne cessera de se généraliser.

Dès cette première étape, en cas de nécessité et de danger de mort ou en temps de persécution, le catéchumène pouvait recevoir le baptême sans plus tarder. Un simple laïc pouvait alors baptiser légitimement<sup>6</sup>. Mais en temps normal, une seconde étape restait à franchir.

1. de *Præsc.* XXXVI, 5 (II, 46, 15-25); *ibid.* XX, 8-9 (II, 24, 25-30) : «...dum una omnes probant unitatem communicatio pacis, et appellatio fraternitatis et contesseratio hospitalitatis, quæ jura non alia ratio regit quam ejusdem sacramenti una traditio ». Cf. J. DE GHELLINCK, *Patristique et Moyen-Âge*, t. 1, *Les Recherches sur les origines du Symbole des Apôtres*, Gembloux, 1946, p. 225.

2. « ego ad deum potius argumentabor hunc modum temporis, ut decem menses decalogo magis inaugurent hominem, ut tanto temporis numero nascamur quanto disciplina numero renascimur », de *Anima*, 37, 4 (I, 363, 21-24).

3. de *Virg. Velan.*, de *Cor.*, de *Cult. Fem.* Cf. P. MONCEAUX, *op. cit.* p. 366.

4. de *Bapt.* 18.

5. de *Paen.* VI, 3 (éd. Hemmer, pp. 24-25).

6. de *Bapt.* 17, 3. Cf. Le Baptême de Perpétue et ses compagnons : celui-ci leur est donné sans autre délai (éd. *Flor. Patr.* XLIII, III, 5, pp. 12-13).

Aux approches de Pâques, si le prêtre ou le diacre chargé de l'instruction du catéchumène jugeait sa préparation suffisante, celui-ci pouvait poser sa candidature d'admission<sup>1</sup>. Il prenait rang alors parmi ceux que bientôt on appellera à Rome les *electi*, en Afrique et ailleurs, les *competentes*<sup>2</sup>. Ces « élus » avaient à passer un nouvel examen et, semble-t-il, devant l'évêque lui-même, qui cherchait moins à s'assurer de la science des candidats que de leurs dispositions morales. La *Tradition Apostolique* note en effet : « Ceux qui les ont amenés rendent témoignage qu'ils se sont conduits de cette manière<sup>3</sup>... » Ces témoins, semble-t-il, auraient eu pour rôle d'assurer une sorte de contrôle de la part de la communauté et auraient été responsables devant elle de la conduite du catéchumène. L'interrogation ne se déroulait pas encore selon des formules stéréotypées. Le *De Baptismo* suggère en plusieurs endroits des questions analogues à celles que l'évêque pose aujourd'hui encore lors des ordinations : « Savez-vous s'ils en sont dignes<sup>4</sup> ? »

Cette seconde phase paraît de courte durée, quelques semaines au plus. Volontiers nous verrions là une sorte de retraite, préparatoire à la fois au baptême et à la première communion. C'est seulement au quatrième siècle qu'elle prendra une importance plus grande avec la discipline des scrutins. Durant les jours qui précédaient immédiatement le baptême, l'évêque ou un prêtre enseignait aux catéchumènes, en la leur commentant, l'oraison dominicale qu'ils auraient à réciter au cours de la synaxe eucharistique<sup>5</sup>. Le

1. Cf. de *Paen.* VI, 10-14 (éd. Hemmer, pp. 26-27) ; dans ce passage Tertullien fait allusion à ceux qui parviennent à circonvier celui qui était chargé d'inscrire les candidats.

2. Pour Tertullien, « *audientes* » (de *Paen.* VI, 15), « *auditores* » (de *Paen.* VI, 14), « *novitiosi* » (de *Paen.* VI, 1) « *catechumeni* » (de *Præsc.* XLI, 2-4, II, 53, 4) sont des termes synonymes. C'est pourquoi il devra recourir à des constructions comme celle-ci : « *ingressuri baptismum* » pour désigner la deuxième classe du catéchuménat. Cf. CH. MORIMANN, *Die altchristliche Sondersprache in den Sermonen des hl. Augustin*, t. I, Nimègue, 1932, p. 90. En sens contraire, cf. E. DEKKERS, *op. cit.* pp. 167-169.

3. *Trad. Apost.* 20 (pp. 47-48) ; cf. S. CYPRIEN, *Epist.* XIV, 4 (*CSEL*, 3, 512, 16-513, 1).

4. de *Bapt.* 18, 2-3.

5. Cf. F. J. DÖLGER, *Das erste Gebet der Täuflinge in der Gemeinschaft der Brüder*, A. C. II (1930) pp. 142-155, spécialement pp. 151-154. Le *de Oratione* reproduit sans doute l'une de ces « homélies ».

catéchumène devait aussi multiplier ses actes personnels de pénitence : prière, jeûnes, genuflexions, veilles<sup>1</sup>. Ces exercices, traditionnels dans l'Église, témoignaient de la sincérité du repentir et avaient pour but d'attirer la miséricorde de Dieu. Ils avaient aussi une valeur d'exorcisme, car, nous l'avons dit, le catéchuménat n'était pas seulement considéré comme une période d'enseignement mais d'abord comme l'expulsion du démon installé dans l'homme païen<sup>2</sup>. Et l'on pensait que le diable, sentant sa proie lui échapper, allait tenter un dernier assaut pour la retenir. Jusqu'au baptême, le catéchumène devait donc redoubler de vigilance et rester constamment en état d'alerte. De là cette part d'ascèse, car « en affligeant la chair et l'esprit, nous satisfaisons pour le péché et en même temps nous nous munissons contre les tentations à venir<sup>3</sup> ».

## II. Liturgie du baptême

La liturgie baptismale frappe surtout par sa simplicité et son dépouillement qui contrastent singulièrement avec l'éclat et le faste des cérémonies païennes ou des religions à mystères<sup>4</sup>. Nous sommes loin encore de la splendeur liturgique que laissent entrevoir les catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem ou de saint Ambroise ; c'est seulement après la paix de l'Église que cette liturgie prendra de l'ampleur, mais déjà elle est en possession de ses rites et symboles essentiels. Elle se déroulait habituellement dans le prolongement de la grande vigile pascale, « la mère de toutes les vigiles » dira saint Augustin<sup>5</sup>. Par là était souligné le parallélisme, essentiel aux yeux des Pères, entre le mystère du baptême et celui de Pâques.

1. *de Bapt.* 20, 1.

2. Cf. F. J. DÖLGER, *Der Exorzismus im altchristlichen Taufritual*. Paderborn, 1909, pp. 80-85. Sur la valeur du jeûne, cf. *de Jejun.* 8 (I, 284, 4 ss.), 12 (I, 290, 9 ss.). Comparer avec *Extraits de Théodote*, 84 (éd. SAGNARD, coll. Sources Chrétiennes, pp. 208-209).

3. *de Bapt.* 20, 1.

4. *de Bapt.* 2. Sur le caractère de la liturgie primitive, cf. G. BARDY, *Conversion...*, pp. 280-291.

5. *Serm.* 219 (P. L., 38, 1088).

En confrontant les divers textes où Tertullien traite de la cérémonie baptismale<sup>1</sup>, nous parvenons à reconstituer le rituel suivant : après la bénédiction de l'eau, le catéchumène renonçait aux démons ; puis c'était le rite baptismal proprement dit : la triple immersion avec la triple profession de foi ; l'évêque conférait l'onction au nouveau baptisé, le « consignait » et lui imposait les mains ; celui-ci participait alors et pour la première fois à la synaxe eucharistique au cours de laquelle il communiait au corps et au sang du Christ.

### a) Rites baptismaux.

A l'aurore, sans doute dès le chant du coq<sup>2</sup>, toute la communauté chrétienne se rendait auprès de la piscine baptismale. L'évêque y procédait à la bénédiction des eaux. Le *De Baptismo* est pour l'Occident le premier témoin de cette bénédiction. Si Tertullien ne va pas jusqu'à la présenter comme partie intégrante de la liturgie du baptême, il y attache une grande importance et considère ce rite comme essentiel au sacrement. Tous les Pères après lui, tant en Orient qu'en Occident, partageront cette façon de voir<sup>3</sup>.

La bénédiction de l'eau comportait vraisemblablement une épiclese au Saint-Esprit. Les expressions du *De Baptismo* excluent l'hypothèse d'une épiclese au Logos. Mais il nous faut remarquer qu'à l'époque où nous sommes, la théologie concernant le Saint-Esprit n'était qu'à peine ébauchée et, selon les perspectives, les Pères n'hésitaient pas

1. Cf. *de Car. Res.* 8 (III, 36, 29 ss.) ; 26 (63, 11 ss.) ; *adv. Marc.* I, 14 (III, 308, 19) ; *de Præsc.* 36, 5 (II, 46, 20-23) ; *de Cor.* 3 (II, 157, 12 ss.).

2. La vigile se prolongeait la nuit entière, cf. *ad Ux.* II, 4 (II, 117, 11-12). La mention du chant du coq est rapportée par *Trad. Apost.* 21 (p. 49). Cf. DOM MOBLIER, *L'antiquité de la double messe de Pâques et de Pentecôte*, *Rev. des Quest. Lit. et Parois.*, février 1942, pp. 26-49 ; J. A. JUNGSMANN, *Die Vorverlegung der Ostervigil seit dem christlichen Altertum*, *Liturg. Jahrbuch*, 1951, pp. 48-54.

3. Cf. E. ATCHLEY, *On the Epiclesis of the Eucharistic Liturgy and in the Consecration of the Font*, Oxford, 1935 ; B. NEUHEUSER, *de Benedictione aque baptismalis*, *Ephem. Liturg.* XLIV (1930) pp. 194-207, 258-296. F. J. DÖLGER, *Aqua Ignita*, A. C. V (1936) pp. 175-183.

à attribuer le même effet tantôt à l'Esprit tantôt au Verbe<sup>1</sup>.

Après avoir quitté ses vêtements, le catéchumène entrait dans la piscine. Il devait prononcer d'abord son abjuration à Satan selon la formule suivante : *Renuntio diabolo et pompae et angelis ejus*<sup>2</sup>. Durant ce temps, l'évêque lui imposait la main en « un geste de puissance agissante, de transmission de protection, à la fois symbolique et réel et chargé d'efficacité divine<sup>3</sup> ». Ce secours divin allait permettre au catéchumène de s'affronter aux démons. Dans le *De Baptismo*, Tertullien ne fait, au moins explicitement, aucune allusion à ce rite. Mais ailleurs il l'invoque souvent pour fonder ses exigences morales : à ses yeux, c'est cette renonciation foncière à Satan qui commande tout le comportement du chrétien dans le monde<sup>4</sup>. Dans cette formule d'abjuration, les « pompes du diable » désigneraient non pas des êtres personnels mais l'idolâtrie dans toutes ses manifestations<sup>5</sup>. « Voilà ce qu'étaient les pompes du siècle, du diable et de ses anges, écrit Tertullien : c'étaient les dignités du siècle, honneurs, solennités, quêtes de suffrages populaires, vœux mensongers, servitudes des humains, vaines louanges, gloires honteuses et au fond de tout cela l'idolâtrie<sup>6</sup>. » Le catéchumène devait donc comprendre qu'il renonçait maintenant et définitivement au genre de vie qu'il avait connu jusqu'alors. Cette abjuration marquait pour lui très concrètement le commencement d'une vie nouvelle.

A la suite de cette renonciation, avait lieu le baptême

1. F. J. DÖLGER, *Das Fisch-Symbol...* pp. 71-87 ; J. QUASTEN, *The Blessing of the Baptismal Font in the Syrian Rite of the Fourth Century, Theological Studies*, 7 (1946) pp. 309-313.

2. Une autre formule paraît avoir été également en usage, qui substituait *saeculo à angelis*. Cf. E. DEKKERS, *op. cit.* p. 183, note 2.

3. DOM CAPELLE, *art. cit.* p. 145.

4. Cf. TH. BRANDT, *Tertullians Ethik*, Gütersloh, 1928, p. 106.

5. Cf. J. H. WASZINK, « *Pompa Diaboli* », *Vigilie Christianae*, I, (1947) pp. 13-41. Selon H. RAHNER, « *pompa diaboli* » désignerait le cortège triomphal de Satan, sa suite. cf. « *Pompa diaboli* ». *Ein Beitrag zur Bedeutungsgeschichte des Wortes « πομπή » in der urchristlichen Taufliturgie*, *Zeitsch. f. Kath. Theol.* 55 (1931) pp. 239-273.

6. de Cor. 13 (II, 183, 45-49).

proprement dit pour lequel Tertullien mentionne un double rite : l'immersion et la profession de foi<sup>1</sup>. Cette dernière n'était pas quelque chose d'accidentel, mais faisait partie intégrante du sacrement. Ces deux rites étaient si inséparablement liés qu'ils ne constituaient pour ainsi dire qu'un acte unique, l'acte du baptême<sup>2</sup>. Nous pouvons le reconstituer ainsi : l'évêque, posant la main sur la tête du catéchumène, ainsi que nous le montrent les peintures primitives, l'interrogeait par trois fois<sup>3</sup> :

« Crois-tu en Dieu le Père (tout-puissant) ? »

« Crois-tu au Christ, son Fils ? »

« Crois-tu au Saint-Esprit, à la rémission des péchés et à la vie éternelle, par la Sainte Église ? »

A chaque fois, le catéchumène répondait : « Credo<sup>4</sup> ». A chaque fois l'évêque le plongeait dans l'eau, ou plus exactement par une pression de la main l'invitait à s'immerger... Nous n'avons pas à supposer ici une formule sacramentelle à la première personne telle que nous la connaissons aujourd'hui. La profession de foi concomitante à l'immersion, nous fait penser à une sorte de concélébration du caté-

1. Cf. de Car. Res. 48 (III, 100, 12) ; de Spect. 4 (I, 6, 3) ; de Pud. 9, 16 (I, 238, 5) ; de Præsc. 20, 3 (II, 23, 11) ; ad Mart. 3 (P. L. 1, 624 A.).

2. TH. CAMELOT, *Le Baptême, sacrement de la Foi, V. Spirit. LXXVI* (1947) pp. 820-834, (spécialement, pp. 821-824).

3. Par trois fois, en l'honneur de la Trinité, cf. *adv. Prax.* 26 (III, 279, 14-16). Comparer avec la liturgie d'HIPPOLYTE, *Trad. Apost.* 21 (pp. 50-51). Cf. J. QUASTEN, *Baptismal Creed and Baptismal Act in St. Ambrose's De mysteriis and De sacramentis*, dans *Mélanges de Ghellinck*, t. I, Gembloux, 1951, pp. 223-234 (spécialement pp. 228-230).

4. La reconstitution de ce symbole reste dans une large mesure hypothétique et sujette à révision. Pour l'établir, nous avons fait appel aux quelques mentions que saint Cyprien en a fait dans ses lettres. Parmi les travaux parus, nous nous bornerons à signaler : M. RESTREPO-JARAMILLO, *La Doble Formula Simbolica en Tertuliano, Gregorianum*, XV (1934), pp. 3-58 ; F. J. BADCOCK, *Le Credo primitif d'Afrique*, *Rev. Ben.*, XLV (1933) pp. 3-9 ; D. VAN DEN EYNDE, *Les Normes de l'enseignement chrétien*, Gembloux, 1933, pp. 296-297 ; DOM B. BOTTE, *Note sur le Symbole baptismal de saint Hippolyte*, *Mélanges de Ghellinck*, t. I, Gembloux, 1951, pp. 189-200 ; F. NAUTIN, « *Je crois à l'Esprit-Saint dans la Sainte Église...* », Paris, 1947, pp. 64-68 ; et surtout : J. KELLY, *Early Christian Creeds*, London, 1950 ; TH. CAMELOT, *Recherches sur le Symbole des Apôtres et leur portée théologique*, *Rech. Scienc. Relig.* XXXIX (1951), *Mélanges J. Lebreton*, t. I, pp. 323-337.

chumène à l'acte de son baptême<sup>1</sup>, et c'est au sens plein du mot que celui-ci peut être dit « sacramentum fidei<sup>2</sup> ».

b) *Rites post-baptismaux*<sup>3</sup>.

Au sortir du bain, le néophyte était accueilli par les diacres et, d'après Tertullien, on lui conférait l'onction, la signation et l'imposition des mains. Cette seconde partie de la liturgie baptismale demanderait un grand nombre d'éclaircissements. Ces divers rites se sont combinés et répartis différemment en Orient et en Occident, et même pour l'Occident ils ont souvent varié d'une province à l'autre. D'autre part, on ne les a distingués et séparés que progressivement. En Afrique en particulier il y a eu évolution dans la façon de concevoir leur rôle et leur efficacité ; l'importance de l'imposition des mains semble avoir été peu à peu évincée par celle de la chrismation. Ce que nous allons dire n'est donc valable que pour l'époque de Tertullien. Toutefois, le rituel qu'il nous fait connaître sera encore celui de saint Cyprien, avec cette seule différence : la consignation au temps de saint Cyprien terminera la cérémonie de l'initiation ; au début du III<sup>e</sup> siècle au contraire, elle est encadrée par l'onction et l'imposition des mains.

Le rite de l'onction qui venait en premier lieu nous est attesté par le *De Baptismo*<sup>4</sup>. Il est mentionné également par Hippolyte, avec la formule qui l'accompagnait : « Je

1. Cf. J. M. HANSENS, *La concélébration du catéchumène dans l'acte de son baptême*, *Gregorianum*, XXVII (1946), p. 438 ; F. J. DÖLGER, *Die Eingliederung des Taufsymbols in den Taufvollzug nach den Schriften Tertullians*, A. C., IV (1934) pp. 138-146. Le mot de « concélébration » est peut-être trop fort. Le baptême serait plutôt pour les Pères un cas intermédiaire entre celui de l'« Eucharistie » où le prêtre seul est ministre et celui du Mariage où les ministres sont les époux eux-mêmes.

2. Cf. TH. CAMELOT, *Le Baptême, sacrement de la Foi*, V. *Spirit.*, LXXXVI (1947) pp. 820-834.

3. Nous ne retiendrons que les titres suivants : J. COPPENS, *Le rite de l'imposition des mains et les rites connexes*, Louvain, 1923. P. GALTIER, art. *Imposition des mains*, D. T. C., XIV, col. 1358-1369 ; du même auteur : *La consignation à Rome et à Carthage*, *Rech. Scienc. Relig.* II (1917) pp. 138-146 ; B. WELTE, *Die postbaptismale Salbung*, Freiburg i. Brsg., 1939 ; D. VAN DEN EYNDE, *Notes sur les rites postbaptismaux dans les églises d'Occident*, *Antonianum*, XIV (1939) pp. 274-276.

4. *de Bapt.* 7.

t'oins d'huile sainte au nom de Jésus-Christ<sup>4</sup> ». Il semble qu'on ait fait couler l'huile sur tout le corps, ce qui motive sans doute l'interdiction de prendre des bains durant l'octave du baptême<sup>5</sup>. Cette onction est rapprochée par tous les Pères de celle des prêtres et des rois de l'Ancien Testament et de l'onction spirituelle du Christ. Elle confère aux baptisés leur qualité d'oints, de chrétiens. Par elle le néophyte devient participant du sacerdoce et de la royauté du Christ<sup>6</sup>. D'où son importance : elle donnait au baptême une sorte d'achèvement et de perfection qui préparait le sujet à recevoir le don plénier de l'Esprit-Saint. Tertullien précise qu'il ne s'agit pas d'une huile quelconque, mais d'une huile bénite, autrement dit consacrée. Saint Cyprien considérera cette consécration comme essentielle au « sacrement<sup>4</sup> ».

Après avoir mentionné l'onction, la *Tradition Apostolique* rapporte la rubrique suivante : « Qu'ils se rhabillent un à un, après s'être essuyés, puis qu'ils entrent à l'église<sup>5</sup>... ». Remarquons qu'il n'est pas question ici de vêtements blancs. Tertullien ne fait pas d'avantage allusion à cet usage qui lui est probablement postérieur. Mais comme en divers passages de ses traités Tertullien propose des symbolismes du vêtement, il n'est pas impossible qu'on lui doive l'introduction de cette coutume dans la liturgie baptismale<sup>6</sup>.

Après avoir conféré l'onction, l'évêque consignait le néo-

1. *Trad. Apost.* 21 (p. 51).

2. *de Cor.* 3 (II, 158, 19).

3. Cf. P. DABIN, *Le Sacerdoce Royal des fidèles dans la tradition ancienne et moderne*, Paris, 1950, (spécialement pp. 44-45) ; J. LÉCOYER, *Essai sur le sacerdoce des fidèles chez les Pères*, *La Maison-Dieu*, n. 27, pp. 7-50.

4. *Epist.* 70, 2 (CSEL, 3, 768,6 - 769, 6).

5. *Trad. Apost.* 21 (pp. 51-52).

6. Cf. par exemple : *de Car. Res.* 27 (III, 64, 9-10) ; *Scorp.* 12 (I, 174, 1-8) ; *de Pud.* IX, 11 (I, 237, 8-12) ; *de Præsc.* XXXVI, 5 (II, 46, 21) ; *ad Ur.* I, 7 (II, 107, 23) ; *adv. Marc.* III, 12 (III, 396, 1) ; etc. Cf. F. J. DÖLGER, *Festtagskleid statt Trauerkleid*, A. C. V (1936) pp. 66-75. Tertullien ne fait pas non plus directement allusion à un symbolisme du dépouillement des vêtements avant l'immersion. Mais de la même façon, il l'a peut-être préparé par ses curieuses considérations sur le symbolisme des feuilles de figuier, dont Adam et Ève s'étaient fait une ceinture après leur faute ; cf. J. H. WASZINK, *op. cit.* pp. 520-521.

phyte. Dans notre traité Tertullien ne fait pas mention de ce rite, peut-être simplement parce qu'il ne le considérait pas comme un symbole « sacramentaire » de l'Esprit. Mais pour autant ce geste n'était pas dépourvu de signification aux yeux des chrétiens. Il était à la fois le signe de l'appartenance définitive du baptisé au Christ, de son enrôlement dans la milice de Dieu, de sa consécration au service du culte<sup>1</sup>. Il était aussi une marque de protection et rappelait ce « Thau » mystérieux dont parle le prophète Ezéchiel, qui mettait ceux qui en étaient marqués à l'abri de la colère divine<sup>2</sup>. Il était encore comme la marque du sang de l'agneau sur les linteaux des Hébreux<sup>3</sup>. Le parallélisme que développe plus volontiers Tertullien est celui de l'enrôlement militaire qui lui permet dans un contraste saisissant d'opposer l'armée du Christ à celle de l'empereur<sup>4</sup>. Recevoir le sceau marquait vraiment pour le chrétien sa rupture avec le monde et témoignait de sa consécration totale au service du Christ.

En troisième lieu venait l'imposition des mains. Le chapitre huitième présente une importance exceptionnelle pour la théologie de la confirmation. Il prouve incontestablement que pour Tertullien, c'est l'imposition des mains (plus exactement de la main) qui constitue le rite essentiel de la collation de l'Esprit-Saint. Son témoignage est corroboré par saint Cyprien, par l'auteur du *De Rebaptismate*, par saint Jérôme et saint Ambroise. La *Tradition Apostolique* peut être interprétée dans le même sens. Sur le rite lui-même, notre traité n'est pas très explicite. Sans doute l'évêque devait-il tenir sa main droite posée sur la tête du néophyte et la maintenir ainsi tout le temps de l'invocation

1. Cf. F. J. DÖLGER, *Sphragis*, Paderborn, 1911. Dölger est souvent revenu sur cette question dans *Antike und Christentum*. Voir spécialement A. C. I (1929) pp. 66-72 ; 73-79 ; 83-87 ; 88-92 ; 197-201 ; 202-211 ; 229-235. II (1930) pp. 100-116 ; 297-300. III (1932) pp. 25-62 ; 257-260. IV (1934) pp. 62-67 ; 230. Cf. également F. SAGNARD, *Extraits de Théodote*, (éd. Sources chrétiennes), Paris, 1948, Appendice F, pp. 234-239.

2. *adv. Marc.* III, 22 (III, 416, 2-4).

3. Voir précédemment, p. 26.

4. Cf. notamment, F. J. DÖLGER, *Sacramentum Militiæ, Das Kennmal der Soldaten*, A. C. II (1930) pp. 268-280.

à l'Esprit-Saint : « *advocans et invitans Spiritum Sanctum* » mentionne Tertullien. Cette prière était essentielle pour préciser le sens du rite qui se retrouve dans des contextes divers : pour les exorcismes, le baptême et peut-être déjà pour la réconciliation des hérétiques<sup>1</sup>. Ici son effet propre était de conférer le don du Saint-Esprit, de rendre le nouveau baptisé « chrétien » au sens plein du mot. Tertullien semble parfois rattacher à ce rite tous les effets positifs du baptême et confondre ainsi les plans<sup>2</sup>. Mais à vrai dire, les Pères du II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle n'éprouvaient pas le même besoin d'analyse que nous. C'est toute la cérémonie baptismale, envisagée comme un acte unique, qui faisait du catéchumène un initié parfait, un vrai fils de Dieu<sup>3</sup>. « A l'origine, remarque très justement J. Coppens, les diverses cérémonies sont étroitement juxtaposées, constituent une sorte d'unité

1. « Per nostram orationem ac manus impositionem Spiritum Sanctum consequantur... » dira SAINT CYPRIEN, *Epist.* 73, 9 (*CSEL*, 3, 785, 4). SAINT-AUGUSTIN dira même : « Manus impositio... quid est aliud nisi oratio super hominem » de *Bapt.* III, 16, 21 (*P. L.*, 43, col. 149).

2. de *Bapt.* 8, 1. Cette question des rapports du baptême et de la confirmation est l'une des plus difficiles de la théologie sacramentaire. Un article de G. DIX, *The Theology of Confirmation in relation to Baptism* (Glasgow, 1946) a suscité de nombreuses études en Angleterre, parues principalement dans la revue « *Theology* ». On en trouvera la bibliographie dans *Eastern Churches Quarterly* (July-september, 1946, pp. 403 ss.). Cf. L. BOUYER, *On the Meaning and Importance of Confirmation*, dans *Eastern Churches Quarterly*, VII (1948) pp. 95-102 ; F. SAGNARD, *op. cit.* pp. 238-239 ; DOM CONNOLLY, *Note critique sur la publication de G. Dix, Clergy Review*, 22 January 1946 ; voir la note de DOM CONNOLLY dans *Ephem. Liturgica*, L XII (1948) pp. 150-151 ; et surtout la mise au point de G. W. H. LAMPE, *the Seal of the Spirit*, London, 1951. Ce passage de Tertullien ne représente pas l'opinion traditionnelle de l'Église du II<sup>e</sup> siècle : elle n'exprime pas non plus toute la pensée de Tertullien. Cette interprétation sera néanmoins reprise par de nombreux Pères, notamment S. Cyprien.

3. Cette conclusion se trouve confirmée par l'iconographie chrétienne. Celle-ci en effet « ne prétend pas offrir la figuration réelle ni d'un rite ni d'un autre, ni en représenter les phases successives ; juxtaposant des éléments empruntés à ces rites, elle cherche, dans une combinaison irrégulière et de nature symbolique, à évoquer l'ensemble de l'initiation chrétienne... Objectivement parlant, le sacrement de confirmation se trouve réuni avec le baptême ; intentionnellement parlant, cependant, il s'y manifeste comme constituant avec le baptême un complexe intime, tout en étant considéré comme rite du Saint-Esprit, distinct du rite baptismal... » L. DE BRUYNE, *L'imposition des mains dans l'Art Chrétien Ancien*, extrait de la *Rivista di Archeologia Cristiana*, XX (1943) pp. 131-134. L'étude du mot *confirmare* conduit à une conclusion semblable, cf. O. VAN DEN EYNDE, *Notes sur les rites...* pp. 257-260. Cf. encore : L. BOUYER, *art. cit.*, p. 99.

morale et l'onction est interprétée comme un rite intermédiaire entre le baptême et l'imposition des mains, participant à la fois aux effets des deux sacrements. Telle était la position certainement représentée par les écrits de Tertullien et de saint Cyprien : l'onction y complète les grâces du baptême, ménage la transition entre l'ablution et la confirmation, prépare au Saint-Esprit une demeure sanctifiée digne de sa venue<sup>1</sup>. »

Après l'imposition des mains, les deux premières étapes de la vigile pascale sont alors accomplies. Les nouveaux baptisés devenus par l'onction participants du sacerdoce royal du Christ ont désormais droit de prendre part au Banquet Eucharistique. Entourés de toute la communauté des fidèles, ils entrent dans le sanctuaire. Avec eux, debout, les bras étendus puisqu'ils sont désormais configurés au Christ mort et ressuscité<sup>2</sup>, ils réciteront pour la première fois le « *Pater*<sup>3</sup> ». Devenus fils de Dieu par le baptême, ils peuvent désormais s'adresser à Lui comme à leur Père. Ils recevront ensuite le baiser de paix, le « scean de la prière<sup>4</sup> », puis ils communieront au Corps et au Sang du Christ, et goûteront à une coupe remplie de lait et de miel<sup>5</sup>. Ils revien-

1. J. COPPENS, *op. cit.* pp. 355. Prétendre, comme l'a soutenu M. Welte, que, dès les premiers temps, l'onction se rattache positivement à l'imposition des mains, oblige, croyons-nous, à majorer les textes. Cf. B. WELTE, *op. cit.*, pp. 22-23, 49-51, 80-81. La réalité historique paraît en effet plus complexe ; cf. D. VAN DEN EYNDE, *Le deuxième Canon du Concile d'Orange, Rech. Theol. Anc. Med.* XI (1939) pp. 97-109.

2. « nos vero non attolimus tantum, sed etiam expandimus, et dominicam passionem modulantes et orantes confitemur Christo », *de Orat.* 14 (I, 139, 12-13). Cf. F. J. DÖLGER, *Das erste Gebet der Taeflinge in der Gemeinschaft der Brüder*, A. C. II (1930) pp. 144-145 ; DOM WILBERT, *Die Malereien der Katakomben Roms*, Freiburg i. Breisg. 1903, pp. 115-116 ; (voir les figures 43, 84, etc. Les bras sont parfois plus largement étendus que dans le geste actuel du prêtre pendant le chant de la préface.)

3. Cf. F. J. DÖLGER, article précédemment cité, A. C. II (1930) pp. 142-156.

4. *de Orat.*, 18 (I, 191, 12). Cf. *Trad. Apost.* 22 (p. 53) qui mentionne expressément ce rite ; F. J. DÖLGER, *Der Kuss im Tauf- und Firmungsritual nach Cyprian von Karthago und Hippolyt von Rom*, A. C. I (1929), pp. 186-196. Tertullien n'atteste pas ce rite, mais rien ne permet de dire qu'il ne l'a pas connu.

5. *de Cor.* 3 (II, 158, 17-18) : « inde suscepti lactis et mellis concordiam praegustamus ». Ce rite doit sans doute se comprendre en fonction d'une typologie baptismale du Jourdain. Tertullien y voit aussi un symbole de

dront chaque jour durant une semaine pour entendre la catéchèse. Maintenant « illuminés », ils pourront comprendre ces mystères auxquels ils ont été initiés<sup>1</sup>.

## VI

*La foi, l'eau et l'esprit*<sup>2</sup>

En tête de son traité, Tertullien nous parle de cette eau du baptême « qui nous lave des péchés et nous délivre pour la vie éternelle ». Ailleurs il nous dit qu'elle dissout la mort, qu'elle engendre à la vie du ciel, qu'elle sanctifie. Comment entendre ces expressions ? Sont-elles pour lui de simples images oratoires suggérées par le symbolisme lui-même, ou au contraire faut-il les prendre littéralement, admettre que l'eau intervient dans le baptême comme une véritable cause ? Nous touchons là une question théologique difficile et l'un des points sur lesquels catholiques et protestants divergent profondément<sup>3</sup> ; les théologiens catholiques

l'enfance spirituelle ; cf. E. DEKKERS, *op. cit.* pp. 205-207. Sur les rapprochements avec les religions à mystères, cf. E. DE BACKER, *op. cit.* pp. 332-350.

1. Telle était du moins la pratique à la fin du troisième siècle. Il s'agit moins d'une « discipline » d'ordre pédagogique ou prudentiel que d'une pratique fondée en doctrine : « Seule l'illumination baptismale initiait aux mystères, ainsi réservés, inaccessibles, sans être pour autant secrets », M. G. HOCQUARD, cité par H. I. MARROU, *op. cit.* p. 565. Nous devons cependant remarquer que notre traité s'adresse aux catéchumènes et suppose que ceux-ci connaissent le sens sacramentaire des figures bibliques.

2. Brève bibliographie : R. SEEBERG, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, t. I, Leipzig, 1920, pp. 446-451 ; F. J. LEENHARDT, *Pédobaptisme Catholique et Pédobaptisme Réformé, Études Théologiques et Religieuses*, XXV (1950) pp. 143-206 ; E. DE BACKER, *op. cit.* pp. 141-143, 160-162 ; H. DONDAINE, *La Baptême est-il encore le « Sacrement de la Foi »*, *La Maison-Dieu*, n° 6, pp. 76-87. Nous renvoyons également aux divers articles parus dans les *Dictionnaires de Théologie*, et aux *Manuels* : TIXERONT, CAYRÉ, etc.

3. Encore que la tradition protestante soit toujours restée divisée sur cette question, dans son ensemble pourtant elle a eu tendance à n'envisager le baptême que comme un rite purement symbolique. K. BARTH, (qui, il est vrai, représente un parti extrême, et dont l'opuscule a suscité de vives réactions) écrit par exemple : « Dans le signe et la figure du baptême, Jésus-

eux-mêmes sont loin de s'entendre sur la réponse à donner<sup>1</sup>. Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher celle qu'en donne Tertullien puisqu'il est pour nous l'un des plus anciens témoins de la tradition. Tout en reconnaissant que la question ne s'est jamais posée pour lui aussi nettement qu'elle se pose à nous, nous pouvons du moins par des approches successives essayer de cerner sa pensée.

Pour Tertullien, le baptême est d'abord un « mystère ». Que l'eau puisse effacer les péchés et nous acquérir la vie éternelle, c'est là un scandale pour l'esprit (c.2). Mais « ne convient-il pas aux œuvres divines de dépasser tout étonnement ? ». Pourtant, si la dernière démarche de l'homme est de confesser son ignorance et son impuissance, il peut dans une certaine mesure, délimiter le mystère et le circonscrire. Car ce n'est pas n'importe quelle eau qui a pouvoir de régénérer : seule est douée de cette vertu, celle qui l'a reçue de par l'autorité de Dieu. D'elle-même l'eau n'a pas cette propriété. Mais « une fois Dieu invoqué sur elle, l'Esprit-Saint survient du ciel, s'arrête sur les eaux qu'il sanctifie de sa présence, et ainsi sanctifiées, celles-ci s'imprègnent du pouvoir de sanctifier à leur tour » (c.4). Cette union de l'eau et de l'Esprit est conçue par Tertullien sur le type d'une combinaison matérielle, d'un mélange, l'esprit étant encore à ses yeux une substance matérielle quoique subtile et ténue. Il ira même jusqu'à comparer cette union à l'infusion de produits médicinaux. Simple comparaison que nous aurions tort de forcer, mais révélatrice de sa pensée. La grâce

Christ parle de lui-même et de son action en faveur du baptisé. Il dit au baptisé qu'il est mort pour lui aussi et que donc ce baptisé est lui aussi mort et ressuscité avec lui... Dans le baptême, Jésus-Christ scelle la lettre qu'il a écrite en sa personne et avec son œuvre, et que nous avons déjà reçu dans la foi en Lui... Le baptême sauve, sanctifie, purifie... Tout cela est vrai dans la mesure où il est vrai que le baptême nous fait authentiquement part de tout cela... », *La doctrine ecclésiastique du Baptême*, trad. dans *Foi et Vie*, 47 (1949) p. 19.

1. Les théologiens se divisent en diverses Écoles, « causalité physique », « causalité morale », « causalité occasionnelle », « causalité dispositive intentionnelle ». Le CONCILE DE TRENTE (Session VII) condamna les erreurs protestantes, mais sans faire précéder ses condamnations d'un chapitre doctrinal positif. Il refusa donc d'entrer dans la controverse et de se prononcer pour une École.

baptismale va donc être transmise au néophyte comme une sorte de fluide très subtil, et cela par le moyen de l'eau. Tertullien dira ainsi que « l'esprit est lavé dans l'eau par l'intermédiaire du corps ». (c.4 et 7). L'eau exerce donc une véritable causalité. Nous parlerions même aujourd'hui de causalité physique.

Quoi qu'il en soit des influences stoïciennes qui chez Tertullien ont certainement inspiré de telles formules<sup>1</sup>, cette explication pour le fond sera celle de toute la tradition. Tertullien ici n'est pas un isolé. Il ne fait que recueillir et synthétiser des données éparses attestées durant tout le second siècle. C'est cette même doctrine que développeront les Pères des siècles ultérieurs, tant en Orient qu'en Occident. Au moyen âge encore, Hugues de Saint-Victor définira le baptême : « l'eau sanctifiée par la Parole de Dieu pour nous laver de nos fautes<sup>2</sup> ». Dans notre liturgie actuelle, lors de la bénédiction des fonts baptismaux en la vigile pascale, l'évêque chante cette préface consécatoire, écho de la même conception traditionnelle : « Que l'Esprit-Saint, par l'immixtion cachée de sa divinité, féconde l'eau préparée pour régénérer les hommes... » Plongeant le cierge pascal dans l'eau consacrée, il demande par trois fois : « Que la vertu du Saint-Esprit descende dans la profondeur de cette fontaine et qu'il féconde toute la nature de cette eau par son effet régénérateur ».

Assurément, rien ne nous autorise à penser que les Pères ont cru à une sorte de transsubstantiation de l'eau analogue à celle des espèces eucharistiques. Il est certain pourtant qu'ils se sont représentés le baptême et la confirmation sur le type de l'Eucharistie. Au récit de la dernière Cène répond dans le baptême la triple profession de foi, à l'épiclese eucharistique l'épiclese baptismale. Le baptême, pensent-ils, est constitué par l'eau et l'épiclese qui la sanctifie. L'eau consacrée n'est alors rien de moins que le « véhicule » de l'Esprit-Saint et c'est par elle que la grâce se commu-

1. Cf. de *Bapt.* 4, 1, p. 69, n. 3.

2. de *Sacram.* lib. II, part. 6, c. 2 (P. L. 176, col. 443 A).

nique aux baptisés. De ce point de vue, Tertullien est en accord avec toute la tradition<sup>1</sup>.

Mais alors quel est le rôle de la foi dans le baptême ? Si l'eau « nous lave des péchés et nous délivre pour la vie éternelle », la foi est-elle encore nécessaire au sacrement ? Tertullien ne songe pas à nier l'importance de celle-ci, car le baptême « sacrement de l'eau » est aussi pour lui le « sacrement de la foi<sup>2</sup> ». Bien des textes peuvent le prouver. Tertullien définit le baptême comme le « sceau de la foi<sup>3</sup> » ; il lui arrive même d'identifier baptême et foi<sup>4</sup>. Nous trouvons chez lui cette séquence significative : « confession de la foi — baptême » ou au moins « connaissance de Dieu — baptême<sup>5</sup> ». Dans notre traité, il écrit de la même façon : « Ce qui est premier, c'est de prêcher, ensuite de baptiser après qu'on a prêché » (c.14). Plus loin il assure qu'une erreur dans la foi vicie radicalement le baptême (c.15). Et quand il vient à examiner l'objection selon laquelle la foi seule suffirait à justifier le chrétien, il ne la réfute pas en niant le rôle de la foi pour mieux mettre en valeur le baptême ; il se borne à affirmer que la foi a maintenant besoin de « revêtir » le baptême (c.13). Cette réponse est significative. Pour lui, foi et baptême s'organisent en une seule économie de salut<sup>6</sup>.

Mais il semble qu'il faille aller plus loin. Dans les passages que nous venons de relever, il est remarquable que la foi

1. Cependant peu à peu, s'est dégagée une conception moins matérielle; une réflexion plus approfondie des rapports du matériel et du spirituel, du sensible et de l'intelligible, ont permis tant à saint Augustin qu'en Orient aux Pères Cappadociens de proposer des formules qui déjà évoquent celle que retiendra la théologie médiévale. Celle-ci, on le sait, définit les sacrements comme les signes sensibles et efficaces d'une grâce spirituelle.

2. *de Anima*, I, 4 (I, 299, 22); *adv. Marc.*, I, 28 (II, 329, 28); *de Pud.*, XVIII, 16 (I, 261, 23).

3. *Spect.*, 24 (I, 24, 14); *de Cor.*, 11 (II, 177, 31-32).

4. *de Pud.*, XVIII, 13-14 (I, 261, 1 et 13) : « ante fidem... ante baptismum ». Le terme « *fidelis* » désigne le chrétien baptisé. Cf. ST. TREUWEN, *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian*, Paderborn, p. 29; H. SCHMECK, « *Infidelis* », *Vigilie Christiane*, V (1951) pp. 129-147. Au ch. 18 de notre traité, Tertullien identifie de la même façon « chrétien » et « baptisé ».

5. Ex. : *De Car. Res.*, 56 (III, 116, 3); *de Cor.*, 11 (II, 177, 31-32); *de Car. Res.*, 47 (III, 97, 6) : « ac ne de ista tantum vita putes dictum, quæ ex fide per baptismum in novitate vivenda est... » ; *de Præsc.*, XXXVI, 5 (II, 46, 20).

6. TH. CAMELOT, *art. cit.* p. 826 ; H. DONDAINE, *art. cit.* pp. 79-87.

est toujours nommée la première. En désignant le baptême comme « sacrement de la foi » ou « sceau de la foi », Tertullien ne le réduirait-il pas à n'être que la « proclamation par Dieu du salut de l'homme » et sa manifestation extérieure ? « *Sacramentum fidei* », « *signaculum fidei* », ces formules, il faut le reconnaître, sont ambiguës. Ce que nous avons dit précédemment permettrait de lever cette ambiguïté dans le sens d'une efficacité réelle du sacrement si d'autres passages ne suggéraient une interprétation différente. Car beaucoup semblent ne tenir compte que de l'engagement personnel du chrétien. Dans le chapitre que nous citons plus haut, où Tertullien se propose de prouver la nécessité du baptême, il ne fait de celui-ci qu'une condition légale qui dépend uniquement de la volonté du législateur. Dans ce texte le rôle du sacrement demeure accidentel par rapport au résultat final. Si le salut est acquis au cours du rite baptismal, il ne semble pas qu'il le soit par le rite lui-même.

Deux comparaisons auxquelles Tertullien recourt souvent mettent encore en relief cet aspect d'engagement personnel. C'est celle du serment militaire et celle du contrat juridique.

Tertullien, en effet, rapproche fréquemment le baptême, « *sacramentum fidei* », du « *sacramentum militiæ* » ou serment militaire<sup>1</sup>. Le vocabulaire favorise le parallèle et nous savons qu'à cette époque le serment comportait une valeur religieuse. Il « consacrait » le soldat au service de l'empereur, du « *Kurios* », titre divin. La formule même du serment pouvait s'interpréter comme une reconnaissance du culte impérial<sup>2</sup>. Ceci explique que Tertullien juge ces deux serments contradictoires<sup>3</sup>. Dans ce contexte, le baptême se définit donc comme le serment qui engage le chrétien au service de Dieu, et si les circonstances l'exigent, jusqu'au martyre<sup>4</sup>. Le parallèle peut encore se préciser. L'enrôlement

1. *ad Mart.*, 3 (P. L., I, col. 624 A) ; *Spect.*, 24 (I, 24, 14) ; *de Cor.*, 11 (II, 175, 5) ; *Scorp.*, 4 (I, 153, 14 et 17) ; *de Idol.*, 19 (I, 53, 15), etc. Cf. J. DE GHELLINCK, E. DE BACKER... *Pour l'histoire du mot Sacramentum*, 1924, pp. 66-71.

2. Cf. F. J. DÖLGER, *Sacramentum Militiæ*, A. C. II (1930) p. 280 ; voir *Apol.*, XXXVIII, 4 et XXXII, 2. Cf. art. « *Kurios* », par L. CEREAUX, *Suppl. D. B.*, fasc. XXIV, col. 200-228 (spécialement col. 225).

3. *de Cor.*, 11 (II, 175, 5) ; *de Idol.*, 19 (I, 53, 15).

4. *Scorp.*, 4 (I, 153, 14 ss.).

du soldat se trouvait attesté au dehors par le « *signaculum* », c'est-à-dire par un signe extérieur, un tatouage sur le bras par exemple<sup>1</sup>. De la même façon, le serment divin, dit Tertullien, se trouve marqué du sceau du baptême, « *signaculum fidei* ». Dans cette perspective, le baptême se ramènerait donc à une sorte d'attestation extérieure de la foi et de l'engagement du chrétien. Le sceau étant la réponse de Dieu au serment de l'homme, le baptême ne serait plus que le signe de la foi.

La même expression de « *signaculum* » apparaît encore dans un autre contexte, juridique cette fois. Il désigne alors le sceau apposé sur un acte légal pour en garantir l'authenticité et le caractère inviolable. « *Sacramentum* » évoque ici la prestation du serment au moment de la conclusion de l'acte juridique<sup>2</sup>. A partir de ces définitions, Tertullien interprète le baptême comme une sorte de pacte conclu entre Dieu et l'homme, pacte qui a pour objet la foi et qui entraîne des obligations contractuelles. L'homme promet sa foi à Dieu, Dieu en retour lui assure la vie éternelle. Il y a dans le baptême engagement de l'homme et promesse de Dieu, « *testatio fidei et sponsio salutis* » suivant l'expression même du *De Baptismo*<sup>3</sup>. Le même traité parle encore de « *obsignatio fidei*<sup>4</sup> », « *lex tinguendi*<sup>5</sup> ». Ailleurs Tertullien emploiera d'autres expressions : « *pactio fidei*<sup>6</sup> », « *conventio fidei*<sup>7</sup> », « *sacramenti testatio*<sup>8</sup> ». Chacune de ces

1. Cf. F. J. DÖLGER, *Sphragis*, pp. 32-37; « *Sacramentum Militiae* », A. C. II (1930) pp. 268-280; A. KOLPING, *Sacramentum Tertullianum*, Regensburg-Münster, 1948, pp. 86-87. Cf. *de Spect.* 24 (I, 24, 14 et 17 et 25): «... adversus quem in signaculo fidei»; *Scorp.* 4 (I, 153, 17); *de Præscr.* 40 (II, 51, 7) (dans ce dernier texte il ne s'agit plus de la consignation militaire, mais de celle des initiés dans le culte de Mithra); *de Cor.* 11 (II, 177, 31-32), etc.

2. Cf. F. J. DÖLGER, *Sphragis*, pp. 28-34; J. CREHAN, *Early Christian Baptism and the Creed*, London 1950, ch. V, pp. 96-110; A. BECK, *Roemisches Recht bei Tertullian und Cyprian*, Halle a. d. Saale, 1930.

3. *de Bapt.* 6, 2.

4. *de Bapt.* 6, 1; 13, 2; *de Pud.* 9, 16 (I, 238, 5); *de Paen.* VI, 16 (éd. Hemmer, p. 29.)

5. *de Bapt.* 13, 3.

6. *de Pud.* 9, 16 (I, 238, 5); *de Pud.* 12, 9 (I, 242, 19-22).

7. *de Anima*, 35, 3 (I, 360, 27-29).

8. *de Cor.* 13 (II, 183, 46).

formules se rapporte à des institutions déterminées du droit romain<sup>1</sup>.

Le type de contrat auquel Tertullien se réfère de préférence est celui de l'affranchissement des esclaves ou celui de l'adoption<sup>2</sup>. Dans cette sorte de contrat en effet, les parties ne sont pas sur le pied d'égalité : c'est celle qui prend l'initiative du pacte qui dicte à l'autre sa volonté. La transcendance de Dieu n'est donc pas méconnue ; pas davantage sa bonté, puisque ce sont les affranchis ou les adoptés qui bénéficient du contrat. Mais Tertullien doit sentir combien sa comparaison est encore déficiente, puisque, nous l'avons vu, il emploie toute une gamme d'autres expressions juridiques. Leur multiplicité même suffit à prouver que tous les modèles invoqués se révèlent insuffisants pour rendre compte du contrat baptismal. Et indirectement, ils attestent l'originalité de ce « *signaculum fidei* ».

Ces deux présentations du baptême, serment et contrat, en dégagent certainement un aspect réel et traditionnel. Respectent-elles assez cette efficacité du sacrement affirmée par ailleurs ? Il ne le semble pas. Dans le baptême-contrat comme dans le baptême-serment, le rite n'est plus qu'une clause extérieure. Si dans le baptême, la foi s'échange contre la vie éternelle ou si la cérémonie n'est plus qu'une attestation extérieure de la foi, on voit mal comment réintroduire l'efficacité réelle de l'eau. Si le sacrement n'est plus que l'occasion du salut, peut-il aussi en être cause ? Finalement, comment la grâce est-elle donnée, dans le baptême ou par le baptême ?

Deux remarques peuvent nous aider à éclairer la pensée de Tertullien et les difficultés qu'elle nous pose.

D'abord, nous avons tout lieu de croire que, dans son interprétation du terme « *sacramentum* », Tertullien joue

1. Cf. J. CREHAN, *op. cit.* pp. 98-102, qui envisage successivement la « *stipulatio* », l'« *adoptio* », le « *pactum* ».

2. Cf. *adv. Marc.* V, 4 (III, 582, 2 ss.); *de Anima*, 34 (I, 359, 19); *ibid.* 35 (I, 361, 2); *de Car. Res.* 57 (III, 117, 25-118, 9); *de Pud.* 9, 16 (I, 238). Il y aurait beaucoup d'autres traits à glaner, quand Tertullien par exemple explique le nom de Père ou de frères, etc.

une fois de plus sur les mots. Il profite de la polyvalence de l'expression pour en revaloriser l'ancienne signification romaine. Mais dans d'autres passages de ses œuvres, comme dans les traductions latines de la Bible, le mot « *sacramentum* » présente un autre sens, spécifiquement chrétien cette fois. Il sert à traduire le mot grec « *musterion* » avec toute sa richesse et sa complexité. Et cet emploi chrétien du mot « *sacramentum* » nous met sur la voie d'une interprétation assez différente, très proche de l'acception moderne. Dans ce cas il incluerait bien l'idée d'une véritable efficacité<sup>1</sup>.

Il nous faut remarquer en second lieu le rite particulier que vise Tertullien lorsqu'il identifie « *sacramentum* » à « *juramentum* ». Dans la plupart des cas, ce n'est pas la profession de foi concomitante à l'immersion baptismale, mais la renonciation à Satan précédant le rite lui-même. Tertullien étend ensuite au baptême tout entier ce qui littéralement ne se vérifie que de l'un de ses éléments. Il y a donc une sorte de glissement dans l'emploi des mots<sup>2</sup>.

Mais il reste que la pensée de Tertullien demeure assez obscure, voire contradictoire. Dans plusieurs passages, nous l'avons vu, il attribue à l'eau une véritable causalité. Dans d'autres contextes, au contraire, il semble donner toute l'importance à la foi, jusqu'à estomper la nécessité

1. Le sens de ce mot a fait l'objet de nombreuses discussions et la bibliographie est considérable. Nous ne retiendrons que les titres suivants : J. DE GHELLINCK, E. DE BACKER, *Pour l'histoire du mot « Sacramentum »*, Louvain, 1924 ; F. J. DÖLGER, *Sacramentum Militiæ*, A. C. II (1930) pp. 268-280 ; du même, *Sacramentum Infanticidii*, A. C. IV (1934) pp. 188-200 ; M. SAENIO, *Senasiologische Untersuchungen über die Entstehung der christlichen Latinität*, Helsinki, 1940, pp. 75-86 ; A. HARNACK, *Militia Christi*, Tübingen, 1905, pp. 33-34, 60-70 ; A. KOLPING, *Sacramentum Tertullianum*, Regensburg-Münster, 1948. — Tenant compte de ces travaux, nous avons cru devoir traduire « *sacramentum* » non pas par serment (ce qui n'aurait le plus souvent aucun sens), mais par « mystère », ou même par « sacrement », donnant alors à ce terme le sens de « *res sacra salutaris arcana* ». Dans l'œuvre de Tertullien, nous trouvons même des emplois de « *sacramentum* » qui évoquent l'usage moderne ; par exemple la formule : « *sacramentum baptismatis et eucharistiæ* », *adv. Marc.* IV, 34 (III, 534, 15) ; *de Pud.* XV, 6 (I, 251, 13). Cf. J. DE GHELLINCK, *op. cit.* pp. 99-110.

2. Il y a pourtant de nombreux passages où Tertullien envisage la « foi » en tant que telle ; ex. *de Pud.* IX, 16 (I, 238, 5) : « ... quo fidei pactionem interrogatus obsignat », qui ne laisse place à aucune ambiguïté.

du sacrement de l'eau. Comment Tertullien conciliait-il des points de vue qui, tels qu'il les présente, paraissent s'exclure réciproquement ? Précisément, il ne cherche pas à les concilier. Il juxtapose sans harmoniser, et il ne semble même pas se rendre compte qu'il se contredit lui-même. De telles inconséquences sont bien caractéristiques de sa manière<sup>1</sup>. Avant d'être un théologien, Tertullien est un orateur. Dans toutes ses œuvres, c'est toujours un avocat qui parle et qui n'a d'autre souci que de gagner son procès et d'écraser ses adversaires. Dès lors, tous les arguments lui paraissent bons. Selon les besoins du moment ou les parties en présence, il développera tel aspect de la question ; un peu plus loin, il en soulignera un autre, et, comme à chaque fois, il développera chacun de ces points de vue unilatéralement et jusqu'à leurs extrêmes conséquences, sans jamais viser à l'équilibre de la doctrine, il se trouve amené à des contradictions dont il n'a nul souci. Dans le cas du baptême, il se trouve en présence d'éléments divers, tous traditionnels, il ne veut en abandonner aucun. Mais au lieu d'en dégager la complémentarité ou de préciser leur connexion, il se borne à les juxtaposer. C'est ce qui rend si difficile l'interprétation de son traité pour en dégager une pensée théologique.

## VII

*Langue et style*<sup>2</sup>

Le *De Baptismo*, à côté de périodes oratoires, de raccourcis puissants, présente aussi bien des passages négligés

1. Les développements que Tertullien consacre dans le *de Penitentia* aux rapports entre la « pénitence » et le « baptême » en offriraient un nouvel exemple. Cf. A. D'ALÈS, *op. cit.* pp. 336-339 : « Dans son effort pour accorder ensemble des vérités fragmentaires, il multiplie les formules incisives ... mais pour équilibrer sa doctrine, il a manqué à Tertullien la notion précise du caractère sacramentel, » (p. 338).

2. Parmi les nombreux travaux, nous signalerons : H. HOPPE, *de Sermone Tertulliano questiones selectæ*, Marburg, 1897 ; du même auteur : *Syntax und Stil des Tertullian*, Leipzig, 1903 ; *Beitrag zur Sprache und Kritik*

et confus. Si certaines de ces obscurités peuvent être mises au compte de la tradition manuscrite, dans la plupart des cas, la responsabilité en revient à Tertullien. Déjà saint Jérôme et Lactance regrettaient que son style et sa langue fussent si difficiles<sup>1</sup>. De nos jours, un connaisseur comme Norden confirme ce jugement<sup>2</sup>. C'est pourquoi un lecteur initié au seul latin classique risque d'être déconcerté par le latin de Tertullien. Cette langue spéciale qui est la sienne, est désignée aujourd'hui par les philologues sous le nom de « latin des chrétiens ». Harnack voulait en attribuer la paternité à Tertullien lui-même<sup>3</sup>. Mais comme l'a montré depuis Mgr Schrijnen, il n'en est que l'un des premiers témoins<sup>4</sup>, car sa langue suppose déjà un développement linguistique considérable qui est peut-être en partie l'œuvre des traducteurs de la Bible. Il reste vrai toutefois que Tertullien, mieux qu'aucun autre, a su profiter des possibilités que lui offrait cet idiome nouveau. Il en a usé d'ailleurs avec une grande liberté car, même en gram-

*Tertullians*, Lund, 1932 ; E. LÖFSTEDT, *Zur Sprache Tertullians*, Lund, 1920 ; du même : *Syntactica*, 2. t., Lund, 1928 et 1933 ; G. THÖRNELL, *Studia Tertulliana*, I-IV, Upsala, 1918-1926 ; L. BAYARD, *Le Latin de saint Cyprien*, Paris, 1902 ; H. JANSSEN, *Kultur und Sprache. Zur Geschichte der alten Kirche im Spiegel der Sprachentwicklung von Tertullian bis Cyprian*, Nimègue, 1938 ; J. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *Studien zur Syntax der Briefe des hl. Cyprian*, 2 t., Nimègue, 1936, 1937. Enfin, nous signalerons la brève mais suggestive étude de CH. MOHRMANN sur le Latin des chrétiens : *Traits caractéristiques du latin des chrétiens*, *Miscellanea Mercati*, Vatican, 1946, pp. 437-466. Au sujet du titre de l'article, cf. J. DE GHILLINCK, *Latin chrétien ou langue latine des chrétiens*, *Et. class.*, 8 (1939), p. 449-478.

1. « Tertullianus fuit omni genere litterarum peritus, sed in eloquendo parum facilis et minus comptus et multum obscurus fuit, ergo ne hic quidem satis celebritatis invenit », LACTANCE, *Div. Instit.* V, I, (P. L., 6, col. 551 A). « Tertullianus creber est in sententiis, sed difficilis in loquendo... », SAINT JÉRÔME, *Epist.* LVIII, 10 (CSSEL, LIV, 539, 9-10).

2. E. NORDEN, *Die Antike Kunstprosa vom VI<sup>o</sup> Jahrhundert v. Chr. bis in die Zeit der Renaissance*, 4 éd., Leipzig, 1923, t. 2, p. 606.

3. A. HARNACK, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, I, *Die Ueberlieferung und der Bestand*, Leipzig, 1893, p. 667.

4. J. SCHRIJNEN, *Collectanea Schrijnen*, Nimègue, 1939, pp. 350 ss. ; du même auteur, *Le Latin chrétien devenu langue commune*, *Rev. Et. Lat.* XII (1934) pp. 109-116 ; CH. MOHRMANN, *loc. cit.* pp. 437-438 ; du même auteur, *Le Latin commun et le Latin des chrétiens*, *Vigilie Christianae*, I (1947) pp. 1-12.

maire, il n'a jamais su se plier à d'autre règle que la sienne<sup>1</sup>.

Trois facteurs de différenciation semblent être intervenus pour l'élaboration de cette langue chrétienne, et notre traité nous les laisse entrevoir : l'influence grecque, celle des traductions latines de la Bible, enfin le parler populaire.

L'influence de la langue grecque fut prédominante au début<sup>2</sup>. On sait que jusqu'à la fin du deuxième siècle elle fut la langue de l'Église. Notre traité lui doit beaucoup pour son vocabulaire, et cela tient à son sujet. La langue latine en effet a eu recours à une langue étrangère pour les termes qui concernaient les institutions et les choses concrètes de la vie et de l'idéologie chrétiennes. Par contre, dans le domaine des idées chargées d'une valeur affective, le vocabulaire est resté exclusivement latin<sup>3</sup>. C'est là une règle que les missionnaires redécouvrent expérimentalement aujourd'hui dans leurs jeunes communautés chrétiennes<sup>4</sup>. Parmi les mots d'origine grecque, citons : *apostolus*, *baptisma*, *baptismus* ou *baptismum* et le dérivé *baptizator* (néologisme), *elemosyna*, *episcopus*, *diaconus*, *laicus*, *presbyter*, *charisma*, *ecclesia*, *evangelium*, *hæresis*, *schisma*, *idolum*, *paralyticus*, *pascha*<sup>5</sup>, *pentecostes*, *pharisæus*, *ichtus*, *diabolus*, *amartia*, *agape*, *abyssus*, *propheta*. La langue grecque a eu également une influence sur la syntaxe, mais

1. « Tertullien est un styliste si personnel qu'on ne pourrait le considérer comme un témoin sûr ni de l'usage linguistique, ni des tendances stylistiques de son temps. Il emploie la langue des chrétiens d'une manière très individuelle et souvent artificielle. Sa langue et son style portent toujours l'empreinte de sa personnalité exceptionnelle... », CH. MOHRMANN, *Les éléments vulgaires du latin des chrétiens*, *Vigilie Christianae*, II, (1948) p. 89-101, 163-184.

2. Cf. CH. MOHRMANN, *Les emprunts grecs dans la latinité chrétienne*, *Vigilie Christianae*, IV (1950) pp. 193-211 ; M. SAINIO, *Semasiologische Untersuchungen über die Entstehung der christlichen Latinität*, Helsinki, 1940, pp. 55-101 ; A. D'ALÈS, *Tertullien Helléniste*, *Rev. Et. Grecq.*, L (1937) pp. 329-362. — Pour une vue d'ensemble sur l'évolution de la langue de l'Église, cf. G. BARDY, *La Question des Langues dans l'Église Ancienne*, t. I, Paris, 1948, pp. 52-115.

3. Cf. CH. MOHRMANN, *Traits caractéristiques...*, pp. 439, 457 ss.

4. Cf. W. BÜHLMANN, *Die christliche Terminologie als missionsmethodisches Problem, dargestellt am Swahili und an andern Bantusprachen*, Schöneck, 1950.

5. Les Pères font souvent dériver pascha de *πάσχειν*.

qui se laisse moins facilement discerner, car souvent elle n'a fait que renforcer ou stimuler un usage latin, soit un usage archaïque conservé dans la langue populaire, soit un autre usage particulier, culturel et surtout juridique<sup>1</sup>. Ainsi pouvons-nous relever dans le *De Baptismo* l'emploi de l'interrogation indirecte introduite par la particule *si*, celui du parfait *credidi* comme présent, l'infinif final, le *in* instrumental, la construction de *benedicere* avec l'accusatif, etc...

À côté de ces emprunts, nous rencontrons aussi des « néologismes » proprement dits ; le plus souvent ils ont été introduits par les traductions de la Bible qui cherchaient à rendre certaines expressions du grec. Ainsi les dérivés de *caro* et de *spiritus* (qui préalablement sont devenus les équivalents de *σάρξ* et *πνεῦμα*) : *carnalis*, *spiritualis*, *carnaliter*, *spiritualiter* ; certains verbes en *ficare* : *glorificare*, *sanctificare*, ou encore : *regenerare*. Plus importants sont les « sémasiologismes<sup>2</sup> ». Par là les philologues désignent les termes qui, existant déjà dans la langue commune, ont acquis dans un milieu bien différencié (telle une communauté culturelle) un sens technique et spécifique qui devient exclusif des autres sens. Dans notre traité, nous trouvons un grand nombre de ces emplois : *judicium*, *salus*, *spado*, *delictum*, *confiteri*, *consequi*, *dignatio*, *fides*, *traditio*, etc. Si nous approfondissons le sens nouveau de chacun de ces mots, nous constatons que tous sont chargés d'une valeur affective indiscutable. Parfois même nous pouvons deviner comment s'est faite cette spécialisation. Ainsi les traducteurs de la Bible ont évité d'emprunter le mot *musterion* et ont choisi *sacramentum*, sans doute parce que *musterion* se trouvait trop compromis par les mystères païens<sup>3</sup>. De même, *arcana* fut réservé pour désigner les cérémonies païennes ou hérétiques et prit une nuance péjorative ; de même *perversitas*, etc...

1. Cf. CH. MOHRMANN, *Traits caractéristiques...*, p. 452.

2. Cf. ST. W. J. TEEUWEN, *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian*, Paderborn, 1926 ; M. SAINIO, *op. cit.* pp. 28 ss.

3. Cf. p. 52, n. 1.

En troisième lieu, la langue de Tertullien a gardé nombre d'éléments « vulgaires ». Comme l'a relevé Ch. Mohrmann, l'idiome des chrétiens aux premiers siècles était beaucoup plus proche de la langue populaire que de celle des lettrés<sup>1</sup>. En particulier, l'église africaine à ses débuts se recrute surtout (les Actes des martyrs nous l'attestent) dans les classes pauvres des villes et des bourgs. La langue de Tertullien porte la marque de ses origines. Celui-ci n'hésite pas à employer des mots très communs : *lavacrum*, *adversarius*, et même des expressions vulgaires *mentior*, *sceleratissimi*. Cette influence se traduit aussi dans la syntaxe : tout purisme en est absent et manifestement elle reste indifférente aux règles traditionnelles de la langue. Nous pouvons relever par exemple l'emploi de l'adjectif à la place du génitif adnominal (*purgatrices aquæ*), ou l'emploi de la troisième personne du singulier comme indéfini, l'abondance des constructions avec *quod*, *quia*, *quoniam*, *ut* au lieu de la proposition infinitive, la multiplication des conjonctions et adverbes qui donnent à la phrase quelque chose de rugueux, de rocailleux, etc...

Mais Tertullien n'est pas seulement un chrétien « latin », il a reçu aussi une formation littéraire et juridique très soignée. De sa formation juridique, il garde une sorte de prédilection pour certains arguments (cf. c. 6 ; c. 13) et aussi un vocabulaire technique : *prescriptio*, *lex*, *obsignatio*, *adlectio*, *edictum*, *digestum*, *compendium*, *adimpletio*. La rhétorique aussi lui est familière, et comme il appartient à une époque « décadente » du point de vue littéraire, qui déjà laisse pressentir la fin de la culture antique, sa rhétorique sera marquée par une certaine recherche ou préciosité<sup>2</sup>. Il en est de même chez son contemporain Apulée. Le *De Baptismo* nous dévoile certains des procédés auxquels recourt Tertullien : les parallélismes, par exemple : *simplicia*

1. Cf. CH. MOHRMANN, *Les éléments vulgaires du Latin des chrétiens, Vigiliæ Christianæ*, II (1948) pp. 89-101, 163-184.

2. Nous dirions même un caractère scolaire ; cf. H. I. MARROU, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, 1938, pp. 89-94 (voir du même auteur, *Retractatio*, Paris, 1949, pp. 673-674).

*quasi vana, magnifica quasi impossibilia* (2,2) *spiritus ob imperium, caro ob ministerium* (4,5) ; les assonances : *quantula... tantulum* (10,2) ; les répétitions : *veniant, veniant* (18, 5) ; les jeux de mots : *salvo salva pax, summum summus, constantia circumstantia* (17), *decipere decipi* (18,3), *fides tua, fides tuta* (12, 8) ; les clausules, surtout aux fins de chapitre : *scit lancea militis* (9) etc. Cette recherche du rythme l'entraîne à écrire *struere* pour *instruere*, *parere* pour *apparere*, *scribere* pour *inscribere* ou à bouleverser l'ordre des mots : *baptismum benedici* (9). Mais tous ces procédés, ces « ficelles », ne sauraient finalement rendre compte du style de Tertullien. Les aurions-nous relevées et analysées une à une qu'il resterait encore une chose qui les fait toutes oublier et qui, elle, ne se laisse pas cataloguer : c'est le souffle qui « anime, vivifie et passionne tout » et qu'on peut bien appeler le génie de Tertullien. Comme l'écrivit encore P. de Labriolle, « sa prose de combat a d'étranges raccourcis qui la rendent parfois redoutable ; mais c'est un gain pour l'esprit que d'avoir réussi à en percer les obscurités<sup>1</sup> ».

## VIII

*Manuscrits et éditions*

Toutes les éditions du *De Baptismo* jusqu'en 1916 n'ont fait que reprendre celle de Paris de 1545, longtemps attribuée à Jean Gagny (Gangneius), due en réalité à Martin Mesnart. Cette édition reproduit un manuscrit, aujourd'hui perdu, apparenté, semble-t-il, au *Codex Agobardinus*, du ix<sup>e</sup> siècle, l'un des meilleurs témoins des écrits de Tertullien. En marge elle présente quelques variantes, peu nombreuses, des références à l'Écriture, deux ou trois notes explicatives.

1. P. DE LABRIOLLE, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, 3 éd., Paris, 1947, t. I, p. 156.

Le premier qui après Mesnart édita notre traité, Sigismundus Gelenius (Bâle, 1550) utilisa, outre l'édition précédente, un autre manuscrit (*Codex Masburensis*), aujourd'hui perdu. Mais Gelenius n'ayant pas pris soin de nous indiquer ses sources, nous sommes dans l'impossibilité de distinguer entre les emprunts qu'il fit à ce manuscrit et ses propres corrections.

En 1916, Dom Wilmart découvrit par hasard dans un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, de la bibliothèque de Clairvaux (aujourd'hui à la bibliothèque de Troyes), cinq traités de Tertullien qui faisaient suite à dix-sept discours d'Eusèbe d'Emèse. Parmi eux se trouvait le *De Baptismo*<sup>1</sup>. Ce nouveau manuscrit présente quelques déficiences : l'ordre des chapitres est bouleversé, de façon incohérente ; il y manque toute la fin de notre traité, à partir du premier tiers du chapitre 18 ; certains passages sont corrompus. Mais il présente quantité de variantes, différentes du texte connu jusqu'alors. Certaines étonnent au premier abord. C'est pourquoi les premiers éditeurs gardèrent leur préférence au texte reçu, par exemple le P. d'Alès, Mr Borleffs dans sa première édition de 1931<sup>2</sup>. Mais une comparaison plus attentive du texte de Mesnart avec le manuscrit de Troyes devait révéler la supériorité de ce dernier<sup>3</sup>. Comme certaines leçons de Mesnart, même quand elles divergeaient du manuscrit T, présentaient un sens satisfaisant et une construction conforme au style et à la syntaxe de Tertullien, Dölger avait naguère émis l'hypothèse d'une double rédaction de ce traité par Tertullien lui-même<sup>4</sup>. Mr Borleffs, lors de sa première édition, avait lui aussi supposé que les variantes de l'édition Mesnart représentaient des corrections du texte primitif de la propre main de Tertullien. Aujourd'hui, il écarte l'une et l'autre hypothèse et affirme

1. Cf. DOM WILMART, *Le Souvenir d'Eusèbe d'Emèse, Analecta Bollandiana*, XXXVIII (1920), pp. 248-252.

2. Parue dans la revue *Mnemosyne*, 59 (1931).

3. J. W. PH. BORLEFFS, *La Valeur du Codex Treccensis de Tertullien pour la Critique de texte dans le Traité De Baptismo, Vigiliæ Christianæ*, II, (1948) pp. 185-200.

4. Cf. F. J. DÖLGER, *Tertullian über die Bluttaufe, A. C.* II (1930) p. 118.

la priorité absolue du texte du *Codex Trecensis*. A la suite de notre propre travail, nous nous rallions à cette opinion.

La présente édition<sup>1</sup> prend donc comme texte de base celui du manuscrit *T*. Nous n'avons donné la préférence aux variantes de l'édition Mesnart que dans les passages où celles-ci nous ont parues plus conformes à la syntaxe, au style et au vocabulaire de Tertullien. Le texte que nous présentons diffère très peu de celui qu'a établi Mr Borleffs dans sa dernière édition de 1948. Nous nous sommes même ralliés le plus souvent à ses corrections. Nous avons cru devoir réduire l'apparat critique au minimum, et n'avons retenu que les variantes présentant un sens nettement différent. Pour une étude scientifique du texte du *De Baptismo*, il suffira de recourir à l'édition de Mr Borleffs de 1931 où les moindres variantes sont relevées. Nous avons cru bon de joindre à cette édition certaines notes explicatives ou grammaticales<sup>2</sup>, mais en visant à la brièveté et sans multiplier les références. Nous avons séparé les notes philologiques, du reste peu nombreuses, des notes explicatives ; la lecture du texte français sera ainsi allégée. Notre traduction a essayé le plus possible de rester littérale. En fait, elle a dû parfois s'écarter du mot à mot latin, soit pour aider à l'intelligence du texte, soit surtout pour rendre en français un peu de la vigueur du style de Tertullien.

Nous sommes heureux de remercier ici le R. P. Th. Camelot et Mlle Ch. Mohrmann qui ont bien voulu revoir notre traduction et nous encourager de leurs précieux conseils. Grâce à eux, nous espérons avoir élucidé ce texte, l'un des plus riches et des plus actuels peut-être pour remettre en valeur une spiritualité baptismale.

1. Pour l'établissement du texte de ce traité, outre l'article de PH. BORLEFFS précédemment cité, nous avons consulté les notes de l'édition critique que lui-même a donnée dans la revue *Mnemosyne* 59 (1931), (comportant également un « index » de 50 pages), les diverses études de F. J. DÖLGER, dans *Antike und Christentum*, particulièrement en 1929 et 1930 (et par lesquelles l'auteur préparait une édition critique de ce traité qu'il n'eut pas le temps d'achever), les remarques de H. KOCH dans *Theologische Literaturzeitung*, 1932, n° 26, col. 588-590, enfin les notes philologiques de PH. BORLEFFS dans *Philologische Wochenschrift*, 51 (1931) col. 251-255.

2. Elles se borneront à illustrer les remarques du chapitre précédent.

## Bibliographie

### Œuvres de Tertullien

Nous les citons d'après l'édition du *Corpus de Vienne* (abrév. *C. S. E. L.*). Jusqu'à ce jour, trois volumes en sont parus :

*Pars Prima* : vol. XX, dû à A. REIFFERSCHIED et G. WISSOWA, en 1890 (abrév. I.)

*Pars Secunda* : vol. LXX, dû à Æ. KROYMANN, en 1942 (abrév. II.)

*Pars Tertia* : vol. XLVII, dû également à Æ. KROYMANN, en 1906 (abrév. III.)

*L'Apologétique* a été éditée à part, dans la même collection, par H. HOPPE, et constitue le volume LXIX, paru en 1939.

Nous citons le *de Pœnitentia* d'après l'édition qu'en a donnée P. DE LABRIOLLE dans la collection « HEMMER ET LEJAY », en 1906 (Paris).

Pour le *de Pudicitia* et le *de Præscriptione*, nous indiquons aussi les chiffres des paragraphes de l'édition de P. DE LABRIOLLE, dans la même collection ; pour le *de Anima* ceux de l'édition de J. H. WASZINK (Amsterdam, 1947).

Les autres œuvres de Tertullien, non encore éditées dans le *Corpus de Vienne*, sont citées d'après le texte de la *Patrologie Latine* de Migne (t. 1 et 2).

### Études sur Tertullien

A. d'ALÈS, *La Théologie de Tertullien*, Paris, 1905.

E. de BACKER, *Sacramentum, Le mot et l'idée dans Tertullien*, Louvain, 1911.

Th. BRANDT, *Tertullians Ethik*, Gütersloh, 1928.

E. DEKKERS, *Tertullianus en de Geschiedenis der Liturgie*, Bruxelles-Amsterdam, 1947.

- P. de LABRIOLLE, *La Crise Montaniste*, Paris, 1913.  
 J. LORTZ, *Tertullian als Apologet*, 2 t., Münster, 1927-1928.  
 P. MONCEAUX, *Histoire Littéraire de L'Afrique chrétienne*, t. I, Paris, 1901.  
 CH. MOHRMANN, *Tertullianus, Apologeticum*, En Andere Geschriften vit Tertullianus Voor-Montanistischen Tijd, Ingeleid, Vertaald en Toegelicht, Utrecht, 1951.  
 J. H. WASZINK, *De Anima*, edited with Introduction and Commentary, Amsterdam, 1947.

### *Index des Sigles*

- T* : Codex Trecensis 523, sæculi XII.  
*B* : ed. Martini Mesnart, (vulgo Gangneiana), Paris, 1545.  
*Bmg* : margo editionis Mesnart.  
*Gel* : ed. Sigismundi Gelenii, Basileæ, 1550.  
*Pam* : ed. Jacobi Pamelli, Antverpiæ, 1579.  
*Jun* : ed. Francisci Junii, Franekeræ, 1597.  
*Urs* : Fulvii Ursini lectiones, adservatæ a Ioa. a Wouwer, Francofurti, 1603.  
*Rig* : ed. Nicolai Rigaltii, Paris, 1634.  
*Lat* : Latini Latini Bibliotheca Sacra et Profana a Dominico Macro Melitensi nunc primum e Bibliotheca Brancaccia in lucem edita, Rome, 1677.  
*Reiff* : ed. A. Reifferscheid-G. Wissowa, Vienne, 1890.  
*Brf* : ed. J. W. Ph. Borleffs, La Haye, 1948.

### *Éditions Modernes*

- FRANCISCUS OEHLER, Leipzig, 1853-1854.  
 A. REIFFERSCHIED-G. WISSOWA, *CSEL*, vol. XX, Vienne, 1890.  
 J. M. LUPTON, Cambridge, 1908.  
 G. RAUSCHEN, *Florilegium Patristicum*, fasc. XI, Bonn, 1916.  
 J. W. PH. BORLEFFS, *Mnémosyne*, 59 (1931).  
 A. D'ALÈS, *Textus et Documenta*, Series theol., X, Rome, 1933.  
 J. W. PH. BORLEFFS, La Haye, 1948.

N.-B. — Nous avons encore tenu compte des corrections proposées par AE. KROYMANN, *Quæstiones Tertullianæ criticæ*, Oeniponte, 1894, pp. 74-79, et des observations de CH. MOHRMANN, dans sa traduction néerlandaise de ce traité (Utrecht, 1951).

## DE BAPTISMO

I, 1. De sacramento aquæ nostræ<sup>a</sup> qua ablutis delictis<sup>b</sup> pristinae cæcitatibus in vitam æternam liberamur non erit otiosum digestum istud instruens tam eos qui cum maxime<sup>c</sup> formantur quam et illos qui similiter, credi-<sup>5</sup> disse<sup>d</sup> contenti, non exploratis rationibus traditionum temptabilem fidem per imperitiam portant. 2. atque adeo<sup>e</sup> nuper conversata istis quædam de Caina hæresi<sup>f</sup>

1 De sacramento T Felix sacramentum B qua T quia B 4 similiter T simpliciter B 6 temptabilem T intentam probabilem B imperitiam B imperia jam T 7 conversata istis B conversa ista T Caina (voir HARNACK ex Hier. 69,1) Caina T Galana B.

a. « Notre » désigne chez Tertullien l'Église catholique par opposition aux sectes hérétiques. Dans les écrits montanistes de Tertullien, ce mot désignera la secte montaniste par opposition à l'Église catholique. Cf. P. DE LABRIOLLE, *La Crise Montaniste*, Paris, 1913, pp. 355-357.

b. Au sens de « peccatum ». Cf. *Theos. l. Lat.* V, 1 (460, 76-82).

c. Avec sens temporel, cf. *de Paen.* VI, I.

d. Trait caractéristique du latin des chrétiens : emploi du parfait au lieu du présent, avec sens inchoatif. Nuance spécifiquement chrétienne de « assumer la foi, devenir croyant ». Influence probable de l'aoriste grec, « ἐπίστασα ». Cf. CH. MOHRMANN, *Traits caractéristiques du latin des chrétiens*, dans *Miscellanea G. Mercati*, Vatican, 1946, t. I, p. 461.

e. Fréquent chez Tertullien pour introduire un exemple. Cf. H. HOPPE, *Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians*, Lund, 1932, p. 114.

f. Il semble que Tertullien distingue hérésie et schisme (mieux même que les Pères qui viendront après lui) et qu'il définit la première essentiellement comme une erreur doctrinale. Cf. H. PÉTRÉ, « *Hæresis, Schisma* » et leurs synonymes latins, *Rev. Et. Lat.*, XV (1937) pp. 316-325 ; M. SAINIO, *Semasiologische Untersuchungen über die Entstehung der christlichen Latinität*, Helsinki, 1940, pp. 48-49 ; H. JANSSEN, *Kultur und Sprache*, Nimègue, 1938, pp. 112-123.

## TRAITÉ DU BAPTÊME

### Occasion du traité

I, 1. Le présent ouvrage va traiter de notre sacrement de l'eau<sup>1</sup>, de cette eau qui nous lave des péchés contractés au temps de notre aveuglement originel<sup>2</sup> et nous délivre pour la vie éternelle. Il ne sera pas inutile pour instruire ceux qui en sont justement au stade de la formation<sup>3</sup>, comme aussi ceux qui, s'étant contentés de croire<sup>4</sup> sans approfondir les racines des traditions<sup>5</sup>, ne possèdent pareillement, du fait de leur ignorance, qu'une foi sujette aux tentations. 2. Précisément, il nous est arrivé depuis peu une vipère des plus venimeuses,

1. Cf. *Intr.* p. 52, n. 1.

2. Cette expression se réfère à la conception du baptême comme « illumination », « φωτισμός ». Pour les chrétiens des premiers siècles, « ténèbres », « aveuglement », « égarement », « erreur » sont des termes techniques qualifiant l'état de péché avant le baptême. Cf. *Apol.* 39, 9 (93, 41-42) ; *de Anima* 41, 4 (I, 369, 5) ; *de Paen.* 2, 4 (éd. Hemmer, p. 7) ; *de Pud.* 19, 13 (I, 263, 29-30). Par le baptême, le néophyte passe des ténèbres à la lumière. Cf. F. J. DÖLGER, *Die Sünde in Blindheit und Unwissenheit*, A. C. II, (1930), pp. 222-229.

3. Allusion aux catéchumènes. Cf. *Intr.* pp. 33-34.

4. Tertullien, à diverses reprises, s'excuse de ses écrits par la nécessité de défendre la foi des « simples », des « rudes ». Cf. *de Car. Res.* 2 (III, 28, 3-4) ; *adv. Marc.* I, 9 (III, 300, 25) ; *adv. Prax.* 2 (III, 230, 8) ; *Scorp.* I (I, 145, 10). « Les hérésies tirent toute leur force de la faiblesse de quelques-uns, mais elles sont sans vigueur contre une foi vigoureuse. » *de Præscr.* 2 (II, 3, 23-25).

5. *Traditio* désigne ici tout l'enseignement sur le baptême tant théorique que pratique, reçu par voie de tradition. Cf. *de Cor.* 3 (II, 157, 3 ss.). Cf. D. VAN DEN EYNDE, *Les Normes de l'Enseignement Chrétien*, Paris-Gembloux, 1933, pp. 197 ss., 277-279 ; F. DE PAUW, *La Justification des traditions non écrites chez Tertullien*, *Ephem. théol. Lovdn.* 19 (1942) pp. 5-46 ; J. QUASTEN, *Tertullian and « Traditio »*, *Traditio*, 2 (1944) pp. 481-484.

Traité de Baptême 5.

vipera venenatissima doctrina sua plerosque rapuit  
inprimis baptismum destruens plane<sup>a</sup> secundum natu-  
ram : nam fere viperæ et aspides ipsique reguli serpentes  
arida et inaquosa sectantur. 3. sed nos pisciculi secundum  
5 ἰχθύος nostrum Iesum Christum in aqua nascimur nec  
aliter quam in aqua permanendo salvi sumus<sup>b</sup>. itaque  
illa monstrosissima cui nec integre quidem<sup>c</sup> docendi  
ius erat optime norat necare pisciculos de aqua auferens.

10 II, 1. Sedenim quanta vis est perversitatis ad fidem  
labefactandam vel in totum<sup>d</sup> non recipiendam, ut ex  
his eam in pugnet ex quibus constat ! nihil adeo<sup>e</sup> est  
quod obduret mentes hominum quam simplicitas divi-  
norum operum quæ in actu videtur et magnificentia  
quæ in effectu<sup>f</sup> repromittitur ! et hinc quoque quoniam

3 nam om. T fere Lat. fere T B 5 nascimur T nascamur B  
7 nec B neque T 8 necare pisciculos T pisciculos necare B 13 vi-  
detur Urs videntur T B et magnificentia quæ B magna et T.

a. Présente une nuance ironique ; équivalent de « sane » Cf. H. HOPPE, *Syntax und Stil des Tertullian*, Leipzig, 1903, p. 112.

b. SAINT JÉRÔME s'est inspiré de ce passage dans une de ses lettres : « Bonosus, ut scribitis, quasi filius ἰχθύος aquosa petiit, nos pristina contagione sordentes quasi reguli et scorpiones arenia quæque sectamur... », *Epist.* 7, 3 (CSEL, 54, 28, 4-6). - Cf. ORTAT DE MILÈVE, *De Schismate Donatistarum*, III, 2, (P. L. 11, col. 991).

c. Pour « ne... quidem » ; forme normale chez Tertullien. Cf. H. HOPPE, *Syntax...* pp. 106-107 ; *Beiträge...* pp. 128-129. (Voir encore : *de Bapt.* 17,5).

d. Pour « omnino ». Cf. HOPPE, *Syntax...* pp. 100-101. — Expression du latin tardif.

e. « Adeo » est ici équivalent de « tam » ; la phrase doit donc se construire ainsi : « nihil est quod adeo obduret quam ». Cf. E. LÖRSTEDT, *Zur Sprache Tertullians*, Lund, 1920, p. 35, p. 47.

f. « actus... effectus » : antithèse fréquente dans les écrits de Tertullien, voir : *de Anima*, 45, 2 (1.374,9) ; *de Car. Res.* 15 (III, 44, 22). Cf. J. H. WASZINK, *De Anima*, Edited with Introduction and Commentary, Amsterdam, 1947, p. 484.

de la secte des Cainiens<sup>1</sup> et sa doctrine en a séduit un grand nombre. Qu'elle s'en prenne surtout au baptême, c'est bien naturel ! Vipères, aspics, basilics recherchent d'ordinaire les lieux arides et sans eau. 3. Mais nous, petits poissons, qui tenons notre nom de notre ἰχθύος<sup>2</sup> Jésus-Christ, nous naissons dans l'eau et ce n'est qu'en demeurant en elle que nous sommes sauvés<sup>3</sup>. C'est pourquoi ce monstre de femme qui normalement n'avait<sup>1</sup> même pas le droit d'enseigner<sup>4</sup>, a trouvé le meilleur<sup>1</sup> moyen de faire mourir ces petits poissons : les sortir de l'eau<sup>5</sup>.

II, 1. De fait, quelle virulence a l'hé-  
résie qui, soit pour ruiner la foi, soit  
Le « scandale de la raison » pour empêcher absolument qu'on y adhère, la sape en ses fondements ! Rien ne choque autant l'esprit des hommes que le contraste entre la simplicité apparente des œuvres divines et la grandeur des effets promis. C'est le cas ici : tout se passe avec la plus grande

1. Cf. Intr. pp. 10-11.

2. Acrostiche qui doit se comprendre ainsi : Ἰησοῦς χριστὸς θεοῦ υἱὸς σωτήρ. L'origine de cet acrostiche reste encore mystérieuse. D'après Dölger, c'est du baptême que serait née, du moins en partie, la conception du Christ-Poisson ; d'autre part, assez tôt, les chrétiens avaient abrégé les noms de Jésus. On aurait découvert alors que le développement des premières lettres du symbole du poisson correspondait aux titres du Christ. De là cet acrostiche. Dölger en fixe l'apparition vers l'an 200. Cf. F. J. DÖLGER, *Das Fisch-Symbol in frühchristlicher Zeit*, Münster, 1928 (sur la date d'apparition : pp. 3-19 ; signification de l'acrostiche : pp. 153-159 ; formation : pp. 351-406) ; D. A. C. L. art. ἰχθύος par Dom H. LECLERCQ, VII, 2, col. 1991-2086.

Sur le sens de ce passage, cf. Intr. p. 16.

3. Cf. Intr. pp. 18-19.

4. Cf. Ch. 17, p. 91, n. 2.

5. Ce chapitre résume « l'expérience baptismale » des premiers chrétiens. La « confession » de S. Cyprien dans l'*ad Donatum* en est le meilleur commentaire : « Quand l'eau régénératrice eut effacé les taches de mon passé et que mon cœur dès lors purifié se fut rempli de la lumière d'En-Haut, lorsqu'un Esprit venu du ciel m'eût donné une seconde vie, et fait de moi un homme nouveau, ce fut un merveilleux changement : au doute succéda la certitude, au mystère la clarté, la lumière aux ténèbres... », *ad Donatum*, 4 (CSEL 3, 6, 3-8) (trad. Bayard, *Les Moralistes Chrétiens : Tertullien et saint Cyprien*, Paris, 1930, p. 33).

tanta simplicitate, sine pompa<sup>a</sup> sine apparatu novo, aliquando denique sine sumptu homo in aqua<sup>b</sup> demissus et inter pauca verba tinctus<sup>c</sup> non multo vel nihilo mundior resurgit, eo incredibilis existimatur consecutio 5 æternitatis. 2. mentior<sup>d</sup> si non idolorum sollempnia vel arcana de suggestu et apparatu deque sumptu fidem et auctoritatem sibi extruunt. O misera incredulitas, quæ denegas deo proprietates suas, simplicitatem et potestatem ! quid ergo ? nonne mirandum est lavacro 10 dilui mortem ? quia mirandum est<sup>e</sup>, idcirco non creditur, atquin eo magis credendum est : qualia enim decet esse opera divina nisi super omnem admirationem ? nos quoque ipsi miramur, sed credimus. ceterum incredulitas miratur quia non credit : miratur enim simplicia 15 quasi vana, magnifica quasi impossibilia. 3. et sit plane ut putas : satis ad utrumque divina pronuntiatio præcucurrit : stulta mundi elegit deus, ut confundat sapien-

2 aliquando T aliquo B 4 existimatur T existimetur B 5 non + e contrario add. B 7 o T pro B 10 dilui mortem ? quia mirantur B 11 atquin eo magis credendum est om. T 13 sed + quia add. B quia om. T 15 quasi vana B quasi non T 16 præcucurrit B præcucurrit T.

a. Ce mot comporte les sens de « splendeur », d' « éclat », avec le plus souvent une nuance péjorative : « splendeur fallacieuse. » — Ce passage est l'un des trois où Tertullien ne détermine pas « pompa » par « diaboli ». Cf. J. H. WASZINK, *Pompa diaboli, Vigiliæ Christianæ*, I (1947) p. 31, note 72.

b. Emploi de l'ablatif à la place de l'accusatif. Trait caractéristique du latin populaire. Cf. HOPPE, *Beiträge...*, p. 24.

c. Mot de la langue littéraire qui céda de bonne heure la place à « baptisma » (emprunté au grec) ou à « lavacrum » (du parler populaire). Il finira dès le temps de saint Cyprien par désigner uniquement le baptême des hérétiques. Cf. CH. MOHRMANN, *Les Éléments Vulgaires du Latin des Chrétiens, Vigiliæ Christianæ*, II (1948) pp. 100, 168 ; ST W. J. TERUWEN, *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian*, Paderborn, 1926, pp. 47-48 ; H. VON SODEN, *Das lateinische Neue Testament in Afrika zur Zeit Cyprians*, T. U., Leipzig, 1909, p. 252 ; M. SAINIO, *op. cit.*, pp. 28 ss.

d. Probablement expression du parler populaire.

simplicité, sans mise en scène, sans appareil extraordinaire. Bref, sans autre luxe, l'homme descend dans l'eau et il y est plongé tandis qu'on prononce quelques paroles<sup>1</sup>. Il en ressort à peine plus propre ou pas du tout. C'est pourquoi on trouve incroyable qu'il puisse par là acquérir l'éternité. 2. Car, ma parole ! c'est sur l'éclat extérieur, l'apparat, le luxe que les solennités des idoles fondent leur autorité et la foi qu'on leur prête. O misérable incrédulité, toi qui refuses à Dieu ce qui lui revient en propre : la simplicité et la puissance. Quoi donc ? n'est-ce pas étonnant qu'un bain puisse dissoudre la mort ? Parce que c'est étonnant, est-ce assez pour ne pas croire ? Au contraire, c'est une raison pour croire encore plus<sup>2</sup>. Ne convient-il pas aux œuvres divines de dépasser tout étonnement ? Nous aussi, nous nous étonnons, mais nous croyons. Du reste, si l'incrédulité s'étonne c'est parce qu'elle ne croit pas ; elle s'étonne car ce qui est simple elle l'estime vain, et ce qui est grand elle le juge impossible.

3. Mais qu'il en soit exactement comme tu le penses, sur ces deux points la Parole de Dieu t'a donné par avance un démenti suffisant : *Ce qui est fou pour le monde*, 1 Cor., I, 27. dit-elle, *Dieu l'a choisi pour confondre les sages*, et encore :

e. Malgré la fréquence de la construction « si... atquin » dans les écrits de Tertullien, dans le contexte présent il paraît inutile de supposer un « si » précédant « quia mirandum est ». Cf. CH. MOHRMANN, *Tertullien, de Baptismo*, 2, 2, *Vigiliæ Christianæ*, V (1951) p. 49.

1. Allusion au dialogue concomitant à l'immersion baptismale. Cf. Intr. p. 39.

2. Démarche apologétique familière à Tertullien. Cf. *adv. Marc.* II, 2 (III, 335) ; *de Carn. Chr.* 5 (II, 200, 20-30) ; *adv. Marc.* V, 5 (III, 587) etc. Aux gnostiques qui faisaient de leur propre raison le critère de la Révélation, Tertullien oppose la transcendance des mystères de Dieu et pousse facilement l'opposition jusqu'au paradoxe. Cf. B. LEEMING, *A note on a reading in Tertullian's de Baptismo « credo quia non credunt »*, *Gregorianum*, XIV (1933) pp. 423-431. (Nous ne suivons pas entièrement cet auteur dans son interprétation du passage). Cf. Intr. pp. 19-21.

tia eius, et : quæ difficilia penes<sup>a</sup> homines, facilia penes deum. nam si deus et sapiens et potens, quod etiam prætereuntes eum non negant, merito in adversis sapientiae potentiæque id est in stultitia et impossibilitate, 5 materias operationis suæ instituit, quoniam virtus omnis ex his causam accipit, a quibus provocatur.

III, 1. Huius memores pronuntiationis tanquam præscriptionis nihilominus quam stultum et impossibile sit aqua reformari retractemus<sup>b</sup>. quod utique ista<sup>c</sup> materia 10 tantæ dignationis<sup>d</sup> meruit officium, ut opinor auctoritas liquidi elementi exigenda est. atquin plurima subpetit et quidem a primordio<sup>e</sup>. 2. nam unum ex his est quæ ante omnem mundi suggestum inpolita adhuc specie penes deum quiescebant. in principio, inquit, fecit deus 15 cælum et terram. terra autem erat invisibilis et incomposita et tenebræ erant super abyssum et spiritus dei super aquas ferebatur. habes<sup>f</sup>, homo, inprimis<sup>g</sup> ætatem venerari aquarum quod antiqua substantia<sup>h</sup>, dehinc

1 sapientia *Brf* sapientiam *T B* quæ difficilia *T* prædifficilia *B*  
 3 adversis *T* adversariis *B* 7 pronuntiationis *B* prænuntiationis *T Bmg*  
 præscriptionis *T Bmg* scriptionis *B* 8 sit *om. B* 9 retractemus *Brf*  
 tractemus *T* tractamus *B* 10 meruit *T* meruerit *B* 14 quiesce-  
 bant *T* quiescebat *B* in principio (Cf. H. KOCH, *Theol. Literaturzeitung*,  
 1932, col. 589.) in principio in primordio *T* in primordio *B* deus *om. T*  
 16 dei *T* domini *B* 18 venerari *B* venerare *T* quod antiqua *B*  
 quod ante aquam (*alia manu* : aliquam) *T*.

a. Au sens de « apud ». Cf. H. HOPPE, *Syntax...*, p. 37 ; J. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *Studien zur Syntax der Briefe des hl. Cyprian*, Nimègue, t. I., p. 127. Trait caractéristique du latin tardif.

b. Tertullien emploie de préférence « retracto » quand il s'agit d'une difficulté à résoudre ou à examiner, d'un doute à éclaircir.

c. pour « haec » (voir encore de *Bapt.* 1, 1 ; 7, 1, etc.) ; cf. H. HOPPE, *Syntax...*, p. 104.

d. Dans le langage profane, cette expression évoque les faveurs d'un haut personnage, de l'empereur notamment. Tertullien la réserve pour évoquer la grâce et les faveurs divines. Cf. J. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *op. cit.* t. I, pp. 90-91.

Ce qui est difficile aux hommes est facile à Dieu. Car si <sup>Lc, 18, 27.</sup> Dieu est à la fois sage et puissant — même ceux qui le méconnaissent ne contestent pas cela — il a pris pour matériaux de son œuvre le contraire même de la sagesse et de la puissance : ce qui est fou et impossible. Car ce qui fait éclater la force, c'est cela même qui la défie ! <sup>2 Cor., 12, 9.</sup>

III, 1. Tout en gardant ces textes L'eau dans la création en mémoire comme une opposition de principe<sup>1</sup>, demandons-nous pourtant s'il est tellement absurde et impossible d'être recréé par l'eau. Comme cette dernière au moins a mérité d'être la dispensatrice d'une telle grâce, je pense qu'il nous faut examiner l'importance de cet élément liquide. Il en a, à bien des titres et depuis l'origine. 2. Car l'eau est un de ces éléments qui avant toute mise en ordre du monde, dans le chaos originel, reposait entre les mains de Dieu. Au commencement, est-il écrit, <sup>Gen., 1, 1 ss.</sup> Dieu fit le ciel et la terre. Or la terre était invisible et chaotique et les ténèbres couvraient l'abîme et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux... Homme, il te faut vénérer cet âge reculé des eaux, l'antiquité de cette substance !

e. De lui-même, Tertullien préfère cette formule à celle de « in principio » dont il n'use que dans les passages où il cite textuellement une version de la Bible : ainsi dans la citation de *Gen.* 1, 1. Cf. H. KOCH, *Theol. Literaturzeitung*, 1932, col. 589 ; J. W. PH. BORLEFFS, *La Valeur du Codex Trecentis de Tertullien, Vigiliæ Christianæ*, II (1948) pp. 188-189.

f. Voir ch. 16, note a.

g. Équivalent de « ἐν πρώτοις ». Cependant il ne s'agirait peut-être pas d'un grecisme proprement dit, mais d'un usage parallèle du latin tardif. Cf. E. LÖRSTEDT, *Syntactica*, t. 2, Lund, 1933, pp. 443-445.

h. « Quod antiqua substantia » n'ajoute rien à la pensée, mais permet le parallélisme avec « quod divini spiritus ».

1. Prendre ici *præscriptio* au sens juridique du mot. Cf. J. K. STIRNIMANN, *Die Præscriptio Tertullians im Lichte des römischen Rechts und der Theologie*, Fribourg (Suisse), 1949. Cependant le sens plus commun de « règle », « principe » n'est pas absolument exclus. (*Ibid.* p. 82, note 1).

dignationem quod divini spiritus sedes, gratior scilicet ceteris tunc elementis. nam et tenebræ totæ adhuc sine cultu siderum informes et tristis abyssus et terra inparata et cælum rude : solus liquor, semper materia  
 5 perfecta læta simplex, de suo pura dignum vectaculum<sup>a</sup> deo subiciebat. 3. quid quod exinde dispositio mundi modulatricibus quodammodo aquis deo constitit ? nam ut firmamentum cæleste suspenderet in medietate distinctis aquis fecit, ut terram aridam expanderet  
 10 segregatis aquis expediit. 4. ordinato dehinc per elementa mundo cum incolæ darentur, primis aquis præceptum est animas producere, primus liquor quod viveret edidit, ne mirum sit in baptismo si aquæ animare noverunt. 5. non enim ipsius quoque hominis figulandi opus sociantibus  
 15 aquis absolutum est ? adsumpta est de terra materia, non tamen habilis nisi humecta et succida quam scilicet ante quartum diem segregatæ aquæ in stationem suam superstite humore limo<sup>b</sup> temperarant.

6. Si exinde universa vel plura prosequar quæ de  
 20 elementi istius auctoritate commemorem — quanta vis eius aut gratia, quot ingenia<sup>c</sup> quot officia, quantum instrumenti mundo ferat — vereor ne laudes aquæ

3 cultu *B* cultis *T* informes *B* informis *T* 7 constitit *B* consistit *T*  
 8 medietate *B* medietatem *T* 9 expanderet *T* suspenderet *B* 12 producere *T* proferre *B* 14 figulandi *Rig* figurandi *T B* 15 absolutum est ? adsumpta est *d'Alès Brj* adsumpta est *T* absolutum est *B*  
 materia + convenit *B* 16 habilis *T B* habili *Gel* 17 segregatæ aquæ *B*  
 segregata eaque *T* 18 temperarant *Gel* temperat *T* temperant *B*  
 22 instrumenti *T* instrumentum *B*

a. Vraisemblablement « néologisme » pour rendre le mot grec « ὄργανον » cf. J. H. WASZINK, *op. cit.* p. 542.

b. Datif final (de même plus loin : 3, 6 « in cælesti »). Cf. H. HOPPE, *Syntax...*, pp. 26-27 ; E. LÖFSTEDT, *Synt.* t. I, pp. 161-163.

c. Au sens de « artificia ».

Révère aussi son privilège, puisqu'elle était le siège de l'esprit divin qui la préférait alors aux autres éléments. Les ténèbres étaient informes, sans l'ornement des astres, l'abîme était sombre, la terre non ébauchée, le ciel à l'état brut : seule l'eau, dès l'origine matière parfaite, féconde et simple, s'étendait transparente comme un trône digne de son Dieu.

3. Faut-il évoquer aussi l'ordre du monde, cet ordre qui consiste en une sorte d'agencement par Dieu des eaux ? Pour suspendre la voûte céleste, il divisa les eaux par le milieu ; pour étendre la terre aride<sup>1</sup>, il sépara les eaux et la fit émerger. 4. Puis une fois le monde réparti en ses divers éléments, pour lui donner des habitants, ce sont les premières eaux qui reçurent l'ordre d'engendrer les créatures vivantes. C'est cette première eau qui enfanta le vivant pour qu'on n'ait pas lieu de s'étonner si dans le baptême les eaux encore produisent la vie. 5. Quant à l'œuvre de la création de l'homme, les eaux n'y ont-elles pas concouru ? Si la matière en fut la terre, la terre n'aurait pu servir sans eau ni humidité. Elle était toute imprégnée de ces eaux, isolées depuis quatre jours en leur lieu, mais qui imbibaient encore la glaise.

6. Je pourrais épuiser le sujet ou m'étendre plus longuement sur l'importance de l'eau — quel pouvoir n'a-t-elle pas, quel privilège ! que de qualités, de services rendus, que d'utilité pour le monde ! — mais je craindrais de faire apparemment les louanges de l'eau<sup>2</sup> plutôt que

1. Nous traduisons ici *arida* comme au chapitre I. Mais d'après le contexte le mot latin ne semble plus être synonyme de *inaquosa*, mais plutôt de *solida* (terre ferme).

2. « L'éloge » constituait dans l'antiquité un exercice de rhétorique auquel les Maîtres eux-mêmes ne dédaignaient pas de se livrer. Les sujets de ces « laudes » étaient des plus variés. « Preponuntur laudes pueris in schola » nous apprend S. AUGUSTIN, et il donne comme exemples : « laus solis, cæli, terræ, rosæ, lauri ». (in *Ps.* 144, 7, *P. L.* XXXVII, 1873). Cf. H. I. MARROU, *L'Histoire de l'Éducation dans l'Antiquité*, Paris, 1948, p. 281. Tertullien vise peut-être ici l'homélie sur le baptême de MÉLITON DE SARDES, qui respecte toutes les lois du genre. S. JÉRÔME dans la lettre à Océanus introduit un développement sur les figures du baptême, inspiré de Tertullien, par ces mots : « Reddamus, quod paulo ante promissimus, et de schola rhetorum aquarum laudes et baptismi prædicemus ». (*Epist.* LXIX, 6, *CSEL.* 54, 689, 3-4). De ce genre littéraire, la liturgie pascale de S. Ambroise nous a conservé un exemple célèbre, la « laus cerei ». Cf. DOM J. MORIN, *Rev. Ben.* 8 (1891) pp. 20 ss. ; CH. MOHRMANN, *Le Latin Liturgique, La Maison-Dieu* 23, pp. 21-24.

potius quam baptismo rationes videar congregasse, licet eo plenius docerem non esse dubitandum si<sup>a</sup> materiam quam in omnibus rebus et operibus suis deus disposuit etiam in sacramentis propriis parere fecit, 5 si quæ vitam terrenam gubernat etiam cælesti procurat<sup>b</sup>.

IV, 1. Sed ad ea satis erit præcerpsisse — in quibus et ratio baptismi recognoscitur — prima illa<sup>c</sup>, qui iam tunc etiam ipso habitu prænotabatur baptismi figurandi<sup>d</sup>, spiritum qui ab initio super aquas vectabatur, super 10 aquas instinctorem moraturum. sanctum autem utique super sanctum ferebatur aut ab eo quod super ferebatur, id quod ferebat sanctitatem mutuabatur quoniam subiecta quæque materia eius quæ desuper imminet qualitatem rapiat necesse est, maxime corporalis spiritalem 15 et penetrare et insidere facile<sup>e</sup> per substantiæ suæ subtilitatem<sup>f</sup>. ita de sancto sanctificata natura aquarum et ipsa sanctificare concepit. 2. ne quis ergo dicat :

1 baptismo T baptismi B 2 docerem B docere T 5 terrenam Urs æternam T B etiam cælesti Brf etiam cælestia T et in cælesti B 6 ad ea T ad om. B præcerpsisse B præripuisse T 7 qui T quæ B 8 baptismi figurandi T ad baptismi figuram dei B 9 super aquas vectabatur super aquas T supervectabatur super aquas B 10 instinctorem T intinctorem B intinctos Gel moraturum T Bmg oraturum B reformaturum Gel 11 sanctum B spiritum T 12 id quod ferebat om. T sanctitatem B sanctum T mutuabatur B mutabatur T 15 facilem B facile T 16 subtilitatem B sublimitatem T sanctificata natura aquarum et ipsa om. T 17 ne quis ergo dicat T nemo dicat B

a. « Dudito si » : interrogation indirecte introduite par la particule « si », suivie de l'indicatif. Autres cas : « mentior si » (2, 2), « nescio si » (12, 9 ; 15, 1) etc. Influence probable de la construction grecque : « ei » et indicatif. Cf. J. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *op. cit.* t. 2, pp. 131, ss.

b. Comparer les § 4 et 6 avec : OPTAT DE MILÈVE, *De Schismate Donatistarum*, V, 2 (P. L., 11, col. 1047-1048).

c. « ad ea », équivalent de πρὸς ταῦτα - « prima illa », de τὰ πρῶτα ἐκείνα.

d. Emploi final du génitif du gérondif. Cf. J. W. PH. BORLEFFS, *art. cit.*, p. 195, note 42.

e. L'infinif se trouve ici commandé par l'adjectif « facilis », sous l'influence de la construction grecque correspondante. Cf. H. HOFFE, *Syntax...*, pp. 48-49.

de réunir des arguments pour le baptême. Par là pourtant mon enseignement serait plus riche pour montrer qu'il ne peut y avoir de doute : si Dieu a utilisé cette matière en tout dans son œuvre, il l'a rendue aussi féconde quand il s'agit de ses sacrements<sup>1</sup> ; si elle préside à la vie de la terre, elle la procure aussi pour le ciel<sup>2</sup>.

### L'eau et l'esprit

IV, 1. Dans ce but, il nous suffira de rappeler rapidement ces événements des origines qui nous font connaître un fondement du baptême : l'esprit, qui déjà par son comportement préfigurait le baptême, lui qui au commencement était porté sur les eaux, appelé à demeurer sur elles pour les animer. Un esprit de sainteté était porté sur l'eau sainte, ou plutôt l'eau empruntait sa sainteté à l'esprit qu'elle portait. Car toute matière placée sous une autre doit nécessairement prendre la qualité de ce qui se trouve au-dessus. Ceci est spécialement vrai quand du corporel est en contact avec du spirituel : à cause de sa matière subtile, celui-ci pénètre et s'insinue facilement. C'est ainsi que par cet esprit de sainteté l'eau se trouve sanctifiée dans sa nature et devient elle-même sanctifiante<sup>3</sup>. 2. « Mais, dira-t-on, sommes-nous

1. Comparer avec le passage suivant du *de Trinitate* de DIDYME (relever le vocabulaire grec, sous-jacent dans ce chapitre, et qu'explique Didyme) : « Παντὶ γὰρ πρόδηλον ὑπάρχει, ὡς καὶ τὸ ὑπερκεῖμενον τῷ ὑποκειμένῳ τῆς οἰκείας μεταδίδωσιν, ἢ οὕτως εἶπω, ποιότητος, καὶ πᾶσα ὑποκειμένη ὕλη, τῆς τοῦ ἐπικειμένου φιλεῖ πως ἀρκάζειν ἰδιότητος » (P. G. 39, 692 D - 693 A).

1. Cf. l'argumentation de Tertullien contre Marcion. Dans un développement sur la beauté, l'ordre et l'unité de la création, il relève : « sed ille quidem usque nunc nec aquam reprobavit creatoris, qua suos abluit, nec oleum quo suos ungit... etiam in sacramentis propriis egens mendicitatibus Creatoris », *adv. Marc.* I, 14 (III, 308, 19-23).

2. En adoptant la leçon de T, nous aurions la nuance suivante : « de même elle pourvoit aux dons célestes ».

3. Tout ce passage reflète des conceptions stoïciennes. L'esprit est à prendre ici comme une réalité impersonnelle ; pour Tertullien *spiritus* reste très proche de son sens originel « souffle ». L'esprit est même pour lui quelque chose de matériel : « omne quod est corpus est sui generis, nihil est incorpore nisi quod non est », de *Car. Chr.* 11 (II, 220, 1-2) ; cf. G. VERBEKE, *L'Évolution de la doctrine du Pneuma du Stoïcisme à S. Augustin*, Paris-Louvain, 1945, pp. 440-451 ; de *Anima*, 7, cf. J. H. WASZINK, *op. cit.* pp. 147-148. Tertullien lui-même nous indique ses sources : « etiam Stoicos

numquid ipsis aquis tinguimur quæ tunc in primordio fuerunt ? non utique ipsis, si non ex ea parte ipsis qua genus quidem unum, species vero complures ; quod autem generi adtributum est etiam in species redundat, 3. ideoque nulla distinctio est, mari quis an stagno, flumine an fonte, lacu an alveo diluatur, nec quicquam refert inter eos quos Iohannes in Iordanem et quos Petrus in Tiberim tinxit ; nisi si<sup>a</sup> et spado quem Philippus inter vias fortuita aqua tinxit plus salutis aut minus retulit. 4. Igitur omnes aquæ de pristina originis prærogativa sacramentum sanctificationis consecuntur invocato deo<sup>b</sup> : supervenit enim statim spiritus de cælis et aquis<sup>c</sup> superest sanctificans eas de semetipso et ita sanctificatæ vim

1 ipsis + enim *add. B* tunc *om. T* 2 ipsis si non *T* ipsi nisi *B* ipsis *om. B* 3 species *T* specie *B* 5 mari *B* maris *T* an (*primum et secundum*) *om. T* 6 diluatur *B* dilueatur *T* 7 inter eos *B* in eos *T* in Iordanem *T* inter Iordanem *B* in Iordane *GeI* 8 Tiberim *T* Tiberi *B* nisi si et spado *T* nisi et ille spado *B* 12 superest *B* super *T* 13 eas *B* ejus *T*.

a. Équivalent de « nisi forte » avec une nuance ironique (voir 17,2) ; cf. H. HOPPE, *Beitræge...*, pp. 130-131 ; J. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *op. cit.* t. 2, pp. 112-113.

b. Comparer avec le passage suivant de S. ISIDORE, emprunté ici à Tertullien : « Invocato enim Deo descendit Spiritus Sanctus de cœlis, et medicatis aquis, sanctificat eas de semetipso. Et accipiunt vim purgationis, ut in eis, ut caro, et anima delictis inquinata mundetur », *Etyim.* VI, XIX, 49 (P. L. 82, col. 256.) - cf. encore : DIDYME, *op. cit.*, P. G. 39, 692 D.

c. C'est sans doute sous l'influence du pluriel « ὕδατα » des LXX, que les chrétiens n'ont pas hésité à faire usage de « aquæ » pour désigner l'eau baptismale, bien que ce pluriel se trouvât compromis en quelque sorte par l'emploi de la langue commune qui le réservait pour désigner l'eau rituelle et magique. Cf. CH. MOHRMANN, *Les Origines de la Latinité Chrétienne, Vigiliæ Christianæ*, III (1949) p. 173.

allego, qui spiritum prædicantes animam pœne nobiscum... tamen corpus animam facile persuadebunt », de *Anima* 5, 2 (I, 304, 16-19). L'esprit est corporel, mais d'une substance subtile et ténue, capable de se mêler à chaque chose et de l'animer. Cf. R. BULTMANN, *Le Christianisme primitif dans le cadre des religions antiques*, Paris, 1950, pp. 112-113 ; *Apol.* XXII, 5 (61, 20) ; de *Spect.* 15 (I, 16, 21).

1. Tertullien fait peut-être ici allusion à la pratique de l'ancienne Église qui ne baptisait que dans une eau vive (source, ruisseau, fleuve, mer). « C'est dans le Tibre que Pierre baptisait » nous dit Tertullien. Il semble que de son temps l'emploi pour le baptême de l'eau stagnante substituée à

donc baptisés dans ces eaux qui existèrent au commencement ? » Bien sûr ! Ce ne sont pas les mêmes, sinon en ce sens qu'elles relèvent du même genre, quoique en des espèces différentes. Mais ce qui est attribué au genre rejaillit sur les espèces. 3. Il n'y a aucune différence entre celui qui est lavé dans la mer ou dans un étang, dans un fleuve ou une source, dans un lac ou un bassin<sup>1</sup>. De même il n'y a pas de différence entre ceux que Jean a baptisés dans le Jourdain<sup>2</sup> et Pierre dans le Tibre. De même encore, cet eunuque que Philippe baptisa avec une eau trouvée au hasard de la route n'en retira pour son salut rien de plus ni rien de moins.<sup>3</sup>

4. Toutes les espèces d'eau, du fait de l'antique prérogative qui les marqua à l'origine, participent donc au mystère de notre sanctification, une fois Dieu invoqué sur elles. Aussitôt l'invocation faite<sup>3</sup>, l'Esprit survient du ciel, s'arrête sur les eaux qu'il sanctifie de sa présence, et ainsi sanctifiées, celles-ci s'imprègnent du pouvoir de sanctifier à leur tour<sup>4</sup>.

l'eau courante soit matière à discussion ; certains devaient prétendre que le baptême en eau vive avait plus d'efficacité et même était nécessaire. Cf. TH. KLAUSER, *Taufe in lebendigem Wasser. Zum religions-und kulturgeschichtlichen Verstaendnis von Didaché*, 7, 1-3, dans *Pisciculi (Mélanges Dölger)*, Münster, 1939, pp. 157-164 ; F. J. DÖLGER, *Das Fisch-Symbol...*, pp. 84-85.

Dans ce passage, *alveus* désigne sans doute les bassins des riches villas romaines dont les ruines de Pompéi par exemple nous offrent tant de vestiges. À l'origine, c'était dans ces villas que se réunissait la communauté chrétienne pour la synaxe et les cérémonies liturgiques.

2. Allusion vraisemblable à la croyance antique d'une supériorité du baptême reçu dans le Jourdain. Cf. F. J. DÖLGER, *Der Durchzug durch den Jordan als Sinnbild der christlichen Taufe*, A. C. II (1930) pp. 75-76 ; F. M. BRAUN, *Le Baptême d'après le Quatrième Évangile*, *Rev. Thom.* 1948, p. 363. S. AMBROISE, sans doute pour mettre fin à cette conception, dira : *Ubi que enim nunc Christus, ubique Jordanis est*, *Serm.* 38, 2, cité par Dölger, *ibid.* p. 75, note 20.

3. Cf. *Intr.* p. 37.

4. Cf. *Intr.* pp. 46-47. Il est possible aussi que Tertullien assume ici une conception païenne selon laquelle les idoles après leur consécration étaient habitées par la divinité. Celle-ci s'incorporait à leur matière pour les animer d'une vie mystérieuse. C'est la notion d'« ἕρως ». « Après avoir évoqué des âmes de démons ou d'anges, ils (nos premiers ancêtres) les introduisirent dans leurs idoles par des rites saints et divins », HERMÈS TRISMÉGISTE, II, *Traité XIII-XVIII, Asclépius*, 37 (*Coll. Budé*, p. 347-348). Cf. ARNOBE, *adv. Nat.* VI, 17-18 (*CSEL.* IV, pp. 229-230). Cf. FR. CUMONT, *Lux Perpetua*, Paris, 1949, p. 266 ; J. BIDEZ, *Vie de Porphyre*, p. 21 ss. ; M. P. NILSSON, *Geschichte der Griechischen Religion*, t. II, München, 1950, pp. 419, 504.

sanctificandi conbibunt. 5. quamquam ad simplicem actum competat similitudo ut quoniam vice sordium delictis inquinamur aquis abluamur. sed delicta sicut in carne non comparent — quia nemo super cutem portat maculas idolatriæ aut stupri aut fraudis — ita et eiusmodi<sup>a</sup> in spiritu sordent qui est auctor delicti : spiritus enim dominatur, caro famulatur. tamen utrumque inter se communicant reatum, spiritus ob imperium, caro ob ministerium. igitur medicatis quodammodo aquis 10 per angeli interventum et spiritus in aquis corporaliter diluitur et caro in eisdem spiritaliter<sup>b</sup> emundatur.

V, 1. Sedenim nationes<sup>c</sup> extraneæ ab omni intellectu spiritalium potestatem eadem efficacia idolis suis subministrant. sed viduis aquis sibi mentiuntur. nam et sacris quibusdam per lavacrum initiantur, Isis ali-

1 conbibunt + ut enim sordes in corpore apparent ita de vice sordium aquis abluantur *add. T* conbibunt + vice sordium aquis abluantur *add. B* vice... abluantur *del. Gel* 4 in carne non *T* non in carne *B* portat *B* portant *T* 5 maculas *T* maculam *B* stupri *B* stupria *T* et *om. B* 11 emundatur *T* mundatur *B* 13 potestatem *Gel* potestatum *T B* subministrant *T* subministravit *B*

a. Pour « talia », « ea ». Cf. H. HOPPE, *Syntax...*, pp. 106 ; E. LÖFSTEDT, *Zur Sprache...*, pp. 5-6.

b. « Corporaliter, carnalis, carnaliter », « spiritalis, spiritaliter », néologismes chrétiens créés pour rendre l'opposition de « σάρξ » et de « πνεῦμα », de « κατὰ σάρκα » et de « κατὰ πνεῦμα ». Cf. CH. MOHRMANN, *Die allchristliche Sondersprache in den Sermonen des hl. Augustin*, Nimègue, 1932, t. I, pp. 87 ss., pp. 154-155.

c. Ce terme comporte ici une nuance péjorative. Cf. ST. TEEUWEN, *op. cit.*, pp. 39-40. Après Tertullien, les Pères adopteront les expressions « gentes », ou « gentiles », pour désigner les païens. Cf. CH. MOHRMANN, *Traits caractéristiques...* p. 442 ; E. LÖFSTEDT, *Syntactica*, p. 467, etc.

1. En insistant sur ce point, Tertullien a en vue les Cainites et de façon générale tous les dualistes gnostiques. Pour ceux-ci, le péché tient essentiellement à la matière et l'âme par elle-même toute pure (elle est une étincelle de la divinité) ne contracte de souillure que par son union au corps. Tertullien retourne la perspective : le corps par lui-même est impeccable puisqu'irresponsable, mais il peut servir « d'instrument » à l'âme pécheresse et participer ainsi au péché. Dans le *de Anima*, Tertullien élaborera une justification philosophique de cette doctrine, en mettant particulièrement

5. A la rigueur on pourrait comparer le baptême à un acte banal : les péchés nous salissant comme de la crasse, l'eau nous en lave. Toutefois<sup>1</sup> les péchés n'apparaissent pas sur la chair, car personne ne porte sur sa peau des taches d'idolâtrie, de débauche ou de fraude<sup>2</sup>. Mais c'est l'esprit qu'ils souillent, lui qui est l'auteur du péché. Car l'esprit commande, la chair est à son service. Tous deux pourtant partagent la faute, l'esprit parce qu'il commande, la chair parce qu'elle exécute. Et comme l'intervention de l'ange<sup>3</sup> a donné aux eaux un certain pouvoir de guérir, l'esprit est lavé dans l'eau par l'intermédiaire du corps, la chair y est purifiée par l'esprit.

« Baptêmes » V, 1. Même les païens qui n'ont aucun païens et baptême chrétien sens des choses spirituelles attribuent à leurs idoles un pouvoir analogue. Ils s'illusionnent d'ailleurs car leurs eaux en sont privé<sup>4</sup>. Ainsi c'est par un bain qu'ils sont initiés à certains

en relief le rôle et la responsabilité de l'âme dans le péché. Cf. *de Anima*, 40-41, avec commentaire de WASZINK ; A. J. FESTUGÈRE, *La Composition et l'Esprit du de Anima de Tertullien*, Rev. Scienc. Philos. et Théol. XXXIII (1949) pp. 129-161.

2. La « fraude » est pour Tertullien un des sept péchés capitaux qui entraînent la mort de l'âme, à l'égal de l'homocide ou de l'adultère. Cf. *adv. Marc.* IV, 9 (III, 441, 28 - 442, 1) ; *de Pudic.* XIX, 25 (I, 265, 23).

3. La présence de l'ange au baptême exprime le caractère officiel de ce rite liturgique. Il est possible aussi, note J. DANIELOU (*Bible et Liturgie*, Paris, 1951, p. 287) que nous ayons ici une référence au rôle attribué aux anges pour l'entrée de l'âme dans la vie éternelle. Cf. C. M. EDSMAN, *Le Baptême de Feu*, Uppsala, 1940, pp. 65-67. D'après M. QUISPÈL (qui annonce une monographie sur ce sujet) cette présence de l'ange serait encore à rapprocher de cette autre idée chrétienne très archaïque selon laquelle l'homme reçoit son ange gardien non en naissant, mais à l'occasion du baptême ; cf. *de Anima*, 41, 4 (I, 369, 6-7). Peut-être est-ce encore l'un des sens du célèbre « *fiunt, non nascuntur christiani* ». Pour toute cette question, cf. E. PETERSON, *Theologische Traktate*, München, 1951, pp. 361-371 ; E. AMANN, *L'ange du baptême chez Tertullien*, Rech. Scienc. Relig. 1921, pp. 209-221. Certains auteurs ne veulent voir dans l'ange du baptême qu'une figure du « ministre » du baptême, donc de l'évêque. Ainsi E. DE BACKER, *Sacramentum*, pp. 163-164 ; DOM DERKERS croit devoir reprendre cette interprétation, *op. cit.* pp. 175-176. — Cf. J. DANIELOU, *Les Anges et leur Mission*, Gembloux, 1952, pp. 76 ss.

4. « *Vidua aqua* » traduit le grec « ψιλὸν ὕδωρ ». Cf. ORIGÈNE, *fragm.* XXXVI, in Joh. 3, 5 (*édit. Preuschen, G. C. S. Orig.*, IV, 512, 9 ss.). L'eau des païens est vide, elle ne possède donc aucune vertu et reste sans efficacité. L'eau baptismale par contre « contient » la grâce, diront les Pères.

cuius aut Mithræ ; ipsos etiam deos suos lavationibus<sup>a</sup> efferunt. ceterum villas domos templa totasque urbes aspergine circumlatæ aquæ expiant. passim certe ludis Apollinaribus et Pelusiis tinguntur idque se in regenerationem et impunitatem periuriorum suorum agere præsumunt ; item penes veteres quisque<sup>b</sup> se homicidio infecerat purgatrice aqua expiatur. 2. igitur si idolo natura aquæ quod propria sit adlegendi auspici emunda-

2 villas B illas T 7 purgatrice aqua expiatur T Bmg purgatrices aquas explorabat B si idolo Brf (*Philologische Wochenschrift* 51 (1931) col. 252) sidolo T si de sola B 8 propria + materia B adlegendi T Bmg Gel adloquendi B auspici Brf auspicii T Bmg Gel in auspicii B.

a. Datif final. Cf. H. HOPPE, *Syntax*, p. 26 ; A. D. NOCK, *Pagan Baptisms in Tertullian*, *Journ. of Theol. Stud.*, XXVIII (1927) p. 290.

b. « Quisque », au sens de « quicunq ». Cf. H. HOPPE, *Syntax*, p. 105 ; *De sermone Tertulliano questiones selectæ*, Marburg, 1897, pp. 45 ss.

1. Le culte d'Isis comportait en Égypte un culte de l'eau du Nil, très développé. Cf. F. J. DÖLGER, *Nilwasser und Taufwasser*, A. C. V (1936) pp. 154-175. Le baptême dont parle ici Tertullien diffère sans doute de ces ablutions car il a en vue celui qui relève de la cérémonie d'initiation. Sur celle-ci, nous sommes renseignés par un contemporain de Tertullien, APULÉE (*Métam.* XI). Cf. aussi JUVÉNAL, *Sat.* VI, 522-524. Cf. J. THOMAS, *Le Mouvement Baptiste en Palestine et Syrie*, Gembloux, 1935, pp. 336-339.

Dans les antres consacrés aux mystères de Mithra nous trouvait une fontaine d'eau pure où se baignaient les mystes. Cf. autre allusion de Tertullien à ces cavernes de l'Initiation dans *de Cor.* 15 (II, 187, 19-20). Cf. FR. CUMONT, *Les Mystères de Mithra*, Paris, 1902, pp. 131-137 ; J. THOMAS, *op. cit.* pp. 333-334.

2. On baignait ainsi Aphrodite, Athèna, Cybèle la « Magna Mater ». Carthage avait dédié à cette dernière un fort beau temple, et le 27 mars, on baignait rituellement sa statue, parmi de grandes réjouissances et d'obscènes exhibitions. S. Augustin, dans la *Cité de Dieu* (II, 4) nous dit avoir assisté à cette cérémonie durant sa jeunesse. Peut-être est-ce celle-ci que Tertullien a en vue. Cf. M. ÉLIADE, *Traité d'Histoire des Religions*, Paris, 1949, p. 174 ; H. GRILLOT, *Le Culte de Cybèle, mère des Dieux, à Rome et dans l'Empire Romain*, Paris, 1912, pp. 136-140 ; P. SAINTYVES, *De l'immersion des idoles antiques aux baignades des statues saintes dans le christianisme*, *Rev. Hist. Relig.* CVIII (1933) pp. 145-152.

3. Les Jeux Apolliniens ont été introduits à Rome vers 212 av. J.-C., et célébrés du 6 au 13 juillet. Tertullien fait encore allusion à ces fêtes dans *de Spect.* 6 (I, 8, 6). Cf. F. J. DÖLGER, *Die Apollinarischen Spiele und das Fest Pelusia*, A. C. I (1929) p. 150 ss.

Les Jeux Pélusiens : les anciens éditeurs substituaient dans ce passage Éléusiens à Pélusiens. En réalité, il s'agit d'une fête d'origine égyptienne qui primitivement célébrait le débordement du Nil. Elle fut introduite à

mystères, comme ceux d'une Isis ou d'un Mithra<sup>1</sup>. Leurs dieux aussi, ils les portent à des bains<sup>2</sup>. Leurs villas, leurs maisons, leurs temples et même des villes entières, ils les aspergent d'eau lustrale pour les purifier. Lors des jeux apollinaires et pélusiens<sup>3</sup>, en masse ils se font baptiser et ils pensent alors obtenir la régénération<sup>4</sup> et le pardon de leurs fautes. De même, chez les Anciens, celui qui s'était rendu coupable d'un homicide devait recourir à une eau de purification<sup>5</sup>. 2. Si par nature les eaux ont la propriété d'attirer les esprits et par là

Rome vers l'an 200 et se célébrait chaque année le 20 mars. Ammius Marcellinus confirme l'existence probable de bains rituels au cours de ces jeux : « in Augustamnica Pelusium est oppidum nobile quod Pelus Achillis pater dicitur condidisse, lustrari eorum monitu jussus in lacu quod ejusdem civitatis adluit moenia cum post interfectum fratrem nomine Focum horrendis Furiarum imaginibus raptaretur » (XXII, 6, 3), cité par A. D. NOCK, *Pagan Baptisms in Tertullian*, *Journ. of Theol. Stud.* XXVIII (1927) pp. 289-290. Cf. F. J. DÖLGER, *Die Apollinarischen Spiele...* A. C. I (1929) pp. 150-151 ; R. REITZENSTEIN, *Die Vorgeschichte der christlichen Taufe*, Leipzig-Berlin, 1929, pp. 31-33 ; G. WISSOWA, *Religion und Kultus der Römer*, 2<sup>e</sup> éd. München, 1912, p. 355.

4. Les idées de régénération et d'immortalité sont fréquemment attestées dans les religions à mystères des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. Pour le culte d'Isis, cf. le témoignage célèbre d'APULÉE : « La puissance de la déesse les attire à elle, les fait renaitre en quelque sorte par l'effet de sa providence ; en leur rendant la vie, elle leur ouvre une carrière nouvelle. » (*Métam.* XI, 21). Pour le culte de Mithra, cf. une inscription tardive de 376 après J.-C. : « In æternum renatus » (cf. H. RAHNER, *Branos Jahrbuch* XI, 1944, pp. 397 ss. repris dans *Griechische Mythen*, pp. 71-72). D'une façon générale, PLATON dira : « Les prêtres appellent initiation ces cérémonies qui nous délivrent des maux de l'autre monde », (*Républ.* II, 365 a, 366 b). Les sectes gnostiques promettaient aussi la régénération et l'immortalité : cf. *de Anima*, 50 (I, 381, 6-11). Ces analogies de vocabulaire et ce même climat de pensée entre le christianisme et les religions à mystères ne doivent pas pour autant nous amener à conclure à une identité de contenu doctrinal. Même si le P. LAGRANGE (*Les Mystères d'Eleusis et le Christianisme*, R. B. XVI, 1913, pp. 157-217) et J. THOMAS (*op. cit.* pp. 323-325, 335-338) ont trop forcé les dissemblances il reste vrai que les idées chrétiennes d'adoption divine et de renouvellement intérieur restent irréductibles aux conceptions païennes. La présentation oratoire de Tertullien ne discerne pas assez les deux plans. Cf. J. DEY, *Paligenesia*, Münster i. W., 1937, pp. 86-109, 125-131 ; M. P. NILSSON, *op. cit.* pp. 626, 659-672 ; J. COPPENS, art. *Baptême et Mystères païens*, D. B. *Suppl.* t. I, col. 903-920.

5. Témoignages innombrables : par ex. OVIDE, *Fast.* II, 35-46 ; VIRGILE, *Enéide* II, 717-720 ; SOPHOCLE fait dire à Ajax : « Je vais aller vers les lustrations, vers les prairies qui bordent le rivage pour purifier mes souillures et échapper à la lourde colère de la déesse » (v. 654-656). Refuser l'eau lustrale à un homicide, c'était l'excommunier de la société religieuse. C'est pourquoi Œdipe dans la tragédie de Sophocle défend qu'on donne de cette eau au meurtrier de Laios (v. 235 ss.).

tionis blandiuntur, quanto id verius aquæ præstabunt per dei auctoritatem a quo omnis natura earum constituta est<sup>a</sup> ! si religione aquas medicari putant, quæ potior religio quam dei vivi agnitio ?

5 3. Hic quoque studium diaboli recognoscimus res dei æmulantis cum et ipse baptismum in suis exercet. quid simile ? immundus emundat, perditor liberat, damnatus absolvit ! Suam videlicet operam destruet diluens delicta quæ inspirat ipse ! hæc quidem in testimonium posita  
10 sunt repellentibus fidem si minime credant rebus dei quarum adfectionibus apud æmulatorem dei credunt.

4. an non et alias sine ullo sacramento immundi spiritus aquis incubant adfectantes illam in primordio divini spiritus gestationem ? sciunt opaci quique fontes et  
15 avii quique rivi et in balneis piscinæ et euripi in domibus vel cisternæ et putei qui rapere dicuntur, scilicet per vim spiritus nocentis ; nam et esietos et lymphaticos et hydrophobas<sup>b</sup> vocant quos aquæ necaverunt aut amentia vel formidine exercuerunt.

20 5. Quorsum ista retulimus ? ne quis durius credat

3 aquas T aquae B medicari B meditari T 4 agnitio T quo agnito B  
7 emundat B mundat T damnatus B damnatos T 11 æmulatorem T  
æmulum B 17 esietos B scetos T 18 hydrophobas T B hydro-  
phobos Gel 19 velom. T exercuerunt T Bmg execuerunt B 20 quor-  
sum B quo rursum T.

a. PII. BORLEFFS construit ainsi ce passage : il rapporte « quod » à « idolo » qui devient le complément de « adlegendi ». Le sujet de « blandiuntur » serait dans ce cas « veteres » de la phrase précédente. Cf. *Philologische Wochenschrift*, 51 (1931) col. 252.

b. Vulgarisme, pour « hydrophobos ».

1. ISIDORE LÉVY, en 1923, a proposé de ce mot l'étymologie suivante : il viendrait de l'égyptien *Hasie* et signifierait « immortel bienheureux ». Les Égyptiens croyaient en effet que la mort par noyade avait un caractère religieux : pour eux c'était un moyen d'entrer au paradis d'Osiris. Cf. *Rev. Étud. Grecques*, XXXVI (1923) pp. LVIII-LIX. DÖLGER note que les chrétiens retournent l'interprétation et ne voient plus dans cette mort qu'une œuvre diabolique (*A. C. I.*, 1929, pp. 174-184). Ses propres recherches et celles de S. ERTREM (*Tertullian de baptismo* 5, *Sanctified by Drowning, The*

charment l'idole qui inspire ces purifications, alors quel pouvoir plus réel encore vont-elles avoir sur celle-ci par l'autorité de Dieu de qui elles tiennent toute leur nature. S'ils pensent que le culte rend l'eau capable de guérir, quel culte est supérieur à celui qui confesse le Dieu vivant ?

3. Ici encore, nous reconnaissons l'application du diable à contrefaire l'œuvre divine lorsque lui aussi pratique le baptême chez les siens. Mais quelle ressemblance y a-t-il ? C'est l'impur qui purifie, le traître qui délivre, le réprouvé qui absout ! Il détruira son œuvre s'il lave les péchés que lui-même inspire. Vraiment cela témoigne contre ceux qui rejettent la foi, s'ils ne croient en rien aux œuvres divines pour croire aux simulacres du rival de Dieu.

4. Par ailleurs, en dehors de tout rite sacré, n'est-il pas vrai que les esprits impurs couvrent les eaux, contrefaisant l'esprit divin porté sur elles aux premiers jours du monde ? Les sources ombragées et les ruisseaux sauvages en savent quelque chose, et ces piscines thermales et ces aqueducs, ces citernes ou ces puits qui dans les maisons ont la réputation d'ensorceler : ils le font précisément par la puissance d'un esprit mauvais. Et on appelle « ésiétiques<sup>1</sup> », « lymphatiques » et « hydrophobes » ceux que les eaux ont tués ou qu'elles ont frappés de démence ou d'épouvante<sup>2</sup>.

5. A quoi bon rappeler tout cela ? C'est pour qu'on

*Classical Review*, XXVIII, 1924, p. 69) ont confirmé l'interprétation de Lévy. Voir encore R. REITZENSTEIN, *op. cit.*, pp. 33-34. Récemment M. SCHEPENS a proposé une autre solution, et propose de lire « εἰσπτόζ ». Cette explication ne nous paraît pas satisfaisante. Cf. *Rech. Scienc. Relig.* XXXV (1948) pp. 112-113.

2. Tertullien fait allusion ici à la croyance antique selon laquelle des nymphes ou des génies troublaient les esprits de ceux qui les apercevaient. Ainsi Tirésias qui aperçoit Pallas et Chariclo, ou Actéon qui découvre Artémis entouré de ses nymphes, deviennent la proie d'un enthousiasme nympholeptique. Cf. abondante documentation dans R. CAILLOIS, *Les Démons de midi*, *Rev. Hist. Rel.* 116 (1937) pp. 68-83. P. SAINTYVES (*art. cit.* § 2, *le goût des nymphes pour la pureté et la limpidité des eaux*, pp. 153-163), montre les survivances de cette croyance aujourd'hui encore. Autre allusion de Tertullien dans le *de Anima* 50, 3 (I, 381, 11-13) : « Legimus quidem pleraque aquarum genera miranda sed aut ebriosos reddit Lyncestarum vena vinosas aut lymphaticos efficit Colophonis scaturigo dæmonica, aut (Alexandro accidit) Nonacris Arcadiae venenata ».

angelum dei sanctum aquis in salutem hominis temperandis adesse, cum angelus mali profanus commercium eiusdem elementi in perniciem hominis frequentet. angelum aquis intervenire si novum videtur exemplum<sup>a</sup> 5 futuri præcurrit : piscinam Bethsaidam angelus interveniens commovebat<sup>b</sup> ; observabant qui invaliditatem querebantur : nam si quis prævenerat descendere<sup>c</sup> illuc queri post lavacrum desinebat. figura ista medicinæ corporalis spiritalem medicinam prædicabat<sup>d</sup>, ex forma 10 qua semper carnalia in figuram spiritualium antecedunt.

6. Proficiente itaque in omnibus gratia dei plus aquis et angelo accessit : qui vitia corporis remediabant nunc spiritum medentur, qui temporalem operabantur salutem nunc æternam reformant, qui unum semel<sup>e</sup> in anno 15 liberabant nunc cotidie populos conservant delecta morte per ablutionem delictorum : exempto scilicet reatu eximitur et poena. 7. ita restituitur homo deo ad similitudinem eius, qui retro ad imaginem dei fuerat — imago in effigie, similitudo in æternitate censentur — : recipit 20 enim illum dei spiritum quem tunc de adflatu eius acceperat sed post amiserat per delictum<sup>f</sup>.

2 angelus mali profanus *Kroymann, Dölger* angelus malus profanum *T* angelis malis profanus *B* 3 frequentet *T* frequentat *B* 5 præcurrit *B* præcurrit *T* 6 observabant *B* servabant *T* invaliditatem *Brf* invaliditatem *T* valetudinem *B* 9 prædicabat *T* canebat *B* ex *T* ea *B* 10 figuram *Reiff.* figura *T B* 11 itaque in omnibus *T* ita qui nominibus *B* itaque in hominibus *Gel* 14 in om. *B* 17 restituitur *T* restituetur *B* 19 effigie *Gel* effigiem *T B* æternitate *B* æternitatem *T* censentur *T* censetur *B*

a. Avec la nuance juridique de « précédent ». Cf. H. PÉTRÉ, *L'Exemplum* chez Tertullien, Neuilly-s.-Seine, s. d., pp. 15-16.

b. Cf. OPTAT DE MILÈVE, *De Schismate Donatistarum*, II, 6, (P. L. 11, col. 959) : « Unde vobis angelum qui apud vos possit fontem movere ».

c. Infinitif final, dont la construction fut peut-être influencée par celle de φέρω, suivi de l'infinitif. Cf. H. HOPPE, *De Sermonibus*, p. 14.

d. « Prædicabat », au sens de « canebat ». Cf. G. THÖRNELL, *Studia Tertulliana*, IV, Uppsala, 1926, p. 142.

e. Sans doute est-ce la recherche de ce rapprochement inattendu « unum semel » qui a amené Tertullien à préciser plus que ne le fait Saint Jean. Cf. Jh. 5, 2 ss.

ait moins de mal à croire à la présence sur les eaux du saint ange de Dieu en vue de notre salut, puisque l'ange impur du Malin entretient commerce avec elles pour la perte de l'homme.

### La piscine de Bethsaïde

Si l'intervention de l'ange sur les eaux apparaît comme une nouveauté, elle a eu une préfiguration. A la piscine de Bethsaïde, c'est un ange qui intervenait pour l'agiter ; ceux qui se plaignaient d'infirmités guettaient sa venue, car le premier qui y descendait, une fois baigné, cessait de se plaindre. Ce remède corporel annonçait en figure le remède spirituel, suivant cette loi que toujours les réalités charnelles précèdent en figure les réalités spirituelles<sup>1</sup>. Jh., 5, 2 ss.

6. C'est pourquoi, la grâce de Dieu progressant en toutes choses, les eaux et l'ange reçurent un pouvoir plus grand. Eux qui portaient remède aux maux du corps, maintenant guérissent l'âme ; ils opéraient le salut temporel, ils restaurent maintenant la vie éternelle ; ils délivraient un seul homme une fois par an, tous les jours maintenant ils sauvent des peuples, détruisant la mort par la rémission des péchés : car la faute une fois remise, la peine l'est aussi. 7. Par là l'homme est rendu à Dieu selon sa ressemblance, lui qui jadis avait été ramené à l'image de Dieu — (« imago » a trait à l'image naturelle, « similitudo » à ce qui est éternel) — car il retrouve cet esprit de Dieu qu'il avait reçu du souffle créateur, mais qu'il avait ensuite perdu par le péché<sup>2</sup>. Gen., 1, 26. Gen., 2, 7.

f. Comparer avec le passage de DIDYME L'AVEUGLE, *P. G.* 39, col. 708., A B, et col. 680 A B.

1. Cf. Intr. p. 20.

2. Par son péché, l'homme avait été ramené à sa condition première d'image de Dieu ; par le baptême, il est rendu à Dieu selon sa ressemblance éternelle de grâce. Tertullien reprend ici la distinction souvent utilisée par S. Irénée entre imago (nature) et similitudo (grâce). C'est le seul endroit à notre connaissance où Tertullien utilise cette distinction. Ailleurs, il dit simplement que l'homme a été fait à l'image de Dieu, c'est-à-dire à l'image du Christ. Ex. de Car. Res. 6 (III, 33, 17).

**VI, 1.** Non quod in aqua spiritum sanctum consequimur, sed in aqua emundati sub angelo spiritui sancto præparamur. hic quoque figura præcessit : sicut enim Iohannes antecursor domini fuit præparans vias eius ita et angelus 5 baptismi arbiter<sup>a</sup> superventuro spiritui sancto vias dirigit abolitione delictorum quam fides impetrat obsignata in patre et filio et spiritu sancto. 2. nam si in tribus testibus stabit omne verbum dei quanto magis donum ? habebimus de benedictione eosdem arbitros 10 fidei quos et sponsos salutis, sufficit ad fiduciam spei nostræ etiam numerus nominum divinatorum. cum autem sub tribus et testatio fidei et sponsio salutis pigneretur necessario adicitur ecclesiæ mentio, quoniam ubi tres, id est pater et filius et spiritus sanctus, ibi ecclesia quæ 15 trium corpus est<sup>b</sup>.

1 consequimur T consequamur B 2 spiritui T Bmg spiritu B  
3 sicut T sic B 4 antecursor B anteprecursor B 6 abolitione T  
ablutione B impetrat B imperat T 9 habebimus T habemus B de  
benedictione Brf benedictione T benedictionem B per benedictionem  
Gel eosdem B eidem T 12 pigneretur T pignerentur B

a. Relever les termes d'origine juridique, particulièrement abondants, dans ce chapitre : arbiter (au sens de « témoin »), abolitione (cf. St. TEEUWEN, *op. cit.* p. 72), obsignatio, testibus, sponsos, fiduciam, sponsio, testatio, pigneretur, corpus.

b. Comparer avec DIDYME L'AVEUGLE, P. G. 39, col. 712 A ; ISIDORE DE SÉVILLE, *Ethym.* VI, XIX, 46, P. L. 82, col. 256 : « Sicut enim in tribus testibus stat omne verbum, ita hoc sacramentum confirmat ternarius numerus nominum divinatorum ».

1. Cf. Intr. pp. 42-43. Tertullien cependant, en bien des passages, attribue au baptême le don de l'Esprit-Saint. Ainsi dans le *de Pudic.* IX, 9 (I, 236, 28-29) : « après avoir reçu de Dieu son Père son patrimoine, à savoir le baptême ou l'Esprit-Saint » ; dans le *de Anima*, I, 4 (I, 299, 21-22) : « Cui spiritus sanctus... sine fidei sacramento ».

Nous sommes ici en présence d'une pensée théologique qui se cherche. Tertullien essaye sans y parvenir de rendre compte de deux traditions, l'une qui rattache explicitement le don de l'Esprit à l'imposition des mains, l'autre qui en fait un des effets du baptême. L'Esprit-Saint serait donc donné deux fois ! Tertullien propose le discernement suivant : rattacher au baptême les effets négatifs (rémission des péchés), à la confirmation les effets positifs (illumination, don personnel de l'Esprit-Saint). Cette distinction malencontreuse sera reprise par de nombreux Pères, S. Cyprien

### Trinité et baptême

**VI, 1.** Cela ne veut pas dire que ce soit dans l'eau que nous recevons l'Esprit-Saint. Mais purifiés dans l'eau, nous sommes préparés par le ministère de l'ange à recevoir l'Esprit<sup>1</sup>. Ici encore la figure précéda la réalité : de même que Jean fut le précurseur du Seigneur préparant ses voies, de même l'ange qui préside au baptême trace les voies pour la venue du Saint-Esprit, en effaçant les péchés par la foi scellée dans le Père, le Fils et l'Esprit-Saint<sup>2</sup>. 2. Car si toute parole de Dieu s'appuie sur trois témoins, combien plus son don ! En vertu de la bénédiction baptismale, nous avons comme témoins de la foi ceux-mêmes qui sont les garants du salut. Et cette triade de noms divins suffit aussi pour fonder notre espérance. Et puisque le témoignage de la foi comme la garantie du salut ont pour caution les Trois Personnes, nécessairement la mention de l'Église s'y trouve ajoutée. Car là où sont les Trois, Père, Fils et Esprit-Saint, là aussi se trouve l'Église qui est le corps des Trois<sup>3</sup>.

notamment. De toutes façons pour Tertullien, la rémission des péchés est réalisée en nous par l'Esprit-Saint ; cf. chap. 7 : « spiritualis effectus quod delictis liberamur ». Cf. K. RAHNER, *Sünde als Gnadenverlust in der frühkirchlichen Literatur*, *Zeitsch. f. Kath. Theol.* 60 (1936) 495-498 ; F. J. DÖLGER, *Das Sakrament der Firmung*, Münster, 1905, pp. 11-23 ; G. W. H. LAMPE, *The Seal of the Spirit*, London, 1951, pp. 158-162.

2. Cf. Intr. pp. 48 ss.

3. Cette expression curieuse fut peut-être suggérée à Tertullien par le principe juridique : « Tres faciunt collegium ». Cf. E. MERSCH, *Le corps mystique du Christ*, Paris, 1936, t. I, p. 33. On peut rapprocher cette formule du *de Baptismo* de celle du *de Pudic.* XXI, 16 (I, 271, 3-6) : « L'Église est proprement l'Esprit lui-même, dans lequel est la Trinité d'une divinité unique, le Père, le Fils et l'Esprit-Saint. C'est lui qui forme le lien de l'Église (congregat), qui, d'après le Seigneur, consiste en trois personnes. » Cf. *de Orat.* 2 (I, 182, 5-7) ; *adv. Marc.* V, 19 (III, 645, 1-3). Tertullien en désignant l'Église sous le nom de corps entend sans doute souligner la participation de l'Église à l'économie divine du salut. Le corps pour Tertullien est essentiellement l'instrument de l'âme : « caro... addicta tamen animæ ut suppellex, ut instrumentum in officia vitæ » *de Anima*, 40, 3 (I, 363, 1-3). Cf. J. H. WASZNIK, *op. cit.* p. 451. L'Église est donc l'instrument de la divinité, par elle nous recevons les grâces de Dieu, par elle nous entrons en communion avec la Trinité. Tout ce passage se réfère manifestement au Credo baptismal. Au temps de S. Cyprien, il se concluait par la formule suivante : « per Sanctam Ecclesiam » (per présente une nuance instrumentale). DOM BORRE retrouve une idée analogue dans la formule « in sancta ecclesia » du symbole baptismal de S. HIPPOLYTE. Cf. *Note sur le symbole baptismal de S. Hippolyte*, *Mélanges de Ghellinck*, t. I, pp. 197-198.

Mt., 3, 3,  
11, 10.  
Jh., 3, 28.

Deut., 19, 15.  
2 Cor., 13, 1.

Mt., 18, 20.

VII, 1. Exinde egressi de lavacro perungimur benedicta unctione de pristina disciplina qua ungui oleo de cornu in sacerdotium solebant ex quo Aaron a Moysse unctus est; unde christi dicti a chrismate quod est unctio quæ etiam domino nomen adcommo-davit, facta spiritalis quia spiritu unctus est a deo patre, sicut in Actis: collecti sunt enim in ista civitate adversus sanctum filium tuum quem unxisti. 2. sic et in nobis carnaliter currit unctio sed spiritaliter proficit, quomodo et ipsius baptismi carnalis actus quod in aqua mergimur, spiritalis effectus quod delictis liberamur<sup>a</sup>.

VIII, 1. Dehinc manus inponitur per benedictionem advocans et invitans spiritum sanctum, sane humano ingenio licebit spiritum in aquam arcessere et concorporationem eorum accommodatis desuper manibus alio spiritu tantæ claritatis animare: deo autem in suo

3 sacerdotium T sacerdotio B 4 christi dicti Brf (cf. ISIDORE, *Etyrn.* VII, 2, 2; DIDYME, P. G. 39, 712 A) christiani dicti T christus dicitur B 5 etiam (ex Isidore, ibid.) om. T 6 spiritu T spiritus B 7 enim + vero B enim + vere Gel 9 ipsius Gel spiritus T spiritus ipsius B 14 in aquam B in aqua T 16 spiritum B spiritu T

a. Comparer avec ISIDORE DE SÉVILLE, *Etyrn.* VI, XIX, 50-52, et *Etyrn.* VII, II, 2, P. L. 82, col. 256 et 264: «... et inde christi dicti a chrismate, quod est unctio». — avec DIDYME L'AVEUGLE, P. G. 39, col. 712 A.

1. Cf. Intr. pp. 40-41.

2. La tradition manuscrite est peu sûre. D'après la leçon de T, il faudrait lire: «le nom des chrétiens vient de là», doctrine souvent exposée par Tertullien. Cf. *ad Nat.* I, 3 (I, 63, 3-11); *Apol.* III, 5 (10, 26-27); *adv. Jud.* 8 (II, 282, 83-89); *adv. Marc.* III, 15 (III, 401, 24-27); dans l'*adv. Prax.* 28 (III, 283-284), long développement sur le nom de Christus. — Sur cette étymologie, cf. remarques de E. PETERSON, *Christianus, Miscellanea Mercati*, t. I, Vatican, 1946, pp. 369-370.

3. Tertullien ne relève ici que le parallélisme entre l'action matérielle de l'eau et l'effet spirituel. Nous sommes sur la voie de la définition du sacrement comme «signe-cause de ce qu'il signifie». Cf. *de Carn. Res.* 8 (III, 37, 1) où il est dit avec plus de précision: «caro unguitur ut anima consecratur».

4. Le singulier du texte latin ne préjuge pas du fait que le prêtre imposait sur le néophyte une seule main ou deux. D'après J. SCHRIJNEN et CH. MOHRMANN, nous serions en présence d'un singulier collectif, équivalant

### L'onction post-baptismale

VII, 1. A la sortie du bain, nous recevons une onction d'huile bénite, conformément à la discipline antique<sup>1</sup>. Selon celle-ci, on avait coutume d'élever au sacerdoce par une onction d'huile répandue de la corne: ainsi Aaron fut oint par Moïse. Et notre nom de «christ» vient de là, de «chrisma» qui signifie onction et qui donne aussi son nom au Seigneur<sup>2</sup>. Car c'est cette onction transposée au plan spirituel que dans l'Esprit il reçut de Dieu le Père, comme il est dit dans les Actes: *Ils se sont ligués dans cette ville contre ton saint Fils que tu as oint.*

2. Pour nous aussi l'onction coule sur le corps, mais nous profite spirituellement, de même que le rite du baptême est une action corporelle puisque nous sommes immergés dans l'eau, et que son effet est spirituel puisqu'il nous délivre de nos péchés<sup>3</sup>.

### L'imposition des mains

VIII, 1. Puis on nous impose les mains<sup>4</sup> en appelant et en conviant l'Esprit-Saint par une bénédiction<sup>5</sup>. Si le génie humain peut faire venir sur l'eau un souffle d'air<sup>6</sup> et ces deux éléments associés, si des mains d'artiste peuvent les animer d'un souffle nouveau d'une telle beauté, pourquoi ne serait-il pas permis à Dieu de moduler

donc à un pluriel. Cf. *Studien zur Syntax der Briefe des hl. Cyprian*, Nimègue 1936, I, pp. 49-55. Les documents iconographiques cependant nous présentent l'évêque étendant la seule main droite sur le baptisé. Cf. L. DE BRUYNE, *L'imposition des mains dans l'Art Chrétien Ancien*, *Rivista di Archeologia Cristiana*, XX (1943) pp. 100-136.

5. *Benedictio* désigne probablement la prière d'action de grâces accompagnant l'imposition des mains. Cf. P. GALTIER, *D. T. C.* VII, col. 1319, 1339-1340.

6. Tertullien ici fait allusion à l'orgue hydraulique. La comparaison est admirable du point de vue oratoire, mais on peut lui reprocher de manquer de précision, puisque l'eau, dans les orgues hydrauliques, n'intervenait pas directement; elle jouait seulement un rôle de régulateur pour égaliser la pression de l'air. Cf. TH. REINACH, *La musique grecque*, Paris, 1926, p. 129; *D. A. C. L.* VII, I, col. 1173 ss. et col. 1181, fig. 5922, reproduction d'un orgue hydraulique de Carthage. Dans le *de Anima*, 14, 4 (I, 319, 13-20), Tertullien attribue l'invention de l'orgue hydraulique à Archimède. Cf. note de WASZINK, p. 216.

organo non licebit per manus sanctas sublimitatem modulari spiritalem ? 2. sed est hoc quoque de veteri sacramento quo nepotes suos ex Ioseph, Ephrem et Manassem, Iacob capitibus inpositis et intermutatis 5 manibus benedixit<sup>a</sup> et quidem ita transversim obliquatis in se ut Christum deformantes iam tunc portenderent benedictionem in Christo<sup>b</sup> futuram.

3. Tunc ille sanctissimus spiritus super emundata et benedicta corpora libens a patre descendit superque 10 baptismi aquas tanquam pristinam sedem recognoscens conquiescit columbæ figura delapsus in dominum, ut natura spiritus sancti declararetur per animal simplicitatis<sup>c</sup> et innocentiae quod etiam corporaliter ipso felle careat columba. 4. ideoque estote inquit simplices 15 ut columbæ, ne hoc quidem sine argumento præcedentis figuræ : quemadmodum enim post aquas diluvii quibus iniquitas antiqua purgata est, post baptismum ut ita dixerim mundi, pacem cælestis iræ præco columba terris

4 capitibus om. T 5 benedixit T benedixerit B ita transversim B  
ira avertuit T 6 deformantes Gel deformantis TB portenderent B  
portenderet T 7 christo T christum B 8 super quem T super B  
12 declararetur B declaretur T 15 ut T sicut B 18 præco om. T

a. Noter la construction « benedicere » avec l'accusatif, sans doute sous l'influence du grec « εὐλογεῖν τινα ». Cf. CIL MOHRMANN, *Traits caractéristiques...* p. 456 ; H. HOPPE, *De Sermone...*, p. 10.

b. « in » instrumental.

c. Génitif de qualité. Cf. J. H. WASZINK, *op. cit.* p. 87 ; E. LÖRSTEDT, *Syntactica*, t. I, pp. 120-124. - (autre exemple : *de Bapt.* 9, 2).

1. A savoir l'homme.

2. Dans la tradition de S. IRÉNÉE, les mains saintes de Dieu sont le Verbe et le Saint-Esprit. « Per manus enim Patris, id est per Filium et Spiritum, fit homo secundum similitudinem Dei, » *adv. Hær.* V, 6 (P. G. 7, 1137 A) ; cf. A. D'ALÈS, *La Doctrine de l'Esprit en S. Irénée*, *Rech. Scienc. Relig.* XIV (1924) p. 499, note 10.

3. Les mains entrecroisées forment la première lettre de Χριστός et dessinent également la figure de la croix par laquelle le Christ sauve les hommes.

sur son orgue<sup>1</sup> de ses mains saintes la sublime mélodie de l'esprit<sup>2</sup> ?

2. Ce rite se rattache aussi à cet antique sacrement où Jacob bénit ses petits-fils Ephraïm et Manassé, *Gen.*, 48, 14. fils de Joseph ; il posa sur leurs têtes ses mains entrecroisées qu'il mit ainsi en forme de croix dans l'idée qu'en formant sur eux l'image du Christ, elles annonceraient dès maintenant la bénédiction qui nous viendrait par le Christ<sup>3</sup>.

3. Alors cet Esprit très saint sortant du Père descend avec complaisance sur ces corps purifiés et bénis ; il se repose sur les eaux du baptême comme s'il reconnaissait là son ancien trône, lui qui sous la forme d'une colombe *Gen.*, 1, 2. est descendu sur le Seigneur. Par là l'Esprit-Saint manifestait sa nature, car la colombe qui jusque dans son *Jh.*, 1, 32. corps est privée de fiel est toute en simplicité et en innocence<sup>4</sup>. 4. C'est pourquoi il nous est dit : *Soyez simples* *Mt.*, 10, 16. *comme des colombes*, et cela n'est pas sans rapport avec une figure qui a précédé : après que les eaux du déluge eurent purifié l'antique souillure, après le baptême du monde si j'ose dire, c'est la colombe lâchée de l'arche et revenant avec un rameau d'olivier — symbole de paix *Gen.*, 8, 11. même pour les païens<sup>5</sup> — qui vint en messagère annoncer

4. Sur la colombe, symbole de simplicité, d'innocence (au sens étymologique de ce mot : absence de malice et de méchanceté) et symbole de paix, cf. *adv. Val.* 2 et 3 (III, 173-179). La particularité physiologique relevée par Tertullien devait être une croyance commune chez les Anciens, bien qu'on ne la retrouve pas exactement chez Pline auquel on renvoie habituellement (*N. H.*, XI, 74.). Cette idée se retrouve chez les Pères et dans les épitaphes chrétiennes, cf. H. PÉTRÉ, *L'exemplum chez Tertullien*, Paris, s. d. pp. 48-49. Chez les Pères anti-nicéens, la colombe n'est pas le symbole spécifique du Saint-Esprit. Cf. F. J. DÖLGER, *Das Fisch-Symbol.*, Münster, 1928, pp. 55-56 ; A. C., II (1930) pp. 45-47. Tertullien cependant, même en dehors du contexte baptismal, connaît cette interprétation. Cf. par ex. de *Carn. Chr.* 3 (II, 195, 50-59). Sur la colombe et le baptême, cf. F. SÜHLING, *Die Taube als religiöses Symbol im christlichen Alerium*, Fribourg, 1930, pp. 234 ss.

5. Cf. VIRGILE, *Énéide*, VII, 154 ; XI, 332. Chez les Pères, chaque fois que la colombe porte une branche d'olivier, il est permis d'y voir un symbole de paix. Dans le contexte présent, paix ne signifie pas seulement le pardon des péchés, mais aussi l'infusion de la grâce divine. Cf. Sr. TERUWEN, *op. cit.* pp. 51-54 ; D. A. C. L. III, 2, col. 2203-2213.

adnuntiavit dimissa ex arca et cum olea reversa — quod signum etiam ad nationes<sup>a</sup> pacis prætenditur —, eadem dispositione spiritalis effectus terræ id est carni nostræ emergenti de lavacro post vetera delicta columba sancti spiritus advolat pacem dei adferens emissa de cælis ubi ecclesia est arcæ figura. 5. sed mundus rursus delinquit quo male comparetur baptismum diluvio ! itaque igni destinatur sicut et homo cum post baptismum delicta restaurat, ut hoc quoque in signum admonitionis nostræ debeat accipi<sup>b</sup>.

**IX, 1.** Quot igitur patrocina naturæ, quot privilegia gratiæ, quot sollemnia disciplinæ, figuræ præstructiones prædicationes religionem aquæ ordinauerunt ! primum quidem, cum populus de Aegypto expeditus, vim regis Aegypti per aquam transgressus evadit<sup>c</sup>, ipsum regem cum totis copiis aqua extinguit. quæ figura manifestior in baptismi sacramento ? liberantur de sæculo nationes, per aquam scilicet, et diabolus dominatorem pristinum in aqua obpressum derelinquunt. 2. item aqua de amaritudinis vitio in suum commodum suavitatis Mosei ligno remediatur<sup>d</sup>. lignum illud erat Christus venenatæ et amaræ retro naturæ venas in saluberrimam aquam, baptismi scilicet, ex sese remedians. 3. hæc est aqua

2 etiam ad T apud etiam B pacis T paci B 3 carni nostræ emergenti Gel carni nostræ emergendi B carnis nostræ emergendi T 6 arcæ figura T arca figurata B delinquit T deliquit B 7 baptismum T baptismus B 8 cum T qui B 11 quot (ter) Gel quod (ter) T B naturæ om. T 13 prædicationes Kroymann prædicationis T prædicationes B primum T primo B 14 de Aegypto + libere B 16 extinguit T extinxit B 18 et om. T 19 in aqua B in aquam T derelinquunt T derelinquit B 22 in saluberrimam aquam T in saluberrimas aquas B 23 ex sese B ex se T

a. « ad », au sens de « apud ». Cf. E. LÖRSTEDT, *Zur Sprache*, pp. 87-88.  
b. Comparer de *Bapt.* 8, 3, avec ISIDORE, *Etym.* VI, XIX, 54, P. L. 82, col. 256 ; S. CYPRIEN, *de Unitate Ecclesie*, c. 9 ; DIDYME L'AVEUGLE, P. G 39, col. 693 B - 695 A. (Reprend le symbolisme de l'arche et de l'olivier).

à la terre l'apaisement de la colère du ciel. Ainsi selon une disposition semblable, mais dont l'effet est tout spirituel, la colombe qui est l'Esprit-Saint vole vers la terre, c'est-à-dire notre chair, cette chair sortant du bain, lavée de ses anciens péchés. Elle apporte la paix de Dieu, en messagère du ciel où se tient l'Église dont l'arche est la figure. 5. Mais, dira-t-on, le monde retourna à son péché : le parallèle entre le baptême et le déluge n'est donc pas très heureux ! Oui, c'est pourquoi le monde est destiné au feu, comme tout homme qui après le baptême retourne à ses péchés<sup>1</sup>. Cela aussi, il faut donc le comprendre symboliquement, comme un avertissement qui nous concerne. <sup>2</sup> Pettr., 3, 7. <sup>1</sup> Cor., 10, 11.

**Typologie du baptême** <sup>2</sup> **IX, 1.** Ainsi, combien de faveurs de la nature, de privilèges de la grâce, de solennités rituelles, que de figures, d'anticipations, de prophéties toutes ordonnées au culte de l'eau ! C'est d'abord le peuple libéré de l'Égypte qui en traversant l'eau échappa à la puissance du roi égyptien ; l'eau anéantit le roi lui-même et toutes ses troupes. Quelle figure plus éclairante du sacrement de baptême ? Les païens sont libérés du monde et ils le sont par l'eau ; ils délaissent le diable, leur ancien tyran, englouti dans l'eau. 2. Autre symbole : cette eau qui pour devenir buvable et douce est guérie de son amertume par le bois qu'y plonge Moïse. Ce bois, c'était le Christ guérissant lui-même les eaux, auparavant empoisonnées et amères ; il les change en une eau très salubre, l'eau du baptême. 3. C'est cette eau qui pour le peuple coulait du rocher

Ex., 14. Ex., 15, 25. Ex., 17, 6.

c. Noter la construction : « evadere » suivi de l'infinitif. Cf. J. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *op. cit.* t. I, p. 74.

d. « Remediatur de » au lieu de la construction plus classique de « remediatur ex ». Cf. H. HOPPE, *Syntax.*, p. 36.

1. Tertullien rejoint ici le thème apocalyptique de la « seconde mort », punition de l'homme pécheur. « L'Apocalypse, dira-t-il, condamne à l'étang de feu les éhontés, les fornicateurs... tous ceux qui ont commis ces crimes étant déjà chrétiens », de *Pudic.* XIX, 7-8 (I, 262, 24-263, 10). Cf. *Apol.* XLVIII, 13 (I, 116, 73-76) : « les impies subiront la peine d'un feu également éternel ». Cf. J. C. PLUMPE, *Mors Secunda, Mélanges de Ghellinck*, t. I, Gembloux, 1951, pp. 387-403 ; E. DE BACKER, *Sacramentum*, pp. 148-155.

2. Cf. *Intr.* pp. 19 ss.

quæ de comite petra populo profluebat : si enim petra Christus, sine dubio aqua in Christo baptismum videmus benedici.

Quanta aquæ gratia penes deum et Christum eius ad baptismi confirmationem. 4. nunquam sine aqua Christus ! siquidem et ipse aqua tingitur, prima rudimenta potestatis suæ vocatus ad nuptias aqua auspicatur, cum sermonem facit sitientes ad aquam suam invitat sempiternam, cum de agape docet aquæ calicem pari oblatum inter opera dilectionis probat, ad puteum vires resunit, super aquam incedit, libenter transfretat, aquam discentibus ministrat. perseverat testimonium baptismi usque ad passionem : cum deditur in crucem aqua intervenit : sciunt Pilati manus ; cum vulneratur aqua de latere prorumpit : scit lancea militis<sup>a</sup> !

X, 5. Diximus<sup>b</sup> quantum mediocritati nostræ licuit de universis quæ baptismi religionem instruunt : nunc ad reliquum statum eius æque ut potero progrediar de quæstionculis quibusdam.

20 Baptismus a Iohanne denuntiatus iam tunc habuit quæstionem ab ipso quidem domino propositam ad pharisæos<sup>c</sup> cælestisne is baptismus esset an vero terrenus, de quo illi non valuerunt constanter respondere utpote non intelligentes quia nec credentes. 2. nos porro quantula

1 profluebat T defluebat B 2 aqua B aquam T 4 ejus + est B  
9 aquæ calicem B aquam calice T pari Brj patri T B fratri Pam  
10 oblatum B oblatam T ad T apud B 17 instruunt T struunt B  
20 a T ab B 22 ad pharisæos T pharisæis B 24 porro B quidem T

a. Comparer avec le passage de DIDYME L'AVEUGLE, P. G. 39, col. 695 B - 697 A et celui de S. JÉRÔME, *Epist. LXIX*, 6, (*CSEL.*, LIV, 690-691).

b. Pluriel de modestie.

c. La construction des verbes « dicere » avec « ad » est caractéristique du latin des chrétiens. Cf. Ch. MOURMANN, *Traits caractéristiques...* p. 455.

qui l'accompagnait. Si en effet ce rocher était le Christ, 1 Cor., 10, 4. il n'y a pas de doute, nous constatons là que par cette eau coulant du Christ, le baptême reçoit sa consécration<sup>1</sup>.

Pour renforcer le sens du baptême, quel privilège l'eau n'a-t-elle pas auprès de Dieu et de son Christ ! 4. Jamais le Christ n'apparaît sans l'eau ! Lui-même est baptisé dans l'eau : invité à des noces, c'est l'eau qui inaugure les commencements de sa puissance. Annonce-t-il la Parole ? il convie ceux qui ont soif à boire son eau éternelle ! Traite-t-il de la charité ? il reconnaît comme œuvre d'amour le verre d'eau donné au prochain. Près d'un puits il répare ses forces. Il marche sur l'eau, il la traverse volontiers ; il lave avec l'eau les pieds de ses disciples... Les témoignages en faveur du baptême se retrouvent jusque dans la Passion : quand il est condamné à la Croix, l'eau intervient encore, c'est pour les mains de Pilate. Quand il est transpercé, l'eau jaillit de son côté, c'est par la lance du soldat.

**Baptême de Jean** X, 1. Jusqu'ici nous avons exposé, et baptême selon nos faibles moyens, tout ce qui du Christ fonde le culte baptismal. Je poursuivrai maintenant en traitant, toujours comme je le pourrai, de quelques problèmes secondaires qui se posent à son sujet.

Le baptême annoncé par Jean donna lieu déjà de son temps à cette question que le Seigneur lui-même posa aux Pharisiens : le baptême de Jean était-il du ciel ou de la terre<sup>2</sup> ? Ceux-ci ne purent donner une réponse ferme, car ils ne comprenaient pas puisqu'ils ne croyaient pas non plus<sup>3</sup>. 2. Nous qui pourtant avons si peu d'in-

1. Littéralement, devrait se traduire : « Nous voyons que le baptême est consacré par l'eau dans le Christ », ce qui n'offre pas un sens très satisfaisant. Nous croyons que le contexte historique et typologique invite à entendre le passage comme nous l'avons fait. Cf. intr. p. 24.

2. Dès les temps apostoliques, la distinction entre le baptême de Jean et le baptême du Christ faisait l'objet de l'enseignement catéchistique. Cf. *Héb.*, 6, 2.

3. Cette formulation se retrouve fréquemment chez Tertullien Cf. *adv. Marc.* IV, 20 (III, 487, 16) ; IV, 25 (III, 504, 11) ; *Apol.* 21, 16 (56, 81). Tertullien cite Isaïe d'après les Septante. On connaît la fortune de ce texte

fide sumus tantulum et intellectum habemus : possumus  
 aestimare divinum quidem eum baptismum fuisse, man-  
 datu tamen, non et potestate, quod et Iohannem a  
 domino missum legimus in hoc munus, ceterum humanum  
 5 condicione. nihil enim cæleste præstabat sed cælestibus  
 præministrabat, pænitentia scilicet præpositus quæ  
 est in hominis voluntate. 3. denique legis doctores  
 et pharisæi qui credere noluerunt, nec pænitentiam  
 inire voluerunt. quodsi pænitentia humanum est, et  
 10 baptismus ipsius eiusdem condicionis fuerit necesse est :  
 aut daret et spiritum sanctum et remissionem peccato-  
 rum si cælestis fuisset. sed neque peccata dimittit neque  
 spiritum indulget nisi solus deus. 4. etiam ipse dominus  
 nisi ipse prius ascenderet ad patrem aliter negavit  
 15 spiritum descensurum. ita quod dominus nondum  
 conferebat servus utique præstare non posset<sup>a</sup>. adeo  
 postea in Actis apostolorum invenimus qui Iohannis  
 baptismum habebant non accepisse spiritum sanctum  
 quem ne auditu quidem noverant. 5. ergo non erat  
 20 cæleste quod cælestia non exhibebat, cum ipsum quod  
 cæleste in Iohanne fuerat, spiritus prophetiæ, post  
 totius spiritus in dominum translationem usque adeo

1 tantulum et intellectum habemus T tantulo et intellectu B 2 man  
 datu Gel mandatum T B 3 et (post quod) om. T 7 voluntate T  
 potestate B 9 inire voluerunt T agere B pænitentia B pæniten-  
 tiam T et om. T 10 baptismus B baptismum T 11 peccatorum T  
 delictorum B 12 peccata T peccatum B 15 ita T id B 17 invenimus +  
 quoniam B 18 non accepisse spiritum sanctum Brj spiritum accepisse  
 sanctum T non accepissent spiritum sanctum B 19 auditu B auditum T

a. « Posset », pour « potuisset ». Tertullien substitue fréquemment l'im-  
 parfait du subjonctif au plus-que-parfait. Cf. H. HOFFE, *Syntax.*, p. 69 ;  
 Ch. MOHRMANN, *Les Éléments Vulgaires du Latin des Chrétiens, Vigiliæ  
 Christianæ*, II (1943) p. 98.

sur lequel S. Augustin fondera sa distinction entre *scientia* et *sapientia*.  
 Ici, il permet à Tertullien d'opposer une fin de non-recevoir aux explications  
 des hérétiques. Cf. H. I. MARROU, *S. Augustin et la fin de la*

telligence, à la mesure même de notre peu de foi, nous  
 pouvons répondre que ce baptême était vraiment divin.  
 Mais il l'était seulement par son institution, non par ses  
 effets. Car Jean, lisons-nous, fut envoyé par le Seigneur Lc, 3, 3.  
 pour cet office précis ; au demeurant, il restait homme.  
 Il ne conférait rien de céleste, il était au service des dons Act., 19, 4.  
 célestes : il était chargé d'exhorter à la pénitence qui relève Mc, 1, 4.  
 du vouloir de l'homme<sup>1</sup>. 3. C'est pourquoi les docteurs de  
 la Loi et les pharisiens qui refusèrent de croire refusèrent  
 de faire pénitence<sup>2</sup>. Mais si la pénitence est une œuvre hu-  
 maine, le baptême de Jean nécessairement relevait du  
 même ordre de choses. S'il avait été du ciel, il aurait donné  
 l'Esprit-Saint et remis les péchés. Mais c'est Dieu seul qui Mc, 2, 7.  
 remet les péchés et confère l'Esprit. 4. Or le Seigneur lui-  
 même affirma que l'Esprit ne descendrait pas avant que lui-  
 même ne fut remonté auprès du Père. Ce que le Seigneur ne  
 conférait pas encore, le serviteur non plus ne pouvait l'ac-  
 corder. C'est si vrai que nous trouvons plus loin dans les  
 Actes des Apôtres que ceux qui avaient reçu le baptême de  
 Jean n'avaient pas reçu l'Esprit-Saint ; ils ne le connai- Act., 19, 2.  
 saient même pas de nom. 5. Ce qui ne procurait pas les  
 dons célestes n'était donc pas du ciel. On le voit bien :  
 ce qui en Jean avait été du ciel, son esprit de prophétie,  
 vint si bien à lui manquer une fois l'esprit passé tout  
 entier sur le Seigneur<sup>3</sup>, qu'à celui-là même qu'il avait

*culture antique*, Paris, 1933, pp. 363-364, 370-376 ; *Retractatio*, 1949, pp. 642-  
 643.

1. Cf. de Paen II, 6 (trad. Labriolle, coll. Hemmer, p. 7) : « Et Jean, son  
 précurseur, montrait la pénitence destinée à purifier les âmes afin que toutes  
 les souillures des erreurs anciennes, toutes les taches imprimées dans le  
 cœur humain par l'ignorance, fussent balayées, grattées par la pénitence  
 et jetées dehors. Ainsi serait préparé bien net le sanctuaire du cœur pour  
 l'Esprit-Saint qui devait y descendre ».

2. « Tertullien aurait pu dire simplement : les pharisiens ne se sont pas  
 repentis parce qu'ils ne voulurent pas se repentir ; mais il ramène en même  
 temps le refus de se repentir des pharisiens à sa cause première, leur refus  
 de croire », J. W. PH. BONIFERS, *La valeur du Codex Trecentis de Tertullien,  
 Vigiliæ Christianæ*, II (1948) pp. 192-193.

3. Cf. *adv. Marc.* IV, 18 (III, 478, 17) ; V, 8 (598, 15) ; *adv. Jud.* 8 (II, 283,  
 106) ; *de Orat.* I (I, 180, 20-21). Pour Tertullien, le baptême de Jésus repré-  
 sente la fin du règne de la loi, le point de démarcation entre l'Ancien et le  
 Nouveau Testament.

defecerit ut quem prædicaverat, quem advenientem designaverat, postmodum, an ipse esset, miserit sciscitatum.

Agebatur itaque baptismus pænitentiae quasi candidatæ<sup>a</sup> remissionis et sanctificationis in Christo subsecuturæ. 6. nam quod legimus prædicabat baptismum pænitentiae in remissionem peccatorum in futuram remissionem enuntiatum est siquidem pænitentia antecedit, remissio sequitur, et hoc est viam præparare ; 10 qui autem præparat non idem ipse perficit sed alii perficiendum procurat. 7. ipse profitetur sua non esse caelestia sed Christi dicendo<sup>b</sup> : qui de terra est terrena loquitur, qui de supernis venit super omnes est ; item 15 in spiritu et igni, scilicet quia vera et stabilis fides aqua tinguitur in salutem, simulata autem et infirma igni tinguitur in iudicium.

**XI, 1.** Sed ecce, inquiunt, venit dominus et non tinxit : legimus enim : et tamen Iesus non ipse tinguebat verum 20 discipuli eius. quasi revera ipsum suis manibus tincturum Iohannes prædicasset ! 2. non utique sic intelligendum est sed simpliciter dictum more communi

<sup>4</sup> candidatæ T candidatus B <sup>5</sup> subsecuturæ B subsecutore T <sup>6</sup> legimus om. B <sup>7</sup> peccatorum T delictorum B <sup>9</sup> sequitur T subsequitur B <sup>10</sup> perficit Gal perficit B om. T (inversion de feuillets) sed alii perficiendum procurat B alii perficiendum procurare T <sup>11</sup> ipse om. T <sup>12</sup> terrena T de terra B <sup>14</sup> soli se pænitentiae T sola se pænitentia B <sup>15</sup> et B est T fides aqua tinguitur T aquæ fides qua B <sup>19</sup> Iesus T is B ipse om. B

a. Employé comme adjectif, et suivi lui-même d'un génitif. La tradition manuscrite est incertaine, et l'on peut hésiter entre « candidatus » et « candidatæ ». Cf. H. HOPPE, *Syntax...*, pp. 119-120 ; J. H. WASZINK, *op. cit.* p. 443. Ce terme exprime à la fois une certaine prédisposition et une ébauche de la réalité. Cf. A. D'ALÈS, *Candida, Rech. Sciences Relig.* II (1912) pp. 593-600.

b. Noter l'emploi de l'ablatif du gérondif à la place du participe présent. Cf. J. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *op. cit.*, t. I, p. 38. Le pléonasme « profitetur,

prêché, qu'il avait désigné lors de sa venue, il envoya demander par la suite si c'était lui qui devait venir.

Mt., 11, 3.

Ainsi le baptême de pénitence était-il administré comme une disposition au pardon et à la sanctification que devait apporter le Christ. 6. Nous lisons en effet que *Jean prêchait un baptême de pénitence pour la rémission des péchés* : cela était dit de la rémission à venir, puisque la pénitence précède et que la rémission vient ensuite. C'est en cela qu'il préparait les voies. Or celui qui prépare n'est pas celui qui accomplit, mais il dispose un autre à accomplir. 7. Lui-même reconnaît qu'il ne donna rien de céleste, lorsqu'il dit du Christ : *Celui qui est de la terre parle des choses de la terre ; mais celui qui vient d'en haut est au-dessus de tous*. De même, il déclare qu'il baptise seulement d'un baptême de pénitence, que bientôt viendrait celui qui baptiserait *dans l'esprit et dans le feu*. Car la foi vraie et solide est baptisée dans l'eau pour le salut, mais la foi simulée et débile l'est dans le feu pour le jugement<sup>1</sup>.

Mc, 1, 4.

Mt., 11, 10.

Jh., 3, 31.

Mt., 3, 11.

### Le baptême et la Passion

**XI, 1.** Mais, objecte-t-on, le Seigneur vint et il ne baptisa pas. De fait, nous lisons : *Et cependant Jésus lui-même ne baptisait pas, mais seulement ses disciples*, comme si Jean avait annoncé qu'il baptiserait de ses propres mains. 2. Certainement il ne faut pas comprendre ainsi ce passage, mais tout simplement selon la manière

Jh., 4, 2.

dicendo » est révélateur de l'influence de la Bible sur le style des auteurs chrétiens. Cf. CH. MOHRMANN, *Traits caractéristiques...*, p. 464.

1. L'interprétation de ce passage reste difficile. Tertullien (conception commune aux premiers siècles) se représente le paradis entouré d'une sorte de mur ou de fleuve de feu. Les âmes après la mort seront ou bien purifiées par ce feu ou bien châtiées. Elle seront sans doute accompagnées dans ce passage par leur ange gardien qui semble devoir y jouer un rôle analogue à celui qu'il remplit lors du baptême. Cf. *Apol.* 47, 13 (112, 57-61) ; *de Anima*, 54 (I, 387) ; C. M. EDSMAN, *Le Baptême de feu*, Uppsala, 1940, notamment pp. 12-14. Peut-être s'agit-il ici tout simplement du tourment de feu qui attend les damnés.

sicut est verbi gratia, imperator proposuit edictum, aut præfectus fustibus cecidit : numquid ipse proponit aut numquid ipse cædit ? semper is dicitur facere cui præministratur. ita erit accipiendum ipse vos tinguet 5 pro eo quod est per ipsum tinguemini vel in ipsum.

3. Sed nec moveat quosdam quod non ipse tinguerebat : in quem enim tingeret ?<sup>a</sup> in pœnitentiam ? quo ergo illi præcursorem ? in peccatorum remissionem quam verbo dabat ? in semetipsum quem in humilitate cœlabat ? 10 in spiritum sanctum, qui nondum ad patrem ascenderat ? in ecclesiam quam nondum apostolis struxerat ? 4. itaque tinguerebant discipuli eius ut ministri, ut Iohannes antecursor, eodem baptismo Iohannis ne qui alio putet, quia nec extat alius nisi postea Christi. qui tunc utique 15 a discentibus dari non poterat utpote nondum adimpleta gloria domini nec instructa efficacia lavacri per passionem et resurrectionem, quia nec mors nostra dissolvi posset nisi domini passione nec vita restitui sine resurrectione ipsius.

20 **XII, 1.** Cum vero præscribitur nemini sine baptismo competere salutem ex illa maxime pronuntiatione domini qui ait nisi natus ex aqua quis erit non habebit vitam,

3 cædit *T* cecidit *B* 6 nec *T* ne *B* 8 præcursorem *B* præcursore *T* 9 in (*secundum*) om. *B* 10 spiritum sanctum *T* spiritu sancto *B* ad patrem ascenderat *B* a patre descenderat *T* *Gel Bmg* 11 apostolis struxerat *T* apostoli struxerant *B* 12 antecursor *T* ante præcursor *B* 13 ne qui alio putet *B* (*Hier.* 69, 6) ne quod aliud putes *T* ne quo alio putes *Bmf* 14 alius *B* aliud *T* 21 pronuntiatione *B* prænuntio *T* 22 habebit *T* habet *B*

a. Dans ce paragraphe, Tertullien joue sur les deux sens de « in », le premier final, « pour », le second instrumental, avec la nuance de « au nom de ». Ce dernier emploi est calqué sur la formule grecque εἰς τὸ ὄνομα.

1. Le présent développement se trouve amené par une réminiscence de la formule du Credo baptismal. Nous y retrouvons la mention du Fils, de l'Esprit, de l'Église et aussi de la rémission des péchés. Cette dernière mention mérite d'être soulignée car elle confirme la restitution proposée du der-

courante de parler, comme quand on dit : « L'empereur a promulgué un décret » ou « le préfet l'a condamné aux verges ». Est-ce lui-même qui promulgue ou lui-même qui frappe ? On parle toujours de celui qui fait faire comme s'il le faisait lui-même. Ainsi faut-il prendre : *lui-même vous baptisera* dans le sens suivant : « Vous serez baptisés *Mt.*, 3, 11. par son ordre ou en son nom ».

3. Que personne ne soit surpris de ne pas voir le Christ baptiser. De quel baptême aurait-il baptisé ? D'un baptême de pénitence ? Alors pourquoi le Précurseur ? Pour la rémission des péchés ? Il les remettait d'une seule parole ! D'un baptême en son nom ? Il se dérobaient par humilité ! Au nom de l'Esprit-Saint ? Mais lui-même n'était pas encore remonté auprès du Père. Au nom de l'Église ? Il ne l'avait pas encore fondée sur les apôtres <sup>1</sup>. 4. C'est pourquoi ses disciples baptisaient en sous-ordres, comme Jean le Précurseur et du même baptême que lui : qu'on ne pense donc pas qu'il s'agisse encore d'un autre baptême ; il n'y en a pas d'autre, sauf celui que le Christ instituera par la suite. Mais à ce moment-là les apôtres ne pouvaient pas encore le donner puisque le Seigneur *Jh.*, 7, 39. n'avait pas encore consommé sa gloire, ni fondé l'efficacité du baptême par sa passion et sa résurrection <sup>2</sup> ; car notre mort ne pouvait être détruite sans la passion du Seigneur ni notre vie rendue sans sa résurrection.

### Le baptême des Apôtres

**XII, 1.** Mais comme il est établi que personne ne peut parvenir au salut sans le baptême, à cause surtout de cette parole du Seigneur : *A moins de naître de l'eau*, *Jh.*, 3, 5. *nul n'aura la vie*, des esprits subtils ou plutôt irréfléchis,

nier membre du Credo que nous ne connaissons que par S. Cyprien. Cf. *intr.* p. 39.

2. Cette opinion de Tertullien sur la valeur du baptême des apôtres a été suivie par de nombreux Pères. Cf. *D.B. Suppl. art. Baptême*, t. I, col. 858. De nombreux exégètes contemporains acceptent cette argumentation, ainsi H. RIESENFELD, *La Signification Sacramentaire du Baptême Johannique, Dieu Vivant*, n° 13, pp. 31-37. En sens contraire, cf. F. M. BRAUN *Le Baptême d'après le Quatrième Évangile, Rev. Thom.* XLVIII (1948) pp. 347-393, qui reprend l'opinion de S. Thomas. Il n'y a jusqu'ici, semble-t-il, d'argument décisif ni dans un sens ni dans l'autre.

suboriuntur scrupulosi, immo temerarii retractatus quorundam quomodo ex ista præscriptione apostolis salus competat quos tinctos non inveniamus in domino præter Paulum, 2 immo, cum Paulus solus ex illis baptismum Christi induerit, aut præiudicatum esse de ceterorum periculo qui careant aqua Christi ut præscriptio salva sit aut rescindi præscriptionem si etiam et non tinctis salus statuta est. audivi domino teste eiusmodi<sup>a</sup>, ne qui me tam perditum existimet ut ultro excogitem libidine 5 stili quæ aliis scrupulum incutiant !

3. Et nunc illis ut potero respondebo qui negant apostolos tinctos. nam si Iohannis baptismum impetrarant, domini cur desiderabant, quatenus<sup>b</sup> unum baptismum definierat ipse dominus dicens Petro perfundi<sup>c</sup> volenti 15 qui semel lavit non habet necesse rursum, quod utique non tincto non omnino dixisset ? et hæc est probatio exerta adversus illos qui adimunt apostolis etiam Iohannis baptismum ut destruant aquæ sacramentum. 4. an credibile videri potest in eis personis viam tunc 20 domino non præparatam, id est baptismo Iohannis, quæ ad viam domini per totum orbem aperiendam destinabantur ? ipse dominus nullius pænitentiae debitor

1 suboriuntur B sobriuntur T 2 præscriptione + præstructione B 3 inveniamus T invenimus B præter B præterea T 7 rescindi B descendit T et om. B tinctis T tinctus B 8 teste B testemur T teste + in B qui T quis B 9 excogitem Oehler excogitet T B exagitet Gel libidine Urs. libidinem T B 10 incutiat B inicit T 12 si + humanum B impetrarant Brf impetrant T inierant B 13 domini cur Brf domini cum T dominicum B 14 volenti T nolenti B 19 eis T his B 20 domino T domini B baptismo Brf baptismum T B 22 destinabantur ? ipse T Gel destinabatur ipse B

a. Pour « tales ». Cf. H. HOPPE, *Syntax...*, p. 106.

b. Pour « quia », ou « ut ». Cf. H. HOPPE, *Beiträge...*, p. 83.

c. Purisme, pour « baptizari ».

ont soulevé certaines objections : comment d'après ce principe les apôtres sont-ils sauvés puisque, excepté Paul, nous ne les voyons pas recevoir le baptême du Seigneur. 2. Ou plutôt : puisque Paul est le seul parmi eux à avoir reçu le baptême du Christ, de deux choses Act., 9, 18. l'une : ou bien, pour sauver le principe, il faut préjuger de la perte des autres qui n'ont pas reçu l'eau du Christ, ou bien si leur salut a été assuré sans baptême, il faut tenir pour nul le principe. Dieu sait si j'ai entendu des propos de ce genre ! Et je le dis pour qu'on ne me croit pas perversi au point d'imaginer de moi-même, dans ma passion d'écrire, des choses qui feraient difficulté à d'autres<sup>1</sup>.

3. Et maintenant, je vais répondre comme je le pourrai à ceux qui nient que les apôtres aient été baptisés. En effet, s'ils avaient reçu le baptême de Jean, pourquoi désiraient-ils celui du Seigneur puisque le Seigneur lui-même avait donné la règle d'un unique baptême quand il dit à Pierre qui demandait à être lavé : *Celui qui s'est baigné une fois n'a pas besoin de l'être à nouveau.* Jn., 13, 10. Il n'aurait certainement pas dit cela si Pierre n'avait déjà reçu le baptême<sup>2</sup>. C'est un argument saillant contre ceux qui, pour ruiner le sacrement de l'eau, refusent d'attribuer aux apôtres même le baptême de Jean. 4. Quelle invraisemblance que la voie n'ait pas été préparée au Seigneur par le baptême de Jean chez ceux-mêmes qui étaient destinés à lui frayer la voie dans le monde entier<sup>3</sup> ! Le Seigneur lui-même, qui pourtant n'était

1. Nous avons là probablement un écho des critiques et des censures que les écrits de Tertullien et ses positions extrémistes faisaient naître parmi les fidèles de Carthage. Ceux-ci vraisemblablement trouvaient souvent exagérées les mesures qu'il préconisait. Cf. P. DE LABRIOLLE, *La Crise Montaniste*, Paris, 1913, pp. 309-310.

2. Selon O. CULLMANN (*Les Sacrements dans l'Évangile Johannique*, Paris, 1951, p. 75), le sens originel de ce verset serait celui-ci : « Quiconque a reçu le baptême n'a pas besoin d'un second baptême ». Il ajoute en note : « Il serait possible aussi que le texte vise ce problème... : pourquoi les disciples de Jésus n'ont-ils pas reçu le baptême ? » (ibid. note 123). — Comparer avec l'interprétation de OPTAT DE MILÈVE, *De Schismate Donatistarum*, V, 3, (P. L. 11, col. 1050).

3. Même idée dans l'*adv. Marc.* IV, 13 (III, 457, 23-26) : « ... totidem enim apostoli portendebantur, proinde ut fontes et amnes rigaturi aridum retro et desertum a notitia (dei) orbem nationum — sicut et per Isaiam : ponam in terra inaquosa flumina ».

tinctus est : peccatoribus non fuit necesse ? quod ergo alii tincti non sint, non iam comites Christi sed æmuli fidei, legis doctores et pharisæi. 5. unde et subgeritur, cum adversantes domino tingui noluerint eos qui dominum sequebantur tinctos fuisse nec cum æmulis suis sapisse, maxime quando dominus cui adhærebant testimonio Iohannem extulisset nemo dicens maior inter natos feminarum Iohanne baptizatore<sup>a</sup> !

6. Alii plane satis coacte iniciunt tunc apostolos 10 baptismi vicem implese cum in navicula fluctibus mergerentur ; ipsum quoque Petrum mare ingredientem satis mersum<sup>b</sup>. ut opinor autem, aliud est adspergi vel intercipi violentia maris aliud tingui disciplina religionis.

7. ceterum navicula illa figuram ecclesiæ præferbat 15 quod in mari, id est in sæculo<sup>c</sup>, fluctibus id est persecutionibus et temptationibus inquietetur domino per patientiam velut dormiente, donec orationibus sanctorum in ultimis suscitatus compescat sæculum et tranquillitatem suis reddat.

8. Nunc sive tincti quoquo modo fuerunt sive inloti 20 perseveraverunt ut et illud dictum domini de uno lavacro

2 sint *T* sunt *B* jam *T* tamen *B* æmuli *B* æmula *T* 3 fidei *T* fide *B* 4 noluerint *B* voluerunt *T* 5 tinctos + non *T* nec *T* ne *B* suis *om.* *T* 6 dominus + si *B.* 7 dicens *om.* *T* 11 mergerentur *T* adpersi operi sunt *B* mare *T* per mare *B* 15 in (ante sæculo) *om.* *B* 16 inquietetur *T* inquietatur *B* 17 patientiam *B* penitentiam *T* 18 tranquillitatem *B* tranquillitates *T* 20 quoquo modo *B* quomodo *T* inloti *Gel* illoti *T B*

a. Néologisme formé à partir du verbe « baptizare » emprunté au grec, avec la terminaison « tor », spécifique du latin des chrétiens.

b. Pour « demersum ». Cf. H. HOPPE, *Beitraege...*, pp. 106-107.

c. Comporte une nuance péjorative, et traduit l'expression johannique « ἑσπερος ». Cf. ST. TEEUWEN, *op. cit.*, p. 27 ; E. LÖFSTEDT, *Synt.* t. II, pp. 470 ss., G. THÖRNELL, *Studia Tertulliana*, III, 1918, p. 35.

1. Première attestation littéraire de cette figure. La manière dont Tertullien l'introduit prouve qu'elle était déjà traditionnelle. Elle a des précédents juifs, comme l'a montré E. PETERSON, *Das Schiff als Symbol der Kirche, Theologische Zeitschrift*, VI (1950) pp. 77-79. Mais la comparai-

tenu en rien à la pénitence, fut lui-même baptisé : n'était-il pas nécessaire que des pécheurs le soient ?

Et si d'autres ne furent pas baptisés, c'est que déjà ils n'étaient pas les compagnons du Christ, mais les détracteurs de sa foi : les docteurs de la Loi et les pharisiens. 5. Puisque les adversaires du Christ ne voulurent pas du baptême, cela nous laisse entendre qu'au contraire ceux qui suivaient le Seigneur furent baptisés et ne réagirent pas comme ses détracteurs, surtout lorsque le Seigneur auquel ils s'étaient attachés eut exalté Jean par ce témoignage : *Parmi les enfants nés de la femme, aucun de plus grand que Jean-Baptiste.*

Mt., 11, 11.

6. D'autres, — et c'est assez artificiel — avancent alors que les apôtres reçurent une suppléance du baptême le jour où dans la barque ils furent recouverts Mt., 8, 24. par les vagues, et Pierre lui-même lorsqu'il coula dans Mt., 14, 30. la mer sur laquelle il marchait. Mais à mon sens, être mouillé ou englouti par une mer impétueuse est tout autre chose qu'un baptême selon un cérémonial religieux ! 7. Du reste, cette barque préfigurait l'Église<sup>1</sup>, qui sur la mer du monde<sup>2</sup> est secouée par les vagues des persécutions et des tentations, tandis que le Seigneur dans sa Mt., 8, 24. patience semble dormir, jusqu'au moment ultime où éveillé par la prière des saints, il maîtrise le monde et rend la paix aux siens...

8. Mais soit ! ou bien les apôtres ont reçu le baptême et peu importe lequel, ou bien ils sont restés sans baptême et dans ce cas la parole du Seigneur sur le baptême Jh., 13, 10.

son d'une institution, notamment de l'État, à un navire était courante dans le monde romain et a pu faciliter l'élaboration de cette figure. Cf. KURT GOLDAMMER, *Das Schiff der Kirche, ein antiker Symbolbegriff aus der politischen Metaphorik in eschatologischer und ekklesiologischer Umdeutung, Theologische Zeitschrift*, id. pp. 232-237. Après Tertullien cette image sera souvent reprise et Rome s'en servira pour fonder son primat. Cf. H. RAHNER, *Navicula Petri*, *Zeitschr. für Kath. Theol.* LXIX (1947) p. 1-35 ; F. J. DÖLGER, *Ichlys*, Münster, 1933, pp. 285-291 ; du même, *Sol Salutis, das Schiff der Kirche*, pp. 272-279.

2. Image longuement développée par les Pères. Cf. H. RAHNER, *Antenna Crucis II, Das Meer der Welt, Zeitschr. für Kath. Theol.* LXVI (1942) pp. 89-118. La vie du chrétien est comparée par Tertullien à une navigation dangereuse, dans une mer furieuse ; cf. *de Idolo*, 24 (I, 57-58) ; *de Penit.* IV, 2 (*Hemmer*, pp. 16-17) ; VII, 5 (id. pp. 32-33).

sub Petri persona ad nos tantummodo spectet, de salute  
tamen apostolorum satis temerarium est aestimare  
quia illis vel primæ adlectionis et exinde individua  
familiaritatis prærogativa compendium baptismi conferre  
5 posset, cum illum opinor sequebantur illum qui credenti  
cuique salutem pollicebatur. fides tua te aiebat salvum  
fecit et remittuntur tibi peccata, credenti utique nec  
tamen tincto. 9. id si apostolis defuit, nescio quorum  
fides tuta sit : uno verbo domini suscitatus a teloneo,  
10 dereliquit patrem et navem, et artem qua vitam susten-  
tabat deseruit, patris exequias despexit ; summum illud  
domini præceptum qui patrem aut matrem mihi præ-  
posuerit non est me dignus ante perfecit quam<sup>a</sup> audivit !

**XIII**, 1. Hinc ergo scelestissimi illi provocantes quæ-  
15 siones : adeo dicunt baptismum non est necessarium  
quibus fides satis est : nam et Abraham nullius aquæ  
nisi<sup>b</sup> fidei sacramento deo placuit. sed in omnibus pos-  
teriora concludunt et sequentia antecedentibus præ-  
valent. 2. fuerat salus retro per fidem nudam ante domini  
20 passionem et resurrectionem : at ubi fides aucta est  
credentibus in nativitatem passionem resurrectionemque  
eius, addita est ampliatio sacramento obsignatio baptismi,

<sup>3</sup> quia T quæ B 5 cum illum T cum illo B sequebantur B  
sequebatur T 7 fecit B faciet T remittuntur T remittentur B  
8 tincto B tinctum T 9 tuta sit Brf tua sit T om. B a teloneo T  
teloneum B 11 deseruit + qui B despexit B perspexit T  
illud T illius B 12 præposuerit T prætulit B 14 hinc T  
hic B provocantes T provocant B 15 baptismum T baptismus B  
necessarium T necessarius B 17 placuit B placuisse T 18 conclu-  
dunt B concludunt T 19 fuerat T fuerit B 21 credentibus T  
credendi B 22 addita est B addito et T ampliatio T ampliatio B

a. « ante... quam », et non « prius... quam », que Tertullien évite. Cf. J. B. HOFMANN, *Latéinische Grammatik : Syntax und Stilistik*, München, 1928, p. 735 ; J. H. WASZINK, *op. cit.*, p. 341.

b. Nisi, au sens de « sed ».

unique, en la personne de Pierre, ne concerne que nous. Dans les deux cas il est assez téméraire de préjuger du salut des apôtres, car pour eux le privilège d'être les premiers appelés et ensuite de vivre dans la familiarité personnelle du Christ pouvait bien tenir lieu de baptême. Car, il me semble, celui qu'ils suivaient était celui même qui promettait le salut à quiconque croyait en lui !  
*Ta foi t'a sauvé... tes péchés te sont remis* : voilà ce qu'il disait à celui qui avait la foi et qui pourtant n'avait pas reçu le baptême. 9. Si les apôtres n'ont pas eu la foi, je me demande qui l'a eue de façon certaine : à une seule parole du Seigneur, l'un se leva de son bureau, l'autre quitta son père et sa barque ; l'un renonça au métier qui le faisait vivre, l'autre ne s'inquiéta pas d'ensevelir son père ; ce précepte essentiel du Seigneur : *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi*, il l'accomplit avant même de l'avoir entendu.

Mt., 9, 22.  
Mt., 9, 2.

Mt., 9, 9.  
Mt., 4, 22.  
Mt., 8, 22.

Mt., 10, 37.

#### Nécessité du baptême

**XIII**, 1. Ici alors ces scélérats soulèvent des objections ! Ils vont jusqu'à dire : « Le baptême n'est pas nécessaire pour ceux à qui la foi suffit : Abraham trouva grâce devant Dieu non par le sacrement de l'eau mais par celui de la foi<sup>1</sup> ». — Mais en tout ordre de choses, c'est ce qui vient après qui est définitif et ce qui suit dépasse en valeur tout ce qui a précédé. 2. Autrefois, avant la passion et la résurrection du Seigneur, le salut était obtenu par la foi seule ; mais depuis que pour les croyants la nativité, la passion et la résurrection sont devenus objets de foi, le sacrement lui aussi s'est amplifié<sup>2</sup> : le sceau du baptême fut ajouté, sorte de vêtement

Gen., 15, 6.

1. Cf. Intr. pp. 48-49.

2. Ici se retrouvent à la fois l'idée de S. Irénée sur le développement de l'Économie divine et la conception juridique que Tertullien se fait de la révélation. Dieu, par une pédagogie appropriée à chaque période successive a insensiblement accoutumé l'humanité à supporter tout le poids de sa loi. La Révélation divine apparaît donc sous la forme d'une législation qui se modifie, se corrige et surtout se resserre progressivement. Cf. P. DE LABRIOLLE, *Tertullien juriconsulte*, *Nouv. Rev. Hist. de Droit Franç. et Étr.*, 1906, pp. 13-15 ; du même, *La crise Montaniste*, Paris, 1913, pp. 328-329. Dans la nouvelle économie, la discipline doit encore se resserer, mais la *regula fidei* reste

vestmentum quodammodo fidei quæ retro erat nuda, nec potest iam sine sua lege. 3. lex enim tingendi imposita est et forma præscripta : ite inquit docete nationes tinguentes eas in nomine patris et filii et spiritus sancti. huic legi conlata definitio illa nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu sancto non introibit in regno cælorum obstringit fidem ad baptismi necessitatem<sup>a</sup>. itaque omnes exinde credentes tinguébantur ; tunc et Paulus ubi credidit tinctus est. 4. et hoc est quod ei dominus in illa plaga orationis<sup>b</sup> præceperat exsurge dicens et introi in Damascum : illic tibi demonstrabitur quid debeas agere, scilicet tinguere quod solum ei deerat : alioquin satis didicerat atque crediderat Nazarenum esse dominum dei filium.

15 **XIV, 1.** Sed et de ipso apostolo revolvunt quod dixerit non enim me ad tinguendum Christus misit. quasi hoc argumento baptismum adimatur | cur ergo tinctus Gaium et Crispum et Stephanæ domum ? Quamquam, etsi non eum miserat Christus ad tinguendum attamen  
20 aliis apostolis præceperat tinguere. 2. verum hæc pro condicione tunc temporis ad Corinthios scripta sunt quoniam scismata inter illos et dissensiones<sup>c</sup> movebantur

2 potest iam B potentiam habuit T *Bmg* 4 nomine T nomen B  
6 sancto om. B introibit T intrabit B regno T regnum B 7 obstringit Brf obstringit T obstrinxit B 9 tunc (ante tinctus) add. T ei T et B  
10 orationis B orationis T 11 introi B introivit T in om. B  
12 deerat B dederat T 15 et om. B 17 baptismum T baptismus B  
ergo T enim B 18 et Stephanæ B cum Stephanæ T 19 ad tinguendum om. T attamen T tamen B 22 scismata inter illos et dissensiones T schismata et dissensiones inter illos B

a. noter dans ce chapitre l'abondance des termes d'origine juridique : lex, obsignatio, ampliatio, definitio. Relever aussi les participes présents

pour la foi qui auparavant était nue et qui maintenant n'a plus de pouvoir sans la foi qui lui est jointe<sup>1</sup>. 3. En effet, la loi du baptême a été ainsi établie et sa formule prescrite : *Allez, enseignez les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* A cette loi s'ajoute la décision suivante : *Personne, à moins de naître à nouveau de l'eau et de l'Esprit-Saint n'entrera dans le royaume des cieux*, ce qui soumet la foi à la nécessité du baptême. Depuis lors, tous ceux qui croient sont baptisés. Et Paul lui-même dès qu'il accéda à la foi fut baptisé. 4. C'est bien ce que le Seigneur lui avait ordonné lorsqu'il tomba aveugle : *Lève-toi, lui dit-il, et va à Damas, là il te sera montré ce que tu dois faire*, c'est-à-dire recevoir le baptême, la seule chose qui lui manquait. Pour le reste, il avait été suffisamment instruit et croyait que le Nazaréen était le Seigneur, Fils de Dieu.

#### Prédication et baptême

**XIV, 1.** Mais nos objectants en reviennent à l'apôtre lui-même, car *le Christ, a-t-il dit, ne m'a pas envoyé baptiser.* Comme si cet argument supprimait le baptême ! Pourquoi alors a-t-il baptisé Gaius et Crispus et la maison d'Étienne ? D'ailleurs, même si le Christ ne l'avait pas envoyé baptiser, il en avait donné l'ordre aux autres apôtres. 2. D'autre part ces lignes furent adressées aux Corinthiens en raison des conjonctures précises d'alors ; des divisions et des désaccords s'élevaient parmi eux,

pris substantivement : antecedentibus, credentibus.

b. Traduit l'expression grecque « τὸ ἐγγράμιον ». Cf. H. HORRE, *Syntax...*, p. 122.

c. « Scismata » et « dissensiones » sont synonymes. Cf. p. 64, note f.

immuable. Cf. V. MOREL, *De Ontwikkeling van de Christelijke Overlevering*, Bruges, 1946 ; H. PÉRRÉ, *op. cit.* pp. 26-27, 34-35.

1. Cf. de Præser. 14, 3-5 (II, 18, 8 ss.) : « Fides, inquit, tua te salvum fecit non exercitatio scripturarum. Fides in regula posita est, habet legem, et salutem de observatione legis » (lex : loi du baptême) ; cf. V. MOREL, *Le développement de la « disciplina » sous l'action du Saint-Esprit chez Tertullien*, *Rev. Hist. Eccles.* XXXV (1939) p. 251.

dum alius Paulo se deputet alius Apollo. propter quod pacificus apostolus ne sibi omnia defendere videretur non ad tinguendum se missum ait sed ad prædicandum<sup>a</sup>. nam et prius est prædicare, posterius tinguere si prius prædicatum ; puto autem licuit et tinguere cui licuit et prædicare.

**XV, 1.** Nescio si quid amplius ad controversiam baptismi ventilatur. sane retexam quod supra omisi ne imminentes sensus videar interscindere.

10 Unum omnino baptismum est nobis tam ex domini evangelio quam et apostoli litteris quoniam unus deus et una ecclesia in cælis. 2. circa hæreticos sane quæ custodiendum sit dignius qui retractet. ad nos enim editum est, hæretici autem nullum consortium habent  
15 nostræ disciplinæ quos extraneos utique testatur ipsa ademptio communicationis. non debeo in illis cognoscere quod mihi est præceptum quia non idem deus est nobis et illis nec unus Christus, id est idem : ergo nec baptismum unum quia non idem. quod cum rite non habeant sine

1 se deputet T deputat B propter B propterea T 3 se missum ait T ait se missum B 4 si T Bmg sed B et Reiff 5 licuit et tinguere cui om. T 9 interscindere T intercidere B 10 unum baptismum T unus baptismus B 11 et T ex B deus + unum baptismum B 12 cœlis + sed B sane sane T 13 dignius T digne B qui T quis B 14 editum B edictum T consortium habent T habent consortium B 16 communicationis B communicatione T 17 non idem deus B nec deus unus T 18 ergo T ideoque B baptismum unum T baptismus unus B 19 quia non B quod ante T quod T quæ B

a. Traduit εὐαγγελίσειν ou κηρύσσειν Cf. P. DE LABRIOLLE, *op. cit.*, p. 82 ; H. HOPPE, *Syntax.*, p. 136.

car l'un se réclamait de Paul, l'autre d'Apollos. C'est pour quoi l'apôtre par amour de la paix et pour ne pas avoir l'air de revendiquer à son compte tous les ministères, déclare qu'il a été envoyé non pour baptiser mais pour prêcher. Car ce qui est premier, c'est de prêcher, ensuite de baptiser après qu'on a prêché. Mais, j'imagine, celui qui a le droit de prêcher a bien aussi le droit de baptiser !

**Baptême des Hérétiques** <sup>1</sup> **XV, 1.** Je ne sais si d'autres questions sont agitées concernant la controverse baptismale. Je vais donc exposer ce que j'ai omis plus haut pour ne pas avoir l'air de couper le fil du discours.

Nous n'avons absolument qu'un baptême, aussi bien d'après l'Évangile du Seigneur que d'après les Épîtres de Paul, et cela parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu et qu'une seule Église dans le ciel<sup>2</sup>. 2. Ce qu'il faut faire concernant les hérétiques, qu'un plus compétent en traite à fond ! Car cet écrit ne s'adresse qu'à nous, les hérétiques n'ont aucune part à nos rites<sup>3</sup>, eux qui sont des étrangers puisqu'ils sont privés de notre communion. Je ne dois pas reconnaître pour eux le précepte qui a été fait pour moi. Car nous n'avons pas le même Dieu, nous et eux, ni un seul Christ identique : nous n'avons donc pas non plus un seul baptême, puisque ce n'est pas le même. Mais puisqu'ils ne l'ont pas selon

1. Ce chapitre nous révèle la pratique en vigueur dans l'église africaine qui rebaptisait tous ceux qui l'avaient déjà été dans des sectes hérétiques. Le Concile de Carthage de 220 devait consacrer cette manière de faire. S. Cyprien, en 256, la fera définir à nouveau. On sait que de son temps cette question faillit amener une rupture entre Rome et Carthage, la tradition de l'Église romaine étant différente et le pape Étienne prétendant l'imposer aux Africains. Cf. S. CYPRIEN, *Epist.* 70 et 71 (CSEL, 3, 766-774) ; *Sententiæ Episcoporum numero LXXXVII*, (*ibid.*, 435-461).

2. C'est de ce texte de S. Paul que S. Cyprien se réclamera lors de sa controverse avec le pape Étienne. S. Cyprien ne fera alors que reprendre et développer la démonstration de Tertullien dans ce chapitre.

3. Le mot de *disciplina* présente dans l'œuvre de Tertullien des sens multiples. Ici, Tertullien en fait l'équivalent de « baptême ». Cf. V. MOREL, « *Disciplina* », le mot et l'idée représentée par lui dans l'œuvre de Tertullien, *Rev. Hist. Eccles.* XL (1944-1945) pp. 5-46. De la corruption de la règle de foi chez les hérétiques Tertullien conclut à la nullité de leur baptême. Cf. *de Præscr.* 14, 4 (II, 18)

dubio non habent nec capit<sup>a</sup> numerari quod non habetur :  
ita nec possunt accipere quia non habent.

Sed de isto plenius iam nobis in Græco digestum est.

3. semel ergo lavacrum inimus, semel delicta abluuntur  
5 quia ea iterari non oportet. ceterum Israël cotidie lavat<sup>b</sup>  
quia cotidie inquinatur. quod ne in nobis quoque fac-  
titaretur propterea de uno lavacro definitum est. felix  
aqua quæ semel<sup>c</sup> abluit, quæ ludibrio peccatoribus non  
est, quæ non assiduitate sordium infecta rursus quos  
10 diluit inquinat<sup>d</sup>.

4 abluuntur T diluuntur B 5 ea iterari B adulterari T Israël  
+ Judæus B 8 quæ (ante semel) om. T 9 quos diluit inquinat B  
non diluit s inquinata T

a. Grécisme ; traduit : ἐνδύγεται. Cf. H. HOPPE, de *Sermones*., p. 16 ;  
*Syntax.*, p. 48 ; E. LÖFSTEDT, *Syntactica*, t. 2, p. 430.

b. Au sens de « se laver ». Ce n'est pas le seul cas où Tertullien emploie  
un verbe transitif comme réfléchi ; cf. E. LÖFSTEDT, *Zur Sprache*., p. 23.

c. Sens de « une fois pour toutes ».

d. Autre construction possible, proposée par CH. MOHRMANN : le « non »  
porterait non pas sur « infecta », mais sur « inquinat ».

1. Renseignément intéressant. Nous n'avons plus cet ouvrage. Il n'est  
pas impossible que les passages de Didyme l'Aveugle inspirés de notre  
traité lui aient été empruntés. Cf. G. BARDY, *Didyme l'Aveugle*, Paris, 1910,  
pp. 234-235.

2. Tertullien montaniste justifiera cette règle en invoquant l'unique  
Passion du Christ : « Le repentir qu'aime le Seigneur, c'est celui qui venant  
avant la foi, avant le baptême, est préié à la mort du pécheur, lequel ne  
doit être lavé qu'une fois par la grâce du Christ, du Christ qui n'est mort  
qu'une fois pour nos péchés », de *Pudic.* XVIII, 14 (I, 261, 12-15). Cf. *Hébr.*  
6, 4. Quand Tertullien écrira ces lignes, il condamnera alors toute réconci-  
liation pénitentielle. Au contraire dans sa période catholique (le *de Pœnitentia*  
en fait foi), il admet une pénitence ecclésiastique après le baptême. Comment  
donc interpréter ce passage du *de Baptismo* ? A-t-il en vue ici certaines  
sectes gnostiques qui administraient un second baptême « ἀπολύ-  
τρωσις » ou bien est-ce encore une exagération oratoire ? En tous cas, la  
« seconde pénitence » apparaît à Tertullien comme une sorte de conces-  
sion qui ne fait pour ainsi dire que confirmer le principe posé : « Puisse-  
nt les serviteurs, ô Seigneur Christ, n'en dire et n'en entendre sur la discipline  
de la pénitence que juste assez pour connaître le devoir qui incombe aux  
écoutants de ne point pécher », de *Pœnit.* VII, 1 (éd. Hemmer, p. 31). Pour  
une plus ample discussion de ce problème, cf. K. RAHNER, *Sünde als Gnaden-  
verlust in der frühkirchlichen Literatur*, *Zeitschr. für Kath. Theol.* LX  
(1936), pp. 501-504.

la règle fixée, aucun doute possible, ce n'est pas le bap-  
tême qu'ils possèdent, et puisqu'ils ne le possèdent pas,  
ils ne peuvent le faire entrer en ligne de compte : dès lors  
puisque ils ne l'ont pas, ils ne peuvent pas non plus  
le recevoir. Du reste, nous avons déjà traité de cela  
plus longuement dans un ouvrage en grec<sup>1</sup>.

3. Une seule fois nous entrons donc dans la piscine  
baptismale et une seule fois nos péchés y sont effacés<sup>2</sup>,  
car il ne faut pas recommencer à pécher. Par contre  
Israël se lave chaque jour parce que chaque jour il se  
souille<sup>3</sup>. Mais pour que cette habitude ne s'implante  
pas aussi chez nous, le principe d'un unique baptême  
a été établi. Heureuse cette eau qui en une fois nous lave  
et ne peut servir de jouet aux pécheurs ! Elle qui n'est  
pas contaminée par la persistance des souillures, elle  
salit ceux qui s'y lavent une deuxième fois<sup>4</sup>.

3. Cf. *de Orat.* 14 (I, 189, 7-9) : « Omnibus licet membris lavet quotidie  
Israel, numquam tamen mundus est ; certo manus ejus semper immundæ  
sanguine prophetarum, et ipsius domini incrustatæ in æternum ». Tertullien  
vise sans doute ici certaines sectes juives ou judéo-chrétiennes qui préci-  
sément de son temps multipliaient les ablutions rituelles. Ainsi les HÉMÉ-  
ROBAPTISTES que nous dépeint ÉPIPHANE (*Panarion*, XVII, éd. HOLL, t. I,  
pp. 214-215) devaient se baigner chaque jour dans l'eau « pour se laver  
et se purifier de toute faute ». A vrai dire le rapprochement est assez forcé  
entre ces ablutions rituelles et le baptême chrétien ; même les membres  
de ces sectes n'attachaient pas aux ablutions répétées une valeur propre-  
ment sacramentaire. Cf. J. THOMAS, *Le Mouvement Baptiste en Palestine  
et Syrie*, Gembloux, 1935, pp. 4-46, 140-183. Cette allusion directe de  
Tertullien aux sectes juives prouve la vivacité de la polémique anti-juive  
et indirectement le prosélytisme de ces sectes. Cf. M. SIMON, *Verus Israël*,  
Paris, 1948, passim ; du même, *Le Judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne*,  
*Rev. Hist. Phil. Relig.* 1946, p. 1-31.

4. Le sens de ce passage n'est pas très clair. Sans doute Tertullien veut-il  
dire que le fait de recevoir un second baptême constituerait un péché d'hé-  
résie.

**XVI, 1.** Est quidem nobis etiam secundum lavacrum, unum et ipsum, sanguinis scilicet, de quo dominus habeo<sup>a</sup> inquit baptismo tinguui cum iam tinctus fuisset. venerat enim per aquam et sanguinem sicut Iohannes scripsit, 5 ut aqua tingeretur, sanguine glorificaretur. 2. proinde nos facere<sup>b</sup> aqua vocatos sanguine electos hos duos baptismos de vulnere percussi lateris emisit quia qui in sanguinem eius crederent<sup>c</sup> aqua lavarentur, qui aqua lavissent et sanguinem portarent. hic est<sup>d</sup> baptismus qui 10 lavacrum et non acceptum repræsentat et perditum reddit !

**XVII, 1.** Superest ad concludendam materiolum de observatione quoque dandi et accipiendi baptismi commonefacere. dandi quidem summum habet ius summus

5 proinde *TB* perinde *Reiff.* 7 percussi *T* perfossi *B* 8 sanguinem *B* sanguine *T* 9 portarent *B* porterent *T* (*primum scriptum oportent*, o *expunctum*, supra e *vocabuli* porterent *suprascriptum* a *ut fiat* portarent) oportent *Brf* (cf. *Philologische Wochenschrift* 51(1931) col. 254; F. J. DÖLGER, A. C. II(1930) pp. 119 ss, III(1932) pp. 216 ss). 13 commonefacere *B* commune facere *T* 14. summum *om.* *B*

a. Relever l'emploi de « habere » suivi d'un infinitif passif, et présentant la nuance de « devoir ». Cette construction a été sans doute influencée par celle du grec μελλω suivi de l'infinitif. (Autre exemple : 3,2 « habes statem venerari »). Cf. H. HOPPE, *Syntax.*, p. 44., J. H. WASZINK, *op. cit.*, p. 388.

b. Infinitif final. La correction « ut faceret » ne s'impose donc pas. Cf. H. HOPPE, *Syntax.*, p. 43.

c. « Credere in » : décalque du grec : πισταειν εις τινα. Cf. H. HOPPE, *Syntax.*, p. 40; J. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *op. cit.*, t. I, pp. 128-130.

d. « Hic est » : formule d'introduction, courante dans les écrits de Tertullien. Cf. G. THÖRNELL, *op. cit.* III, p. 43.

1. Tout ce chapitre doit se comprendre en fonction du contexte spirituel de l'époque. « Imitation parfaite du Christ, le martyre achève l'identification du chrétien avec le Christ inaugurée au baptême ; il est le terme et le sommet de l'engagement chrétien », FR. CAMELOT, *l'Engagement Chrétien : du Baptême au Martyre, Nova et Vetera*, XXIV (1949) pp. 326-348 (spécialement p. 343). Dans la hiérarchie de sainteté, le martyr occupe la première place : *de Car. Res.* 52 (III, 108, 20-22). C'est pourquoi l'Église exhorte au martyre : *de Præscr.* XXXVI, 5 (II, 46, 21). Tertullien ajoute un accent plus eschatologique. Le martyre libère de l'idolâtrie, permet à l'homme de vaincre le démon et d'obtenir la vie éternelle. « Candidat au martyre », tout chrétien l'est par sa profession baptismale qui lui

### Baptême de sang<sup>1</sup>

**XVI, 1.** Pourtant, il y a encore pour nous un second baptême, unique lui aussi<sup>2</sup>, le baptême de sang dont le Seigneur a dit qu'il avait à être baptisé, bien qu'il l'ait déjà été. Il était venu en effet, comme l'a écrit Jean, par l'eau et par le sang, par l'eau pour être baptisé, par le sang pour être glorifié. 2. De la même façon, par l'eau il fait de nous des appelés, par le sang des élus<sup>3</sup>. Ces deux baptêmes jaillirent ensemble de la blessure de son côté percé, car ceux qui croient en son sang ont encore à être lavés dans l'eau et ceux qui sont lavés dans l'eau ont encore à porter sur eux leur sang<sup>4</sup>. Ce second baptême remplace le baptême d'eau lorsqu'on ne l'a pas reçu, il le rend lorsqu'on l'a perdu<sup>5</sup>.

### Le Ministre du baptême

**XVII, 1.** Il ne nous reste plus pour conclure cet exposé, qu'à rappeler les règles pour donner et recevoir le baptême. Pour le donner, le pouvoir en revient en

fait une obligation de rendre témoignage au Christ, de lutter contre les démons et de tendre à la perfection. Cf. F. J. DÖLGER, *Tertullian über die Bluttaufe*, A. C. II (1930) pp. 117-141; M. VILLER, *Martyre et Perfection*, *Rev. d'Ascét. et de Myst.* VI (1925) pp. 3-25.

2. Ce second baptême est unique lui aussi non seulement parce qu'il ne peut pas se renouveler, ce qui va de soi, mais surtout parce que seul le martyre dans l'Église catholique présente cette efficacité. Le martyre des hérétiques est sans valeur. Cf. P. DE LABRIOLLE, *op. cit.* pp. 182-186; S. CYPRIEN, *de Unitate Ecclesie*, XIV (CSEL, 3, 222, 8-10), etc.

3. Allusion à la croyance selon laquelle seuls les martyrs (electos) jouissaient aussitôt après leur mort du bonheur du ciel. Les baptisés (vocatos) avaient à attendre dans le sein d'Abraham la fin du monde ; les damnés attendraient en enfer. C'est pourquoi Tertullien présente le martyre comme la clef du ciel : « Tota paradisi clavis tuus sanguis est », *de Anima*, 55, 5 (I, 389, 3); cf. J. H. WASZINK, *op. cit.* pp. 553-564.

4. « Porter son sang » c'est-à-dire subir le martyre. Cf. F. J. DÖLGER, *art. cit.* p. 122.

5. Que le martyre supplée au baptême, tous les Pères le croient. Le martyre est un autre bain, « aliud baptisma », *de Pudic.* 22, 9 (I, 272, 25); il est une « seconde régénération », *Scorp.* 6 (I, 158, 21). Il est second aussi parce qu'il peut rendre la pureté perdue et effacer à nouveau tous les péchés : « Proprie enim martyribus nihil jam reputari potest, quibus in lavacro ipsa vita deponitur. sic dilectio operit multitudinem peccatorum, quæ deum scilicet diligens ex totis viribus suis, quibus in martyrio decertat, ex tota anima sua, quam pro deo ponit, hominem martyrem excudit », *Scorp.* 6 (I, 158, 13-18). Sur la théologie du martyre, cf. A. D'ARÈS, *op. cit.* pp. 429-432.

sacerdos, si qui est, episcopus ; dehinc presbyteri et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate, propter ecclesiae honorem quo salvo salva pax est. 2. alioquin etiam laicis ius est : quod enim ex æquo<sup>a</sup> accipitur ex æquo dari potest — nisi si episcopi iam aut presbyteri aut diaconi vocabantur discentes domini ! — id est ut sermo non debet abscondi ab ullo proinde et baptismum, æque dei census, ab omnibus exerceri potest. sed quanto magis laicis disciplina verecundiae et modestiae incumbit cum ea maioribus competant, ne sibi adsumant episcopi officium. episcopatus æmulatio scismatum mater est. omnia licere dixit sanctissimus apostolus sed non omnia expedire : 3. sufficit scilicet in necessitatibus utaris sicubi aut loci aut temporis aut personae condicio 15 compellit : tunc enim constantia succurrentis excipitur cum urguetur circumstantia periclitantis, quoniam reus erit perditioni hominis si supersederit præstare quod libere potuit.

4. Petulantia autem mulieris quæ usurpavit docere utique non etiam tinguendi ius sibi rapiet, nisi si quæ novæ bestiae venerint similes pristinae ut quemadmodum illa baptismum auferebat ita aliqua per se conferat.

1 si om. B 2 propter B propterea T 5 nisi si Brf (cf. *Philologische Wochenschrift*, 51 (1931) col. 254) nisi TB 6 vocabantur discentes T vocantur dicentes B domini id est ut sermonem debet T domini sermo non debet B 7 baptismum T baptismus B 8 quanto B quando T 9 modestiae incumbit B modestia ejus (in)cumbit T 10 ea B caque T majoribus B moribus T competant T competat B adsumant + dicatum B 11 mater B malheria T 13 sufficit T sufficiat B ut (ante utaris) add. B 15 excipitur B accipitur T 16 urguetur T urget B 19 petulantia B petulantur T mulieris T mulier B usurpavit B usurpant T 20 rapiet T pariet B quæ novæ bestiae venerint similes T quæ nova bestia evenerit similis B 22 se + cum B

a. Équivalent de « ἐξ ἴσου ». Cf. H. HOPPE, *Syntax.*, p. 101.

premier lieu au premier prêtre, c'est-à-dire à l'évêque, s'il est là ; après lui au prêtre et au diacre, mais jamais sans l'autorisation de l'évêque, à cause du respect qui est dû à l'Église et qu'il faut sauvegarder pour sauvegarder la paix. 2. En plus, les laïcs en ont aussi le pouvoir. Ce que tous reçoivent au même degré, tous peuvent le donner au même degré (par hasard, les disciples du Seigneur se seraient-ils déjà appelés évêques, prêtres ou diacres<sup>1</sup> !) Comme la Parole, que nul n'a le droit de cacher, ainsi le baptême : lui aussi vient de Dieu, tous peuvent le conférer. Mais quelle réserve et quelle discrétion incombe ici aux laïcs, plus encore qu'aux clercs qui eux aussi doivent en faire preuve pour ne pas empiéter sur le ministère de l'évêque. La jalousie envers l'épiscopat est la mère de toutes les divisions<sup>2</sup>. *Tout est permis*, a dit l'apôtre très saint, *mais tout n'est pas opportun*. 3. Il suffit donc d'user de cette facilité lorsque c'est nécessaire, si les conditions de lieu, de temps ou de personne le réclament. Dans ce cas en effet, la hardiesse de celui qui porte secours est justifiée par l'urgence du danger. Car il serait coupable de la perte d'un homme celui qui refuserait le secours qu'il pouvait librement donner.

1 Cor., 6, 12, 10, 23.

4. Mais l'effronterie de la femme qui déjà a usurpé le droit d'enseigner ira-t-elle jusqu'à s'arroger celui de baptiser ? Non ! à moins que ne surgissent quelques nouvelles bêtes semblables à la première. Celle-ci prétendait supprimer le baptême ; une autre va vouloir l'administrer elle-même ! Et si ces femmes invoquent les Actes

1 Cor., 14, 34.

1. Cette réflexion ironique nous révèle l'esprit « frondeur » de Tertullien qui expliquera en partie son évolution ultérieure. Cette attaque contre la hiérarchie est aussi un indice qui nous laisse penser que Tertullien ne fut peut-être pas prêtre dans l'Église catholique, malgré ce que nous en dit S. Jérôme.

2. L'histoire de l'Église primitive nous fournit bien des exemples de cette jalousie envers l'épiscopat. Tertullien nous en signale *aperaverat episcopatum Valentinus...*, *adv. Val.* IV (III, 180, 25). Les lettres de S. Cyrilien font allusion à bien d'autres cas.

5. quodsi quæ<sup>a</sup> Acta Pauli quæ perperam scripta sunt — exemplum Theclæ ! — ad licentiam mulierum docendi tinguendique defendunt, sciunt in Asia presbyterum qui eam scripturam construxit quasi titulo Pauli de suo  
 5 cumulans convictum atque confessum id se amore Pauli fecisse loco decessisse. quam enim fidei proximum videtur ut is docendi et tinguendi daret feminæ potestatem qui nec discere quidem constanter mulieri permisit ? taceant inquit et domi viros suos consulant !

10 **XVIII, 1.** Ceterum baptismum non temere credendum esse sciunt quorum officium est. omni petenti te dato suum habet titulum proprie ad elemosinam pertinentem. immo illud potius respiciendum nolite dare sanctum canibus et porcis proicere margaritam vestram et manus  
 15 ne facile inposueritis nec amartiis<sup>b</sup> alienis communicaveritis. 2. quodsi quia Philippus tam facile tinxit eunuchum, recogitemus manifestam et exertam dignationem domini intercessisse : spiritus Philippo præceperat in eam viam tendere, spado et ipse inventus est non

1 acta om. B quæ om. B 2 exemplum T Bmg Gel scriptum B  
 3 tinguendique T tingendi quæ B presbyterum B presbites T 6 decessisse B decessit T videtur T videretur B 8 nec discere T ne docere B 9 viros T maritos B 11 sciunt quorum officium est B et si quod scriptum est T 12 proprie T perinde B 13 respiciendum T perspicendum B 14 margaritam vestram B margaritas vestras T et om. T 15 inposueritis T imposueris B nec amartiis alienis communicaveritis T ne participes aliena delicta B 16 quodsi quia Philippus T si Philippus B 17 eunuchum T 19 tendere T præ-tendere B

a. « quæ » : pour « aliquæ mulieres ». — Les jeux de mots, les assonances, les rapprochements ingénieux, etc., sont particulièrement nombreux dans ce chapitre. Relever encore la prédilection de Tertullien pour les diminutifs : materiolam, questionculis (c. 10, 1) et les superlatifs : sanctissimus, scelestissimi (13, 1).

b. Grécisme : « amartia » ne se retrouve plus dans la langue des chrétiens après Tertullien.

qui à tort portent le nom de Paul, et revendiquent l'exemple de Thècle pour défendre leur droit à enseigner et à baptiser, qu'elles apprennent ceci : que c'est un prêtre d'Asie qui a forgé cette œuvre, couvrant pour ainsi dire sa propre autorité par celle de Paul<sup>1</sup>. Convaincu de fraude, il avoua avoir agi ainsi par amour de Paul et il fut déposé. De fait, est-il vraisemblable que l'apôtre donne à la femme le pouvoir d'enseigner et de baptiser, lui qui ne donna aux épouses qu'avec restriction la permission de s'instruire ? *Qu'elles se taisent, dit-il, et qu'elles questionnent chez elles leurs maris*<sup>2</sup>.

1 Cor., 14, 35.

**Les candidats au baptême** XVIII, 1. Que ceux dont c'est la fonction sachent que le baptême ne doit pas se donner à la légère.

*Donne à quiconque te demandera au sens propre vise* Lc, 6, 30.

l'aumône. Il vaut beaucoup mieux s'en tenir ici à cette autre parole : *Ne donnez pas les choses saintes aux chiens* Mt., 7, 6.

*et ne jetez pas votre perle aux porcs*<sup>3</sup>, ou encore : *N'imposez pas les mains à la légère et ne vous rendez pas complices des péchés d'autrui*. 2. Si Philippe baptisa si rapidement l'eunuque, rappelons-nous que le Seigneur avait témoigné de sa faveur envers lui d'une façon manifeste et explicite :

1 Tim., 5, 22.

c'est l'Esprit qui avait donné ordre à Philippe de prendre cette route. De son côté, l'eunuque ne se trouvait pas

Act., 8, 26.

1. Tertullien ne fait que constater la non-authenticité de l'œuvre, sans la démontrer. Dans le récit des Actes de Paul, Thècle ne baptise pas, mais se baptise elle-même au cours d'une épreuve à laquelle elle avait été condamnée à Antioche : « On lâche alors de nombreuses bêtes fauves... Quand elle eut fini sa prière, elle se retourna, vit une fosse pleine d'eau et dit : C'est maintenant le moment de recevoir le bain, et elle s'y jeta en disant : Au nom de Jésus-Christ, je me baptise à mon dernier jour ». Noter qu'elle ne prétend nullement fonder le droit des femmes à baptiser. Elle justifie son geste ainsi : « J'ai reçu le baptême, Paul, car celui qui te donna le pouvoir pour la Bonne Nouvelle me l'a donné à moi-même pour le baptême ». Cf. L. VOUAUX, *Les Actes de Paul et ses Lettres Apocryphes*, Paris, 1913, pp. 211-213, 225.

2. Avant son passage au Montanisme, Tertullien se révèle peu bienveillant pour les femmes. Elles représentaient à ses yeux l'ignominie du premier péché et portaient la responsabilité d'avoir perdu le genre humain. Il leur refuse encore le droit d'exorciser et d'exercer un office sacerdotal quelconque. Cf. P. DE LABRIOLLE, *La Crise Montaniste*, pp. 300-305, 318-322.

3. Par ce texte, Tertullien justifie la doctrine de l'arcane. Cf. Intr. p. 32

otiosus nec qui subito tingui concupisceret sed ad templum orandi gratia profectus scripturæ divinæ inpressus — sic oportebat deprehendi cui ultro deus apostolum miserat —, ad quem rursus spiritus ut se curriculo eum nuchi adiungeret iussit ; scriptum ipsius fidei occurrit in tempore, exhortatus<sup>a</sup> adsumitur, dominus ostenditur, fides non moratur, aqua non expectatur, apostolus perfecto negotio eripitur. 3. sed et Paulus revera cito tinctus est : cito enim cognoverat Simon hospes vas eum esse electionis constitutum : dei dignatio suas præmittit prærogativas !

Omnis petitio et decipere et decipi potest : 4. itaque pro cuiusque personæ condicione ac dispositione, etiam ætate cunctatio baptismi utilior est, præcipue tamen circa parvulos. quid enim necesse, si non tam necesse est, sponsos etiam periculo ingeri qui et ipsi per mortalitatem destituere promissiones suas possunt et proventu malæ indolis falli ? 5. ait quidem dominus : nolite illos prohibere ad me venire. veniant ergo dum adolescent, 15

2 scripturæ divinæ B scriptura divina T 3 deprehendi T deprendi B  
4 ad om. B 5 scriptum T scriptura B fidei EXPLICIT DE BAPTISMO T  
9 tinctus Pam. unctus B 13 ac Gel a B 15 si non tam necesse om. Gel  
16 ingeri qui Gel integri quid B 17 proventu Fel proventum B

a. Participe passé pris substantivement, au sens de « exhortatio », pour une raison de rythme. Relever le jeu des terminaisons en « ur » : adsumitur, ostenditur, etc.

1. Tertullien cite sans doute de mémoire. L'hôte qui reçut Paul ne s'appela pas Simon mais Jude et c'est Ananie qui le baptisa. Cf. Act. 9, 11-18.

2. Première attestation de la présence de parrains au baptême des enfants. Pour la Tradition Apostolique, ce sont les parents qui répondent au nom de leurs enfants. Le rôle des parrains consiste à faire « profession de foi » à la place des enfants, à « promettre leur foi ». Il diffère donc de celui des

inactif : ce n'est pas un désir subit qui le poussa à demander le baptême, mais il était allé au temple pour prier et il s'appliquait à lire la Sainte Écriture. C'est ainsi que devait le trouver l'apôtre envoyé par Dieu spontanément. Puis une nouvelle fois, l'Esprit ordonna à Philippe de rejoindre l'eunuque près de son char. A ce moment un texte se présente, relatif à la foi elle-même ; l'exhortation est reçue, le Seigneur annoncé, la foi suit sans délai, l'eau aussitôt est trouvée, puis sa mission terminée, l'apôtre est enlevé... Act., 8, 28. Act., 8, 29. Act., 8, 36, 39.

3. Paul aussi fut baptisé sans délai. Tout de suite Simon, son hôte<sup>1</sup>, a reconnu, en lui un sujet d'élection : la faveur de Dieu d'avance a donné des signes du choix qu'elle a fait. Act., 9, 18, 15.

### Le baptême des enfants

Toute candidature peut être trompeuse et par suite trompée dans son attente. 4. C'est pourquoi selon la condition, la disposition et même l'âge de chacun, il est préférable de différer le baptême, surtout quand il s'agit de tout jeunes enfants. Est-il nécessaire, sauf nécessité absolue, de faire courir aux parrains<sup>2</sup> le risque de manquer eux-mêmes à leurs promesses en cas de mort ou d'être abusés par un naturel mauvais qui va se développer<sup>3</sup> ? 5. Bien sûr, le Seigneur a dit : *Laissez venir à moi les enfants*. Oui, qu'ils viennent, mais quand ils Mt., 19, 14.

« répondants » du baptême des adultes. Ces derniers ne répondent que pour le passé, les parrains promettent pour l'avenir. Cf. F. J. DÖRGEN, *Der Taufbürge nach Theodor von Mopsuestia*, A. C. IV (1934) pp. 231-232 ; D. A. C. L. art. Parrain, t. XIII, 2, col. 2236-2240 ; E. DRCK, *Das Pateninstitut im altkirchlichen Katechumenat*, *Zeitschr. für Kath. Theol.* 63 (1939) pp. 1-49 ; J. C. DIDIER, *Le Pédobaptême au IV<sup>e</sup> siècle*, *Mél. Scienc. Relig.* VI (1949) pp. 242-244.

3. Ce ne sont pas des raisons théologiques qui amènent Tertullien à retarder le baptême des enfants, mais des raisons d'opportunité commandées principalement par la pratique de la discipline pénitentielle. « Garder le baptême » devait être le premier soin des baptisés, et tant que l'âge des passions n'était pas passé, leur confier le trésor du baptême présentait trop de risques. Tertullien n'invoque donc pas l'incertitude de la persévérance dans la foi, (comme aujourd'hui ceux qui inclineraient à une plus grande sévérité pour l'admission au baptême dans nos paroisses déchristianisées), mais seulement l'incertitude pour l'avenir d'une vie sans péché.

veniant dum discunt, dum quo veniant docentur ;  
 fiant Christiani cum Christum nosse potuerint ! quid  
 festinat innocens ætas ad remissionem peccatorum ?  
 5 cautius agetur in sæcularibus, ut cui substantia terrena  
 non creditur divina credatur ? norint petere salutem  
 ut petenti dedisse videaris !

6. Non minore de causa innupti quoque procrastinandi  
 in quibus temptatio præparata est tam virginibus per  
 maturitatem quam viduis per vagationem, donec aut  
 10 nubant aut continentia<sup>a</sup> corroborentur. si qui pondus  
 intelligant baptismi magis timebunt consecutionem  
 quam dilationem : fides integra secunda est de salute !

**XIX, 1.** Diem baptismi sollemniorum pascha præstat  
 cum et passio domini in qua tinguimur adimpleta est.  
 15 nec incongruenter ad figuram interpretabitur<sup>b</sup> quod  
 cum ultimum pascha dominus esset acturus missis

2 quid *Gel* quod *B* 6 petenti *Gel* petenti *B* petentibus *Brf*  
 9 vagationem *B* vacationem *Urs* 15 ad *Gel* aut *B*

a. Datif final.

b. Verbe déponent utilisé comme passif.

1. La doctrine de Tertullien concernant le péché originel manque de fermeté et de précision. Dans le *de Anima*, Tertullien soulignera la nécessité du baptême pour tous les enfants, même ceux nés de parents chrétiens (*de Anima*, ch. 39-40). Mais même dans ce traité, il ne semble pas que les enfants avant le baptême soient « possédés » par le démon. Leur âme privée de la présence de l'Esprit demeure dans un état « neutre ». Séparés de Dieu, ils ne sont pas pour autant coupables. Ils ne deviendront pécheurs qu'à partir de l'âge de raison.

2. Le poids du baptême : c'est-à-dire toutes les obligations auxquelles s'engage le baptisé : pureté, honnêteté, confession de la foi, renonciation au monde. Et l'on sait la sévérité de Tertullien ! La vie chrétienne exigeait alors de tout baptisé la même vie vertueuse que la vie monastique aujourd'hui. Cf. DOM MORIN, *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours*, ch. V, *Vie Apostolique*, Paris, 1921, pp. 66 ss. ; L. BOUYER, *La Vie de Saint Antoine*, S. Wandrille, 1950, pp. 8-10.

seront plus grands, qu'ils viennent quand ils seront en âge d'être instruits, quand ils auront appris à connaître celui vers qui ils viennent. Qu'ils deviennent chrétiens quand ils seront capables de connaître le Christ. Pourquoi cet âge innocent est-il si pressé de recevoir la rémission des péchés<sup>1</sup> ? On agit avec plus de circonspection pour les affaires du monde ! Celui à qui l'on ne confie pas les biens terrestres, va-t-on lui confier les dons divins ? Qu'ils soient capables au moins de demander le salut, pour qu'on voie bien qu'il n'est donné qu'à celui qui le demande. 6. Pour une raison non moins grave, il faut ajourner ceux qui ne sont pas mariés, car la tentation les guette, aussi bien les vierges pour leur maturité que les veuves dans leur instabilité. Retarde le baptême jusqu'à ce qu'ils soient ou mariés ou plus forts pour pratiquer la continence. Si on comprend de quel poids est le baptême<sup>2</sup>, on craindra plus de le recevoir que de le voir différer : la foi intègre est assurée du salut<sup>3</sup>. 1 Tim., 5, 13.

**XIX, 1.** Le jour le plus solennel pour le baptême est par excellence le jour de Pâques<sup>4</sup>, alors que s'est consommée la Passion du Seigneur en laquelle nous sommes baptisés. Il ne sera pas absurde d'interpréter en figure ce passage où le Seigneur, pour fêter la Pâque une dernière fois,

3. Il est difficile de préciser la portée de cette formule. Le minimum qu'on puisse en tirer, c'est que Dieu préservera de la mort subite ceux qui font preuve d'une telle foi. S. Cyprien reprendra l'expression, mais pour affirmer que le désir du martyre peut avoir tout le mérite du martyre. Cf. A. D'ALÈS, *La Théologie de S. Cyprien*, Paris, 1922, p. 230.

4. Pâque est à entendre ici dans son sens originel et désigne la commémoration de la passion et de la mort du Christ. « C'est de πάσχειν que vient πάσχα », écrit par ex. MÉLITON DE SARDES, contemporain de Tertullien (*Homélie sur la Pâque, Studies and Documents edited by Kirsopp Lake*, London, 1940 ; éd. par Campbell Bonner). Dans le *de Orat.* 18 (I, 192, 1), « dies paschæ » désigne le jour de la mort du Christ ; cf. *adv. Marc.* IV, 40 (III, 559, 1-6). Toutefois Pâque connote déjà le triomphe du Christ sur la mort, d'où la joie exprimée dans l'Alleluia dès la fin de la vigile ; cf. C. CALLEWAERT, *La durée et le caractère du Carême ancien*, « *Sacris Erudiri* », p. 453, note 13, et les précisions de E. DEKKERS, *op. cit.* pp. 147-156 ; H. KOCH, *Pascha und Pentecoste bei Tertullian*, *Zeitschr. f. Wissensch. Theol.* LV, N. F. XX (1924) pp. 289-313.

discipulis ad præparandum — convenietis inquit hominem aquam baiulantem — paschæ celebrandæ locum de signo aquæ ostendit.

2. Exinde pentecoste ordinandis lavacris lætissimum 5 spatium est quo et domini resurrectio inter discipulos frequentata est et gratia spiritus sancti dedicata et spes adventus domini subostensa quod tunc in cælos recuperato eo angeli ad apostolos dixerunt sic venturum quemadmodum et in cælos conscendit, utique in pentecoste. 10 sedenim Hieremias cum dicit et congregabo illos ab extremis<sup>a</sup> terræ in die festo paschæ diem significat et pentecostes qui est proprie dies festus. 3. ceterum omnis dies domini est, omnis hora, omne tempus habile baptismo : si de sollemnitate interest, de gratia nihil 15 refert.

**XX, 1.** Ingressuros<sup>b</sup> baptismum orationibus crebris, ieiuniis et geniculationibus et pervigiliis orare oportet et cum confessione omnium retro delictorum, ut exponant etiam baptismum Iohannis : tinguebantur inquit confidentes 20 delicta sua. nobis gratulandum est si non publice confitemur<sup>c</sup> iniquitates aut turpitudines nostras : simul,

4 lætissimum B latissimum Bmg Gel 5 quo Gel quod B 14 sollemnitate B

a. « Ab » séparatif : sur le modèle de « ἀπ' ἐσθλάου ».  
 b. Participe futur employé substantivement. Trait du latin tardif. Cf. J. SCHRIJNEN-MOHRMANN, *op. cit.*, p. 39.  
 c. Sémasiologisme : confession des fautes. Cf. ST. TEEUWEN, *op. cit.* pp. 75-76.

1. Pentecôte garde chez Tertullien son sens étymologique et désigne les cinquante jours qui suivent la résurrection du Seigneur. C'est par excellence le temps de la joie en opposition avec les jours de la Pascha où l'on jeûnait et faisait pénitence. Cf. C. CALLEWAERT, *op. cit.* pp. 461-462. «... spatio Pentecostes, quæ eadem exultationis sollemnitate dispungitur », de *Orat.* 14 (I, 196,

envoie ses disciples la préparer en leur disant : *Vous trouverez un homme portant de l'eau.* C'est par le signe de l'eau qu'il indique l'endroit où il célébrera la Pâque. Mc, 14, 13.

2. En second lieu, le temps avant la Pentecôte est le temps le plus favorable pour conférer le baptême<sup>1</sup>. C'est le temps où le Seigneur ressuscité se manifesta fréquemment aux disciples, le temps où la grâce du Saint-Esprit leur fut communiquée et qui laissa entrevoir à leur espérance le retour du Seigneur. C'est à ce moment-là, après son ascension au ciel que les anges dirent aux apôtres que le Seigneur reviendrait comme il était remonté aux cieux, précisément à la Pentecôte. De même Jérémie dans ce passage : *Je les réunirai des extrémités de la terre en un jour de fête* désigne par là le temps de Pâques jusqu'à la Pentecôte, ce temps qui est à proprement parler « jour de fête ». 3. Mais il reste que tout autre jour appartient au Seigneur. Toute heure, tout temps peut convenir au baptême. Cela importe à la cérémonie, cela ne change rien à la grâce<sup>2</sup>. Act., 1, 3. Act., 2, 4. Act., 1, 11. Jér., 31, 8.

**Préparation au baptême** XX, 1. Ceux qui vont accéder au baptême<sup>3</sup> doivent invoquer Dieu par des prières ferventes, des jeûnes, des agenouillements et des veilles. Ils s'y prépareront aussi par la confession de tous leurs péchés passés, en souvenir du baptême de Jean dont il est dit qu'on le recevait *en confessant ses péchés*. Et nous pouvons nous réjouir de ne plus avoir actuellement à confesser en Mt., 3, 6.

29) ; « excerpe singulas sollemnitates nationum et in ordinem exsere : pentecosten implere non poterunt », de *Idol.* 14 (I, 47, 8-10) ; « cur quinquaginta exinde diebus in omni exultatione decurrimus », de *Jejun.* 14 (I, 293, 3) ; « die dominico jejuniium nefas ducimus vel de geniculis adorare. Eadem immunitate a die Paschæ in Pentecosten usque gaudemus », de *Corona*, 3 (II, 158, 23-26).

2. Allusion probable à certaines tendances qui se faisaient jour alors et qui entendaient réserver les cérémonies du baptême uniquement au jour de Pâques. S. Augustin dira même que « si le plus grand nombre reçoit le baptême à Pâques, ce n'est pas qu'on reçoive alors plus de grâce pour le salut, c'est qu'on est exalté par la joie bien plus vive de la fête », *serm.* 210 (P. L. 38, 1048).

3. Ceux qui vont accéder au baptême sont ceux que par la suite on appellera les « compétentes ». Cf. *Intr.* p. 35.

enim de pristinis satisfacimus conflictatione carnis et spiritus, et subsecuturis temptationibus munimenta præstruimus. vigilate et orate inquit ne incidatis in temptationem. 2 et ideo credo temptati sunt, quoniam obdormierunt, 5 ut adprehensum dominum destituerint et qui cum eo perstiterit et gladio sit usus ter etiam negaverit ; nam et præcesserat dictum neminem intemptatum regna cælestia consecuturum !

3. Ipsum dominum post lavacrum statim temptationes 10 circumsteterunt quadraginta diebus ieiuniis functum. ergo et nos dicet aliquis a lavacro potius ieiunare oportet ? et quis enim prohibet nisi necessitas gaudii et gratulatio<sup>a</sup> salutis ? 4. sed dominus quantum æstimo de figura Israelis exprobrationem in ipsum re- 15 torsit : namque populus mare transgressus et in solitudine translatus per quadraginta annos illic cum divinis copiis aleretur nihilominus ventris et gulæ meminerat quam<sup>b</sup> dei. deinde dominus post aquam segregatus in deserta quadraginta dierum ieiunia emensus ostendit 20 non pane vivere hominem dei sed dei verbo temptationesque plenitudini et immoderantiæ ventris adpositas abstinencia elidi.

2 munimenta *Gel* monumenta *B* 6 perstiterit *Gel* præstitit *B*  
15 et *Gel* est *B*

a. Comporte souvent le sens de « gaudium ». Cf. HARTEL, *Patristische Studien*, IV, Vienne, 1890, pp. 45-48, cité par J. H. WASZINK, *op. cit.* p. 87. — Voir cependant les réserves de E. LÖFSTEDT, *Zur Sprache...*, pp. 69-70. Quoi qu'il en soit, l'expression présente aussi dans ce contexte la nuance de « reconnaissance, actions de grâce ».

b. Sous-entendu : « magis » ou « potius ». Cf. H. HOPPE, *de Sermones...*, p. 51, *Syntax...*, p. 72.

1. La tradition manuscrite n'est pas très claire. Certains éditeurs ont lu *nunc* là où nous lisons *non*. Mais rien ne nous permet de supposer une confession intégrale et publique imposée aux catéchumènes ; cf. A. D'ALÈS, *la*

public nos péchés et nos misères<sup>1</sup>. En affligeant la chair et l'esprit, nous satisfaisons pour le péché et en même temps nous nous munissons par avance contre les tentations à venir. *Veillez et priez*, est-il écrit, *pour ne pas* Mt., 26, 41.  
*entrer en tentation*. 2. Je crois que c'est pour avoir dormi Mt., 26, 40.  
que les disciples furent tentés au point d'abandonner le Seigneur à l'heure de son arrestation, et celui qui demeura ferme près de lui et le défendit par l'épée, alla même Mt., 26, 56.  
jusqu'à le renier trois fois ; car le Christ avait prédit Mt., 26, 75.  
que personne ne pouvait entrer dans le royaume des cieux sans avoir été tenté<sup>2</sup>. 3. Le Seigneur lui-même, aussitôt après son baptême, observant un jeûne de quarante jours fut assailli de tentations. « Mais alors, dira quelqu'un, nous aussi il nous faut jeûner après notre baptême ? » En effet, rien ne l'empêche, sinon la nécessité de nous réjouir et l'allégresse du salut. 4. Mais à mon humble avis, le Seigneur a voulu là retourner symboliquement contre Israël la réprobation encourue naguère par lui : le peuple, après la traversée de la mer et l'entrée au désert y fut durant quarante ans nourri des largesses divines. Malgré cela, il se souciait davantage de sa bouche et de son ventre que de Dieu. C'est pourquoi le Seigneur après son baptême se retira dans le désert. Là, durant un jeûne de quarante jours, il montra Mt., 4, 4.  
que l'homme de Dieu ne vit pas de pain, mais de la Parole de Dieu et que les tentations venant d'un ventre repu et insatiable sont vaincues par l'abstinence.

*théologie de Tertullien*, p. 332, note 1. Tertullien vise ici probablement un simple aveu privé des péchés, suscitant le regret et tenant lieu de satisfaction. Dans son *de Oratione*, commentant le Pater, il assure que « exomologesis est petitio veniæ, quia qui petit veniam delictum confitetur », et à ce prix, la pénitence sera acceptée de Dieu qui préfère la conversion du pécheur à sa mort, *de Orat.* 7 (I, 185, 21-25). Cf. B. SIMOVIC, *le Pater chez quelques Pères latins, La France Franciscaine*, XXI (1938) pp. 215-216.

2. Agraphton qui paraît authentique. Cf. *Tob.* 12, 13 ; *Jac.* 1, 12 ; *Lc.* 22, 28 ss. Il demande à être compris en fonction d'une perspective eschatologique, en fonction aussi de la doctrine néo-testamentaire du « *πειρασμός* », largement développée par S. Jacques et par l'auteur de l'Épître aux Hébreux. Tertullien songe peut-être ici à l'épreuve des Hébreux dans le désert, qu'il évoque quelques lignes plus loin. Cf., J. JEREMIAS, *Unbekannte Jesusworte*, Zürich, 1948, pp. 50-52 ; K. KÖHLNER, *Das Agraphton bei Tertullian de Baptismo* 20, *Theol. Stud. und Krit.* 94 (1922) pp. 169 ss.

5. Igitur benedicti quos gratia dei expectat, cum de illo sanctissimo lavacro novi natalis ascenditis et primas manus apud matrem cum fratribus aperitis, petite de patre, petite de domino peculia gratiæ distributiones 5 charismatum subiacere. petite et accipietis inquit : quæstis enim et invenistis, pulsastis et apertum est vobis. tantum oro ut, cum petitis, etiam Tertulliani peccatoris meminertis.

4 gratiæ *Oehler* gratia *B* gratias *Gel* 5 subiacere *B* subiacente *Gel*.

**Exhortation finale.**

5. Vous donc les bénis, vous que la grâce<sup>1</sup> de Dieu attend, vous qui allez remonter du bain très saint de la naissance nouvelle, vous qui pour la première fois<sup>2</sup> Tit., 3, 5. allez tendre vos mains<sup>3</sup> près d'une Mère<sup>4</sup> et avec des frères, demandez au Père, demandez au Seigneur comme don spécial<sup>5</sup> de sa grâce l'abondance de ses charismes<sup>6</sup> ! 1 Cor., 12, 4. *Demandez et vous recevrez* est-il dit. De fait, vous avez Mt., 7, 7. cherché et trouvé, vous avez frappé et on vous a ouvert ! Je ne vous demande plus qu'une chose<sup>7</sup> : de vous souvenir dans vos prières du pauvre pécheur Tertullien<sup>8</sup>.

1. Grâce ici est synonyme de baptême. Celui-ci est le don par excellence. Dans le *de Oratione*, Tertullien commente ainsi le « sanctificetur nomen tuum » : « Id petimus ut sanctificetur in nobis qui in illo sumus, simul et in ceteris, quos adhuc gratia Dei expectat... », *de Orat.* 3 (I, 182, 27-29).

2. Allusion à la discipline de l'arcane.

3. Sauf aux jours de pénitence, les chrétiens priaient debout les bras en croix, les paumes ouvertes. Cf. *adv. Marc.* I, 23 (III, 322, 22-23) ; *de Orat.* 23 (I, 196-197). Cf. A. D'ALÈS, *op. cit.* pp. 315-316 ; F. J. DÖLGER, *Sol Salutis*, Münster, 1925, pp. 314-319.

4. Cf. *Intr.* pp. 16, 24.

5. *Peculium* que nous traduisons par « don spécial » désignait à Rome le bien que pouvait posséder l'esclave (de domino) ou le fils de famille (de patre). Il évoque donc d'idée de don accordé libéralement, gratuitement, sans aucun droit du côté du sujet.

6. Charisme présente ici un sens large, et désigne l'ensemble des grâces énumérées par S. Paul dans *I Cor.* 12. Devenu montaniste, Tertullien n'emploiera plus guère ce terme que pour désigner le don de prophétie. Cf. J. H. WASZINK, *op. cit.* p. 166 ; K. ADAM, *Der Kirchenbegriff Tertullians*, Paderborn, 1907, pp. 138-145.

7. Cette demande se réfère à la conviction que la prière des nouveaux baptisés est particulièrement efficace auprès de Dieu, comme pour nous aujourd'hui la prière d'un nouveau prêtre. S. Augustin dira encore : « non querimus aurum vestrum... sed merces nostra est ut in illo sancto fonte adjuvetis nos orationibus vestris », *sermo de Cantico Novo* (P. L. 40, 686).

8. Tertullien est coutumier de telles déclarations : cf. *de Orat.* 20 (I, 192, 15-19) ; *de Exhort. cast.* 13 (II, 152, note 41) ; *de Penit.* XII, 9 (éd. Hemmer, p. 51). P. MONCEAUX, note finement : « Il est tout entier dans ces lignes où l'amour propre d'auteur se mêle si curieusement à l'humilité des chrétiens » (*op. cit.* p. 192).

## INDEX ANALYTIQUE

(Les chiffres en italiques renvoient au texte de Tertullien. Les chiffres en exposants renvoient aux notes correspondant aux pages).

- |   |   |
|---|---|
| Actes de Paul, <i>91</i> <sup>1</sup> .             | Confirmation, 42, <i>75</i> <sup>1</sup> .        |
| Agraphon, <i>95</i> <sup>2</sup> .                  | Consignation, 42.                                 |
| Ange, <i>71</i> <sup>3</sup> , <i>74</i> .          | Contrat, 50.                                      |
| Arcane, 32, <i>91</i> <sup>3</sup> .                | Côté du Christ, <i>79</i> .                       |
| Arche, 25, <i>78</i> .                              | Création, 21-22, <i>67-68</i> .                   |
| Aveuglement, 14.                                    |   |
|   | Déluge, <i>78</i> .                               |
| Baptême des apôtres, <i>82-83</i> .                 | Diabole, 13, <i>73</i> .                          |
| Baptême des enfants, <i>92</i> <sup>3</sup> .       |   |
| Baptême de feu, <i>81</i> <sup>1</sup> .            | Eau vive, <i>70</i> <sup>1</sup> .                |
| Baptême des hérétiques, <i>87</i> <sup>1-88</sup> . | Égypte, 26, <i>78</i> .                           |
| Baptême de Jean, <i>79-80, 83</i> .                 | Éloge, <i>68</i> <sup>2</sup> .                   |
| Baptême de sang, <i>89</i> <sup>5</sup> .           | Epiclèse, 37.                                     |
| Barque, <i>84</i> <sup>1</sup> .                    | Esprit, 37,46-47, <i>69-70, 75</i> <sup>1</sup> . |
| Bénédictio de l'eau, 37.                            | <i>77</i> .                                       |
| Bethsaïde, 22, <i>74</i> .                          | Foi, 48-49, <i>85</i> .                           |
|   |   |
| Caïnites, 10, 22, <i>65</i> .                       | Hellénisme, 55.                                   |
| Cana, <i>79</i> .                                   |   |
| Candidats au baptême, <i>91-92</i> .                | Illumination, <i>65</i> <sup>2</sup> .            |
| Catéchèse, 19, 27, 32.                              | Image de Dieu, <i>74</i> <sup>2</sup> .           |
| Catéchuménat, 29-36.                                | Immersion, 39.                                    |
| Colère de Dieu, 14.                                 | Imposition des mains, 42-43,                      |
| Colombe, <i>77</i> <sup>4,5</sup> .                 | <i>75</i> <sup>1</sup> , <i>76</i> .              |

- Isis, 72<sup>1</sup>.  
 Ἰσὶς, 16, 65<sup>2</sup>.
- Jeux apolliniens, 72<sup>3</sup>.  
 Jeux pélusiens, 72<sup>3</sup>.  
 Jourdain, 22-23, 27<sup>3</sup>, 44, 70<sup>2</sup>.
- Lavement des pieds, 79, 83.  
 Libération, 17-18.
- Mara, 23, 78.  
 Marcion, 10-11.  
 Martyre, 89<sup>1</sup>.  
 Mater Ecclesia, 16, 24, 96.  
 Mer Rouge, 26.  
 Ministre du baptême, 89-90.  
 Mithra, 72<sup>1</sup>.  
 Montanisme, 8-9.  
 Mort, 15.  
 Mystères païens, 72<sup>4</sup>.
- Naaman, 25<sup>4</sup>.  
 Nécessité du baptême, 85-86.  
 Néologismes, 56.
- Occasion du traité, 64.  
 Onction, 40-41, 76.  
 Orgue, 76<sup>6</sup>.
- Pâques, 24, 26, 36, 93<sup>4</sup>.  
 Parrains, 92<sup>2</sup>.  
 Passion du Christ, 23-24, 82.  
 Pater, 44, 95<sup>1</sup>.  
 Péché originel, 13, 93<sup>1</sup>.  
 Pentecôte, 94<sup>1</sup>.
- Pierre, 84.  
 Pompa diaboli, 38.  
 Prédication, 86.  
 Préparation au baptême, 94-95.  
 Profession de foi, 39.  
 Purification, 72<sup>5</sup>.
- Rameau d'olivier, 77<sup>5</sup>.  
 Reformatio, 21.  
 Régénération, 16-17, 72<sup>4</sup>.  
 Règles de foi, 33-34.  
 Renonciation au démon, 18, 38.  
 Rhétorique, 57-58.  
 Rocher, 24, 78.
- Sacramentum, 50<sup>2</sup>.  
 Sacramentum fidei, 49-50.  
 Sacramentum militiæ, 49.  
 Scandale de la raison, 65-66.  
 Sceau, 49-51.  
 Symbole baptismal, 33-34, 39, 75<sup>3</sup>, 82<sup>1</sup>.  
 Symbolique baptismale, 20.
- Termes juridiques, 57.  
 Thècle, 91.
- Tibre, 70.  
 Trinité, 75.
- Unicité du baptême, 88.
- Vulgarismes, 57.

## INDEX DES MOTS LATINS

- Aaron, 76, 3.  
 Abolitio, 75, 6.  
 Abraham, 85, 16.  
 Abyssus, 67, 16 ; 68, 3.  
 Accommodatus, 76, 15.  
 Acta Pauli, 91, 1.  
 Actus, 65, 13 ; 71, 9 ; 76, 10.  
 Adeo, 64, 7 ; 65, 11 ; 80, 16.22 ; 85, 15.  
 Adversus, 67, 3.  
 Ægyptus, 78, 14.15.  
 Æmulari, 73, 6 ; æmulatio, 90, 11 ; æmulator, 73, 11 ; æmulus, 84, 5.  
 Agape, 79, 9.  
 Amartia, 91, 15.  
 Angelus, 71, 10 ; 74, 1.2.4.5. 12 ; 75, 2.4 ; 94, 8.  
 Antecursor, 75, 4 ; 82, 12.  
 Ante quam, 85, 13.  
 Apollinares, 72, 4.  
 Apollos, 87, 1.  
 Apostolus, 82, 11 ; 83, 2.11 ; 84, 9 ; 85, 2.8 ; 86, 15.20 ; 87, 2.11 ; 90, 12 ; 92, 3.7 ; 94, 8.  
 Arbiter, 75, 5.9.  
 Arcana, 66, 6.  
 Asia, 91, 3.  
 Atquin, 66, 11 ; 67, 11.
- Auctoritas, 66, 7 ; 67, 10.20 ; 73, 2 ; 90, 2.
- Baptismus, 65, 2 ; 68, 13 ; 69, 1.8 ; 76, 10 ; 77, 10.17 ; 78, 7.8.17.23 ; 79, 2.5.17.20.22 ; 80, 2.10.18 ; 81, 4.6 ; 83, 4. 12.13.20 ; 84, 10 ; 85, 4.15 ; 86, 7.17 ; 87, 10.18 ; 89, 3. 13 ; 90, 7.22 ; 91, 10 ; 92, 14 ; 93, 11.13 ; 94, 14.16.19.
- Baptizator, 84, 8.
- Benedicere, 77, 5 ; 79, 3 ; 96, 1 ; benedictus, 76, 1 ; 77, 9 ; 96, 1 ; benedictio, 75, 9 ; 76, 12 ; 77, 7.
- Bethsaida, 74, 5.
- Caina, 64, 7.  
 Candidatus, 81, 5.  
 Carnalis, 74, 16 ; 76, 10 ; carnaliter, 76, 8.  
 Charisma, 96, 5.  
 Chrisma, 76, 4.  
 Christiani, 93, 2.  
 Christus, 65, 5 ; 76, 4 ; 77, 6. 7 ; 78, 21 ; 79, 2.4.5 ; 81, 5. 12 ; 82, 14 ; 83, 5.6 ; 84, 2 ; 86, 16.19 ; 87, 18 ; 93, 2.
- Compendium, 85, 4.

- Conditio*, 80, 5.10 ; 86, 21 ; 90, 14 ; 92, 13.  
*Consecutio*, 66, 4 ; 93, 11 ; *consequi*, 70, 11 ; 75, 7 ; 95, 8.  
*Corinthii*, 86, 21.  
*Corpus*, 74, 12 ; 75, 15 ; 77, 9 ; *corporalis*, 69, 14 ; 74, 9 ; *corporaliter*, 71, 10 ; 77, 13.  
*Credere*, 64, 4 ; 66, 10.11.13. .14 ; 73, 10.11.20 ; 79, 24 ; 80, 8 ; 85, 5.7.21 ; 86, 8.9. 13 ; 89, 8 ; 91, 10 ; 93, 5 ; 95, 4 ; *credibile*, 83, 19.  
*Crispus*, 86, 18.  
*Cum maxime*, 64, 4.  
  
*Damascus*, 86, 11.  
*Definitio*, 86, 5.  
*Delictum*, 64, 1 ; 71, 3.6 ; 73, 8 ; 74, 16.21 ; 75, 6 ; 76, 11 ; 78, 4.8 ; 88, 4 ; 94, 18.20 ; *delinquere*, 78, 6.  
*Diabolus*, 73, 5 ; 78, 18.  
*Diaconus*, 90, 2.6.  
*Digestum*, 64, 3 ; 88, 3.  
*Dignatio*, 67, 9 ; 68, 1 ; 91, 17 ; 92, 10.  
*Discentes*, 82, 15 ; 90, 6.  
*Disciplina*, 76, 2 ; 78, 12 ; 87, 15 ; 90, 9.  
  
*Ecclesia*, 75, 13.14 ; 78, 6 ; 82, 11 ; 84, 14 ; 87, 12 ; 90, 3.  
*Edictum*, 82, 1.  
*Effectus*, 65, 14 ; 76, 11 ; 78, 3.  
*Elemosina*, 91, 12.  
*Episcopus*, 90, 1.2.5.10 ; *episcopatus*, 90, 11.  
  
*Ephrem*, 77, 3.  
*Esietos*, 73, 17.  
*Evangelium*, 87, 11.  
*Exemplum*, 74, 4 ; 91, 2.  
  
*Fides*, 64, 6 ; 65, 9 ; 66, 6 ; 73, 10 ; 75, 6.10.12 ; 80, 1 ; 81, 15 ; 85, 6.9.16.17.19.20 ; 86, 1.7 ; 91, 6 ; 92, 5.7 ; 93, 12.  
*Fiducia*, 75, 10.  
*Figulare*, 68, 14.  
*Figura*, 74, 8.10 ; 75, 3 ; 77, 11. 16 ; 78, 6.12.16 ; 84.14 ; 93, 15 ; 95, 14 ; *figurare*, 69, 8.  
  
*Gaius*, 86, 18.  
*Gratia*, 68, 21 ; 74, 11 ; 76, 11 ; 78, 4 ; 82, 1 ; 92, 2 ; 94, 6.14 ; 96, 1.4.  
*Gratulari*, 94, 20 ; *gratulatio*, 95, 13.  
  
*Habere*, 67, 17 ; 75, 9 ; 79, 20 ; 80, 1.18 ; 82, 22 ; 83, 15 ; 87, 19 ; 88, 1.2 ; 89, 2.14.  
*Hæresis*, 64, 7.  
*Hæreticus*, 87, 12.14.  
*Hieremias*, 94, 10.  
*Hydrophobas*, 73, 18.  
  
*Iacob*, 77, 4.  
*Idolum*, 66, 5 ; 72, 7 ; *idolatria*, 71, 5.  
*Iesus Christus*, 65, 5.  
*Imago*, 74, 18.  
*Incredibilis*, 66, 4 ; *incredulitas*, 66, 7.13.  
*Ingenium*, 68, 21 ; 76, 14.  
*Inprimis*, 65, 2 ; 67, 17.

- Instinctor*, 69, 10.  
*Instruere*, 64, 3 ; 82, 16.  
*Instrumentum*, 68, 23.  
*In totum*, 65, 10.  
*Iohannes*, 70, 7 ; 75, 4 ; 79, 20 ; 80, 3.17.21 ; 82, 12.13 ; 83, 12.17.20 ; 84, 7.8 ; 89, 4 ; 94.19.  
*Iordanis*, 70, 7.  
*Ioseph*, 77, 3.  
*Isis*, 71, 15.  
*Ius*, 65, 8 ; 89, 14 ; 90, 4.20.  
*Ἰησοῦς*, 64, 6.  
  
*Laicus*, 90, 4.9.  
*Laudes*, 68, 23.  
*Lavaeum*, 66, 9 ; 71, 15 ; 74, 8 ; 76, 1 ; 78, 4 ; 84, 21 ; 88, 3.7 ; 89, 1.16 ; 94, 1 ; 95, 9. 11 ; 96, 2.  
*Lavare*, 83, 15 ; 88, 5 ; 89, 8.9.  
*Lavatio*, 72, 1.  
*Lex*, 86, 2.5.  
*Lymphaticus*, 73, 17.  
  
*Manasse*, 77, 4.  
*Materiola*, 89, 12.  
*Mentior*, 66, 5 ; 71, 14.  
*Ministerium*, 71, 9.  
*Mithra*, 72, 1.  
*Moyses*, 76, 3 ; 78, 20.  
  
*Nationes*, 71, 12 ; 78, 2.17 ; 86, 3.  
*Nazarenus*, 86, 13.  
*Nec quidem*, 65, 7 ; 91, 8.  
*Ne quidem*, 77, 15 ; 80, 19 ; 91, 8.  
*Nisi si*, 70, 9 ; 90, 5.20.  
  
*Obsignatus*, 75, 7 ; *obsignatio*, 85, 22.  
*Orbatio*, 86, 10.  
  
*Pascha*, 93, 13.16 ; 94, 2.11.  
*Patrocinium*, 78, 11.  
*Paulus*, 83, 4 ; 86, 9 ; 87, 1 ; 91, 4.5 ; 92, 8.  
*Peccator*, 84, 1 ; 96, 8.  
*Peccatum*, 80, 11.12 ; 81, 7 ; 82, 8 ; 85, 7 ; 93, 3.  
*Pelusius*, 72, 4.  
*Pentecostes*, 94, 4.9.12.  
*Penes*, 67, 1.14 ; 72, 6 ; 79, 4.  
*Petrus*, 70, 7 ; 83, 14 ; 84, 11 ; 85, 1.  
*Philippus*, 70, 8 ; 91, 16.18.  
*Pignerari*, 75, 12.  
*Pilatus*, 79, 12.  
*Pisciculus*, 65, 4.8.  
*Plane*, 65, 2 ; 66, 15.  
*Pompa*, 66, 1.  
*Præco*, 77, 18.  
*Præcursor*, 82, 8.  
*Prædicatio*, 78, 13 ; *prædicare*, 74, 9 ; 81, 1.6.21 ; 87, 3.4.5.6.  
*Præscribere*, 82, 20 ; *præscriptio*, 67, 8 ; 83, 2.6.7.  
*Presbyter*, 90, 1.5 ; 91, 3.  
*Primordium*, 67, 12 ; 70, 1 ; 73, 13.  
*Principium*, 67, 14.  
*Privilegium*, 78, 11.  
*Pronuntiatio*, 66, 16 ; 67, 7 ; 82, 21.  
*Prophetia*, 80, 21.  
  
*Quæstioncula*, 79, 19.

- Reformari*, 67, 9 ; 74, 14.  
*Regeneratio*, 72, 4.  
*Representare*, 89, 10.  
*Retractare*, 67, 9 ; 87, 13 ; *retractatus*, 83, 1.  
  
*Sacerdos*, 90, 1 ; *sacerdotium*, 76, 3.  
*Sacramentum*, 64, 1 ; 69, 4 ; 70, 11 ; 73, 12 ; 77, 3 ; 78, 17 ; 83, 18 ; 85, 17.22.  
*Saeculum*, 78, 17 ; 84, 15.18.  
*Scismata*, 86, 22 ; 90, 11.  
*Similitudo*, 71, 2 ; 74, 17.19.  
*Simon*, 92, 8.  
*Sollemnia*, 66, 5 ; 78, 12 ; *sollemnitatis*, 94, 14 ; *sollemnis dies*, 93, 13.  
*Spiritualis*, 71, 13 ; 74, 9.10- ; 76, 5.10 ; 77, 2 ; 78, 3 ; *spiritaliter*, 71, 11 ; 76, 9.  
*Spiritus*, 67, 16 ; 68, 1 ; 69, 9 ; 70, 12 ; 71, 6.8.10 ; 73, 12.14.17 ; 74, 13.20 ; 75, 1.2.5.7.14 ; 76, 6.13.16 ; 77, 8.13 ; 78, 5 ; 80, 11.13.15.18.21.22 ; 81, 15 ; 82, 10 ; 86, 4.6 ; 91, 18 ; 92, 4 ; 94, 6 ; 95, 1.  
*Sponsio*, 75, 12.  
  
*Sponsors*, 75, 10 ; 92, 16.  
*Stephanas*, 86, 18.  
*Suggestus*, 66, 6 ; 67, 13.  
*Sumptus*, 66, 2.6.  
  
*Tamquam*, 93, 8.  
*Tertullianus*, 96, 7.  
*Testatio*, 75, 12.  
*Testimonium*, 73, 9 ; 79, 12 ; 84, 7 ; *testis*, 75, 8 ; 83, 8.  
*Thecla*, 91, 2.  
*Tiberis*, 70, 8.  
*Tinguere*, 66, 3 ; 70, 1.9 ; 72, 4 ; 79, 6 ; 81, 14.16.17.18.19.20 ; 82, 4.5.6.7 ; 83, 3.7.12.16 ; 84, 1.2.4.5.20 ; 85, 8 ; 86, 2.4.8.12 ; 86, 16. 17.19.20 ; 87, 3.4.5 ; 89, 3. 5 ; 90, 20 ; 91, 3.7.16 ; 92, 1.9 ; 93, 14 ; 94, 19.  
*Titulus*, 91, 4.12.  
*Traditio*, 64, 5.  
  
*Unguere*, 76, 2.6.8 ; *unctio*, 76, 2.4.9.  
  
*Vectaculum*, 68, 5.  
*Ventilare*, 87, 8.  
*Vidua*, 71, 14 ; 93, 9.

## INDEX DES AUTEURS CITÉS

- Adam, K., 96<sup>6</sup>.  
 Alès, Ad. d', 12<sup>1</sup>, 32<sup>6</sup>, 53<sup>1</sup>, 55<sup>2</sup>, 77<sup>2</sup>, 81<sup>a</sup>, 89<sup>5</sup>, 93<sup>3</sup>, 95<sup>1</sup>, 96<sup>3</sup>.  
 Amann, E., 71<sup>3</sup>.  
 AMBROISE (SAINT), 70<sup>2</sup>.  
 APULÉE, 72<sup>1</sup>, 72<sup>4</sup>.  
 ARNOBE, 70<sup>4</sup>.  
 Atchley, E., 37<sup>3</sup>.  
 Audollent, A., 7<sup>3</sup>.  
 AUGUSTIN (SAINT), 9<sup>4</sup>, 36<sup>5</sup>, 43<sup>1</sup>, 68<sup>2</sup>, 72<sup>2</sup>, 94<sup>2</sup>, 96<sup>7</sup>.  
 Aulen, G., 15<sup>5</sup>.  
  
 Backer, E. de, 15<sup>8</sup>, 32<sup>3</sup>, 44<sup>5</sup>, 45<sup>2</sup>, 49<sup>1</sup>, 52<sup>1</sup>, 71<sup>3</sup>, 78<sup>1</sup>.  
 Badcock, F. J., 39<sup>4</sup>.  
 Bardy, G., 30<sup>3</sup>, 32<sup>6</sup>, 36<sup>4</sup>, 55<sup>2</sup>, 88<sup>1</sup>.  
 Barth, K., 45<sup>3</sup>.  
 Bayard, L., 53<sup>2</sup>.  
 Beck, A., 50<sup>2</sup>.  
 Bedard, W. M., 25<sup>5</sup>.  
 Beirnaert, L., 21<sup>1</sup>.  
 Bidez, J., 70<sup>4</sup>.  
 Boismard, E., 28<sup>1</sup>.  
 Borleffs, J. W. Ph., 59<sup>3</sup>, 60<sup>1</sup>, 67<sup>c</sup>, 69<sup>d</sup>, 73<sup>a</sup>, 80<sup>2</sup>.  
 Botte, B., 39<sup>4</sup>, 75<sup>3</sup>.  
  
 Bouyer, L., 12<sup>3</sup>, 15<sup>5</sup>, 43<sup>2,3</sup>, 93<sup>2</sup>.  
 Brandt, Th., 38<sup>4</sup>.  
 Braun, F. M., 24<sup>2</sup>, 28<sup>1</sup>, 70<sup>3</sup>, 82<sup>2</sup>.  
 Bruyne, L. de, 23<sup>2</sup>, 28<sup>3</sup>, 43<sup>3</sup>, 76<sup>4</sup>.  
 Bühlmann, W., 55<sup>4</sup>.  
 Bultmann, R., 69<sup>3</sup>.  
 Busch, B., 33<sup>1</sup>.  
  
 Caillois, R., 73<sup>2</sup>.  
 Callewaert, C., 93<sup>5</sup>, 94<sup>1</sup>.  
 Camelot, Th., 39<sup>2,4</sup>, 40<sup>2</sup>, 48<sup>6</sup>, 89<sup>1</sup>.  
 Capelle (Dom), 30<sup>1</sup>, 32<sup>1</sup>, 38<sup>3</sup>.  
 Capéran, L., 12<sup>3</sup>.  
 Cerfaux, L., 26<sup>2</sup>, 49<sup>2</sup>.  
 Chavasse, A., 33<sup>1</sup>.  
 Chirat, H., 29<sup>2</sup>.  
 Connolly (Dom), 43<sup>2</sup>.  
 Coppens, J., 40<sup>3</sup>, 44<sup>1</sup>, 72<sup>4</sup>.  
 Créhan, J., 50<sup>2</sup>, 51<sup>1</sup>.  
 Cullmann, O., 28<sup>1</sup>, 29<sup>2</sup>, 83<sup>2</sup>.  
 Cumont, Fr., 70<sup>4</sup>, 72<sup>1</sup>.  
 CYPRIEN (SAINT), 18<sup>8</sup>, 24<sup>3</sup>, 26<sup>4</sup>, 27<sup>4</sup>, 32<sup>6</sup>, 35<sup>3</sup>, 41<sup>4</sup>, 43<sup>1</sup>, 65<sup>5</sup>, 78<sup>b</sup>, 87<sup>1</sup>, 89<sup>2</sup>.

- Dabin, P., 41<sup>3</sup>.  
 Daniélou, J., 19<sup>3,4</sup>, 27<sup>5</sup>, 28<sup>2</sup>, 71<sup>3</sup>.  
 Dekkers (Dom E.), 29<sup>1</sup>, 35<sup>2</sup>, 38<sup>5</sup>, 44<sup>5</sup>, 71<sup>3</sup>, 93<sup>5</sup>.  
 Dey, J., 72<sup>4</sup>.  
 Dick, E., 32<sup>4</sup>, 92<sup>2</sup>.  
 Didier, J. C., 92<sup>2</sup>.  
 DIDYME, 69<sup>f</sup>, 70<sup>b</sup>, 74<sup>i</sup>, 75<sup>b</sup>, 76<sup>a</sup>, 78<sup>b</sup>, 79<sup>a</sup>.  
 Dierks, G. F., 9<sup>1</sup>.  
 Dix, G., 43<sup>2</sup>.  
 Dölger, F. J.,  
*das Fisch-Symbol*, 16<sup>1</sup>, 23<sup>1</sup>, 38<sup>1</sup>, 65<sup>2</sup>, 70<sup>1</sup>, 77<sup>4</sup>.  
 A. C., 19<sup>3</sup>, 32<sup>5</sup>, 35<sup>5</sup>, 37<sup>3</sup>, 40<sup>1</sup>, 41<sup>6</sup>, 42<sup>1,4</sup>, 44<sup>2,4</sup>, 49<sup>2</sup>, 50<sup>1</sup>, 52<sup>1</sup>, 59<sup>3</sup>, 60<sup>1</sup>, 64<sup>2</sup>, 70<sup>2</sup>, 72<sup>1</sup>, 72<sup>3</sup>, 73<sup>1</sup>, 89<sup>1,4</sup>, 92<sup>2</sup>.  
*Alia*, 14<sup>1</sup>, 26<sup>3</sup>, 36<sup>2</sup>, 42<sup>1</sup>, 50<sup>1,2</sup>, 75<sup>1</sup>, 84<sup>1</sup>, 96<sup>3</sup>.  
 Dondaine, H., 45<sup>2</sup>, 48<sup>6</sup>.  
 Edsman, C. M., 71<sup>3</sup>, 81<sup>1</sup>.  
 Eitrem, S., 73<sup>1</sup>.  
 Eliade, M., 21<sup>1</sup>, 72<sup>2</sup>.  
 EPIPHANE (SAINT), 10<sup>3</sup>, 88<sup>3</sup>.  
 Faye, E. de, 10<sup>2</sup>.  
 Ferron, J., 7<sup>2</sup>.  
 Festugière, A. J., 71<sup>1</sup>.  
 Galtier, P., 40<sup>3</sup>, 76<sup>5</sup>.  
 Ghellinck, J. de, 29<sup>2</sup>, 34<sup>1</sup>, 49<sup>1</sup>, 52<sup>1</sup>, 53<sup>2</sup>.  
 Goldammer, K., 84<sup>1</sup>.  
 Graillot, H., 72<sup>2</sup>.  
 Guilloux, P., 8<sup>5</sup>.  
 Hanssens, J. M., 40<sup>1</sup>.  
 Harnack, A., 7<sup>3</sup>, 10<sup>1</sup>, 12<sup>1</sup>, 13<sup>4</sup>, 52<sup>1</sup>, 54<sup>3</sup>.  
 Hartel, W. von, 95<sup>a</sup>.  
 HERMÈS TRISMÉGISTE, 70<sup>4</sup>.  
 HIPPOLYTE, 32<sup>5,6</sup>, 35<sup>3</sup>, 39<sup>3</sup>, 41<sup>5</sup>, 44<sup>4</sup>.  
 Hocquard, M. G., 45<sup>1</sup>.  
 Hofmann, J. B., 85<sup>a</sup>.  
 Holstein, H., 33<sup>4</sup>.  
 Hoppe, H., 53<sup>2</sup>, 64<sup>c</sup>, 65<sup>a,c</sup>, 66<sup>b</sup>, 67<sup>c</sup>, 68<sup>b</sup>, 69<sup>c</sup>, 70<sup>a</sup>, 71<sup>a</sup>, 72<sup>b</sup>, 74<sup>c</sup>, 77<sup>a</sup>, 78<sup>d</sup>, 80<sup>a</sup>, 81<sup>a</sup>, 83<sup>a,b</sup>, 84<sup>b</sup>, 86<sup>b</sup>, 87<sup>a</sup>, 88<sup>a</sup>, 89<sup>a,b,c</sup>, 90<sup>a</sup>, 95<sup>b</sup>.  
 HUGUES DE S. VICTOR, 47<sup>2</sup>.  
 IRÉNÉE (SAINT), 10<sup>3</sup>, 35<sup>1</sup>, 77<sup>2</sup>.  
 ISIDORE, 70<sup>b</sup>, 75<sup>b</sup>, 76<sup>a</sup>, 78<sup>b</sup>.  
 Janssen, H., 64<sup>f</sup>.  
 Jeremias, J., 95<sup>2</sup>.  
 JÉRÔME (SAINT), 8<sup>4</sup>, 9<sup>1,5</sup>, 27<sup>2</sup>, 54<sup>1</sup>, 65<sup>b</sup>, 68<sup>2</sup>, 79<sup>a</sup>.  
 Jungmann, J. A., 37<sup>2</sup>.  
 JUVÉNAL, 72<sup>1</sup>.  
 Kelly, J., 39<sup>4</sup>.  
 Klauser, Th., 70<sup>1</sup>.  
 Koch, H., 60<sup>1</sup>, 67<sup>c</sup>, 93<sup>5</sup>.  
 Köhler, K., 95<sup>2</sup>.  
 Kolping, A., 50<sup>1</sup>, 52<sup>1</sup>.  
 Labriolle, P. de, 8<sup>2,3,5</sup>, 9<sup>2</sup>, 58<sup>1</sup>, 64<sup>a</sup>, 83<sup>1</sup>, 85<sup>2</sup>, 87<sup>a</sup>, 89<sup>2</sup>, 91<sup>2</sup>.  
 LACTANCE, 54<sup>1</sup>.  
 Lagrange, M. J., 72<sup>4</sup>.

- Lampe, G. W. H., 43<sup>2</sup>, 75<sup>1</sup>.  
 Lapeyre, G. G., 71<sup>2</sup>.  
 Lebreton, J., 30<sup>1</sup>.  
 Leclercq, H., 65<sup>2</sup>.  
 Lécuyer, J., 41<sup>3</sup>.  
 Leeming, B., 66<sup>2</sup>.  
 Leenhardt, F. J., 45<sup>2</sup>.  
 Levy, I., 73<sup>1</sup>.  
 Löfstedt, E., 53<sup>2</sup>, 65<sup>c</sup>, 67<sup>g</sup>, 68<sup>b</sup>, 71<sup>a,c</sup>, 77<sup>c</sup>, 78<sup>a</sup>, 84<sup>c</sup>, 88<sup>a,b</sup>, 95<sup>a</sup>.  
 Lortz, J., 13<sup>4</sup>.  
 Lundberg, Per, 19<sup>3</sup>, 23<sup>7</sup>.  
 Marrou, H. I., 32<sup>1</sup>, 45<sup>1</sup>, 57<sup>2</sup>, 68<sup>2</sup>, 79<sup>3</sup>.  
 Martimort, A. G., 28<sup>3</sup>.  
 Meersch, E., 75<sup>3</sup>.  
 MÉLITON DE SARDES, 93<sup>5</sup>.  
 Moeller (Dom), 37<sup>2</sup>.  
 Mohrmann, Ch., 7<sup>1</sup>, 9<sup>1</sup>, 35<sup>2</sup>, 53<sup>2</sup>, 54<sup>4</sup>, 55<sup>1</sup>, 55<sup>2,3</sup>, 56<sup>1</sup>, 57<sup>1</sup>, 64<sup>d</sup>, 66<sup>b,e</sup>, 67<sup>a,d</sup>, 68<sup>2</sup>, 69<sup>a</sup>, 70<sup>a,c</sup>, 71<sup>b,c</sup>, 76<sup>4</sup>, 77<sup>a</sup>, 78<sup>c</sup>, 79<sup>c</sup>, 80<sup>a</sup>, 81<sup>b</sup>, 88<sup>d</sup>, 89<sup>c</sup>, 94<sup>b</sup>.  
 Monceaux, P., 7<sup>1</sup>, 12<sup>1</sup>, 32<sup>1</sup>, 34<sup>3</sup>, 96<sup>3</sup>.  
 Morel, V., 12<sup>1</sup>, 85<sup>2</sup>, 86<sup>1</sup>, 87<sup>3</sup>.  
 Morin (Dom J.), 68<sup>2</sup>, 93<sup>2</sup>.  
 Nautin, F., 39<sup>4</sup>.  
 Neuheuser, B., 37<sup>3</sup>.  
 Nilsson, M. P., 70<sup>4</sup>, 72<sup>4</sup>.  
 Noack, B., 12<sup>3</sup>.  
 Nock, A. D., 72<sup>a</sup>, 72<sup>3</sup>.  
 Norden, E., 54<sup>2</sup>.  
 OPTAT DE MILÈVE, 65<sup>b</sup>, 69<sup>b</sup>, 74<sup>b</sup>, 83<sup>2</sup>.  
 ORIGÈNE, 71<sup>4</sup>.  
 OVIDE, 72<sup>5</sup>.  
 Pauw, F. de, 64<sup>5</sup>.  
 Pellegrin, A., 7<sup>1</sup>.  
 Peterson, E., 71<sup>3</sup>, 76<sup>2</sup>, 84<sup>1</sup>.  
 Pétré, H., 64<sup>f</sup>, 74<sup>a</sup>, 77<sup>4</sup>, 85<sup>2</sup>.  
 PLATON, 72<sup>4</sup>.  
 Plumpe, J. C., 15<sup>7</sup>, 16<sup>2</sup>, 78<sup>1</sup>.  
 Quasten, J., 38<sup>1</sup>, 39<sup>3</sup>, 64<sup>5</sup>.  
 Quispel, G., 10<sup>1</sup>, 20<sup>2</sup>.  
 Rahner, H., 19<sup>3</sup>, 23<sup>1</sup>, 23<sup>2,7</sup>, 24<sup>2</sup>, 38<sup>5</sup>, 72<sup>4</sup>, 84<sup>1,2</sup>, 88<sup>2</sup>.  
 Rahner, K., 15<sup>4</sup>, 75<sup>1</sup>.  
 Reicke, Bo, 25<sup>3</sup>.  
 Reinach, Th., 76<sup>6</sup>.  
 Reitzenstein, R., 19<sup>4</sup>, 72<sup>3</sup>, 73<sup>1</sup>.  
 Restrepo-Jaramillo, M., 39<sup>4</sup>.  
 Riesenfeld, H., 28<sup>1</sup>, 82<sup>2</sup>.  
 Rodewyk, A., 18<sup>5</sup>.  
 Sagnard, F., 36<sup>2</sup>, 42<sup>1</sup>, 43<sup>2</sup>.  
 Sahlin, H., 28<sup>1</sup>.  
 Sainio, M., 52<sup>1</sup>, 55<sup>2</sup>, 56<sup>2</sup>, 64<sup>f</sup>, 66<sup>c</sup>.  
 Saintyves, P., 72<sup>2</sup>, 73<sup>2</sup>.  
 Schepens, P., 73<sup>1</sup>.  
 Schmeck, H., 48<sup>4</sup>.  
 Schrijnen, J., 53<sup>2</sup>, 54<sup>4</sup>, 67<sup>a,d</sup>, 69<sup>a</sup>, 70<sup>a</sup>, 76<sup>4</sup>, 78<sup>c</sup>, 81<sup>b</sup>, 89<sup>c</sup>, 94<sup>b</sup>.

Seeberg, R., 45 <sup>2</sup> .	Vacandard, E., 32 <sup>3</sup> .
Seitz, A., 12 <sup>3</sup> .	Van den Eynde, D., 39 <sup>4</sup> , 40 <sup>3</sup> , 43 <sup>3</sup> , 44 <sup>1</sup> , 64 <sup>5</sup> .
Simon, M., 88 <sup>3</sup> .	Verbeke, G., 69 <sup>3</sup> .
Simovic, B., 95 <sup>1</sup> .	Viller, M., 89 <sup>1</sup> .
Soden, H. von, 66 <sup>c</sup> .	VIRGILE, 72 <sup>5</sup> , 77 <sup>5</sup> .
SOPHOCLE, 72 <sup>5</sup> .	Vouaux, J., 91 <sup>1</sup> .
Stirnemann, J. K., 67 <sup>1</sup> .	
Sühling, F., 77 <sup>4</sup> .	
	Waszink, J. H., 13 <sup>2</sup> , 17 <sup>8</sup> , 38 <sup>5</sup> , 41 <sup>6</sup> , 65 <sup>1</sup> , 66 <sup>2</sup> , 68 <sup>2</sup> , 69 <sup>3</sup> , 71 <sup>1</sup> , 75 <sup>3</sup> , 76 <sup>6</sup> , 77 <sup>c</sup> , 81 <sup>a</sup> , 85 <sup>a</sup> , 89 <sup>a</sup> , 89 <sup>3</sup> , 95 <sup>a</sup> , 96 <sup>6</sup> .
Teeuwen, St., 48 <sup>4</sup> , 56 <sup>2</sup> , 66 <sup>c</sup> , 71 <sup>c</sup> , 75 <sup>a</sup> , 77 <sup>5</sup> , 84 <sup>c</sup> , 94 <sup>c</sup> .	Welte, B., 40 <sup>3</sup> , 44 <sup>1</sup> ,
Thomas, J., 72 <sup>1,4</sup> , 88 <sup>3</sup> .	Wilmart (Dom), 59 <sup>1</sup> .
Thörnell, G., 53 <sup>2</sup> , 74 <sup>d</sup> , 84 <sup>c</sup> , 89 <sup>d</sup> .	Wilpert (Dom), 28 <sup>3</sup> , 44 <sup>2</sup> .
	Wissowa, G., 72 <sup>3</sup> .

## TABLE DES MATIÈRES

	pages
INTRODUCTION	
I. L'auteur .....	7
II. Occasion du traité.....	10
III. La doctrine baptismale .....	12
IV. Typologie baptismale .....	19
V. L'initiation chrétienne.....	29
VI. La foi, l'eau et l'esprit .....	45
VII. Langue et style.....	53
VIII. Manuscrits et éditions.....	58
BIBLIOGRAPHIE .....	61
INDEX DES SIGLES. ÉDITIONS MODERNES .....	63
TRAITÉ DU BAPTÊME, TEXTE ET TRADUCTION.....	64
INDEX ANALYTIQUE .....	97
INDEX DES MOTS LATINS .....	99
INDEX DES AUTEURS CITÉS.....	103

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
LE 25 OCTOBRE 1952  
SUR LES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE TARDY  
A BOURGES

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 1952  
N° d'Imprimeur : 1.438  
N° d'Éditeur : 4.619